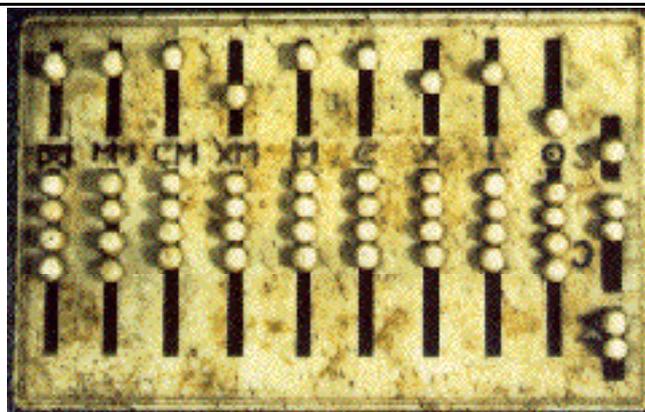


Spécif n°41

Mars 98

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05



Dans ce numéro

- *Compte rendu de l'AG 1997*
- *journées DEUG (novembre 97)*
- *Primes d'encadrement doctoral et de recherche*
- *Actions incitatives de l'INRIA*
- *Journée formation continue*
- *Société savante*

Ce bulletin est d'abord le compte rendu de l'Assemblée Générale, et des journées Deug. Il fait aussi le point sur les changements récents intervenus dans les statuts des enseignants chercheurs. Vous trouverez également un résumé du bilan établi par le ministère à propos des primes d'encadrement doctoral et de recherche sur les dernières années. Vous retrouverez comme d'habitude la rubrique CNRS avec les derniers compte rendus de la section 07 et le planning des opérations de recrutement des chercheurs.

Une nouvelle rubrique a été introduite, qui concerne l'INRIA. J'en ai d'abord profité pour donner un aperçu rapide sur les différents laboratoires de l'INRIA, à partir de ce qui est disponible sur le web, ainsi qu'une description des actions incitatives. C'est aussi l'occasion de présenter les concours de recrutement des chercheurs de ces établissements, qui vont bientôt être ouverts.

Dans la rubrique « Divers », Michel Israel fait le point sur les discussions en cours à propos de la création d'une société savante qui remplacerait la défunte AFCET. Participez nombreux à ces discussions et aux réunions sur ce sujet.

Je rappelle que ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association; pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (word lisible sur Mac de préférence, à la rigueur latex, envoyés à carrez@cnam.fr), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,
rédacteur en chef.

ABAQUE ROMAIN - Italie - entre 2eme et 5eme siècle (photo Amisa)

Planchette rectangulaire munie de boules en ivoire, utilisant à la fois une base de calcul decimale (4 boules en colonne de bas) et une base 5 ou quinaire (1 boule en colonne du haut). (Collection IBM Europe).

Table des matières

0	Editorial de Max Dauchet, Président de Specif	5
1	Assemblée générale 27 novembre 1997 (Lyon).....	7
	Compte rendu de l'AG.....	7
	Rapport moral	8
	Rapport financier pour l'exercice 1997.....	9
	Spécificités de la section 27.....	10
	Le CNU: ses missions, son travail et son organisation?.....	14
2	Carrière des enseignants chercheurs.....	15
	Modifications du statut des enseignants chercheurs.....	15
	A propos des primes d'encadrement doctoral et de recherche.....	17
	Note aux experts DSPT4	17
	Guide pour la rédaction des demandes.....	18
	Bilan des primes d'encadrement doctoral et de recherche.....	19
	Dernière minute: publication des postes.....	23
3	Nouvelles de la section 07 du CNRS.....	25
	Calendrier de la session de printemps 1998.....	25
	Compte rendu intersyndical de la session d'automne 97.....	35
	Compte rendu intersyndical du bureau du comité national.....	33
4	Nouvelles de l'INRIA.....	35
	Annonce du recrutement de chercheur en 1998.....	35
	Dispositions statutaires à propos des recrutements de chercheurs.....	35
	Les Unités de recherche de l'INRIA.....	36
	Actions incitatives de la direction scientifique	40
5	A propos de l'enseignement de l'informatique.....	43
	La formation continue des informaticiens à l'université.....	43
	Compte rendu des journées nationales Specif sur les Deug.....	44
	Spedago (http://www.ove.fr/spd)	47
6	Divers	49
	Société savante	49
	Extrait de l'organisation du MENRT	50
	Qu'est-ce que l'Amisa?.....	52
	Evénements planifiés	53
	Livres	54
	Annonce MOVEP'98.....	57
7	Libres opinions.....	59
	Extraits récents de la revue de presse de l'Ambassade de France a Washington.....	59
	Frère William est gros (Brother Bill is BiG)	60
8	Fonctionnement de l'association.....	61
	Calendrier des réunions.....	61
	Compte rendu du conseil d'administration du 28 novembre 1997	61
	Compte rendu du conseil d'administration du 22 janvier 1998	62
	Bulletin d'adhésion 1998.....	65
	Liste des correspondants de Specif.....	66

Éditorial du Président

Jean-François Boulicaut, Daniel Herman, Hélène Kirchner, Annick Montanvert et Jacques Voiron quittent le CA. Merci pour le travail accompli. Jean-François s'était investi dans le DEUG, il est parti en congé sabbatique outre-atlantique. Hélène, toujours discrète et efficace, avait conçu l'annuaire des DEA. Annick fut notre énergique secrétaire, Jacques était toujours de bon conseil et Daniel jouait un peu les gémini criquet de SPECIF. Tous à leur manière, ils ont beaucoup apporté.

Bienvenue aux entrants, Nelly Bensimon, Pascale Charpin, Yves Chiaramella, Bertrand David et Colin de la Higuera.

Nous avons la particularité de vivre au coeur d'une singularité de l'espace-temps, au coeur d'une « fontaine lumineuse », diraient je crois les physiciens, source quasi-inépuisable d'activité et d'expansion. L'actualité de ce début 98 l'illustre encore, avec la panique mondiale face à la pénurie d'informaticiens, et en même temps les avatars de l'identité informatique dans les structures ministérielles.

Cette particularité est-elle une chance? Il faut au moins faire le pari que oui. Il serait donc particulièrement mal venu de tomber dans la tentation du jeu à somme nulle, qui consiste pour une association à se focaliser sur les problèmes et des débats internes à sa communauté. Nous avons la chance d'être en situation permettant de dépasser par l'expansion les contradictions internes, au bénéfice de tous.

Plus nous serons solidaires, actifs et visibles, plus nous serons en position d'influer sur notre avenir. Mais l'adhésion à un groupe implique le débat et la communication interne, et nous allons mettre l'accent cette année sur cet aspect, ainsi que sur les services que SPECIF peut apporter à ses adhérents. Le processus d'adhésions va être revu. Le système actuel qui conduit beaucoup à adhérer en décembre crée des confusions et des malentendus, bon nombre ne savent plus où ils en sont de leur cotisation, ou parfois comment cotiser!

La rédaction du rapport moral 97 m'a donné beaucoup d'états d'âme.

Comment résumer de façon lisible et utile une action (avec un bon rapport signal/bruit, comme dit Jacques Descusse), alors que le contexte a fluctué mille fois depuis ? De même, nous devons souvent réagir sans consultation générale possible.

Ainsi on rejoint le constat de toutes les associations : la chose importante est d'être d'accord sur une doctrine générale.

En ce sens, je vous propose quelques sujets de réflexion, en espérant que vos réactions rempliront les pages « libre opinion » de SPECIF.

** La démarche de recherche en informatique.*

Vous le savez, l'informatique apparaît avec les mathématiques dans les nouvelles structures ministérielles. Le département Mathématiques et Informatique est dirigé par un informaticien, Pierre -Louis Curien, ce qui est une première. Bravo et bon courage à Pierre-Louis.

Dans la redéfinition des sections du CNRS, la place respective des aspects fondamentaux et des aspects ingénierie sont aussi en discussion.

Au delà des problèmes récurrents de structure, pour lesquels nous intervenons vivement mais qui ne doivent pas créer de panique, on perçoit bien que le fond du problème est un problème de nature.

Notre point de vue est que l'informatique, comme les sciences et technologie de l'information et les sciences pour l'ingénieur, doit être définie pas ses objets et non par ses méthodes, et que l'interaction entre les aspects technologiques et les aspects fondamentaux fonde sa fécondité. Manifestement, ce message est loin d'aller de soi. Il faut creuser.

** Les liens avec le monde professionnel.*

La révolution numérique va-t-elle créer de nouveaux rapports au travail comme la révolution industrielle? On peut le penser, et SPECIF doit alors prendre des initiatives avec les pouvoirs publics et les professionnels, en particulier en formation continue. Nous avons commencé à nous atteler à ce chantier, à travers un projet d'observatoire des formations et des professions de l'informatique que nous avons ensemble proposé au Ministère.

** Les liens université-entreprise en recherche.*

La situation américaine est à méditer.

** Le pouvoir informatique.*

Pour alimenter les réflexions, vous trouverez dans ce bulletin trois brèves de l'ambassade de France à Washington, relayées par Gérard Comyn, et une feuille de Yannis Delmas sur Microsoft qui prête à réfléchir.
A bientôt.

Max Dauchet,
Président de SPECIF

Assemblée générale 27 novembre 1997 (Lyon)

- Compte rendu de l'AG
- Résultats des élections au CA
- Rapport moral
- Rapport financier pour l'exercice 1997
- Spécificités de la section 27
- Le C.N.U. : ses missions, son travail et son organisation?

Assemblée Générale Ordinaire

Par Michel RIVEILL, secrétaire

Cette Assemblée Générale a eu lieu de 17h30 à 20h30 le jeudi 27 novembre 1997 à Lyon dans les locaux de l'Université Claude Bernard – Lyon 1. Elle s'est tenue dans le contexte des « Journées Deug » (26, 27 et 28 novembre 1997).

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O), par Max Dauchet, Président à 17h30 devant environ 70 personnes.

I. Débat sur la présence de SPECIF dans les élections CNU

Après une introduction de Christian Carrez et Michel Lamure dont vous trouverez les principaux éléments dans ce bulletin, un débat s'engage entre les différents participants. A la suite de ce débat, l'assemblée générale vote la motion suivante :

« L'Assemblée Générale souhaite que SPECIF présente des listes aux prochaines élections du CNU ».

La proposition est adoptée par 110 Oui, 41 Non et 35 Abstentions.

II. Rapports

Florence Sedes, trésorière de SPECIF, dresse le rapport financier, donnée par ailleurs dans ce bulletin. Il y a pour l'année 1997, 534 adhésions individuelles et 8 adhésions morales à jour de leur cotisation. Les dépenses sont dues essentiellement au tirage du bulletin et à son envoi.

Max Dauchet, président de SPECIF, présente le rapport moral, donné par ailleurs dans ce bulletin. Il rappelle les différents événements dans lesquels SPECIF a été présent. Les actions de SPECIF sont menées par de petits groupes de travail composés de membres du Conseil d'Administration, de membres adhérents à SPECIF mais aussi de sympathisants soutenant les actions de l'association.

On rappelle à tous l'existence des deux serveurs « animés » par SPECIF :

<http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/> - serveur de SPECIF

<http://www.ove.fr/spd/> - serveur pédagogique

Votes

Quitus financier : Unanimité

Quitus moral : Unanimité

III. Election au Conseil d'Administration

8 membres sont sortants (Camille Bellissant, Jean-François Boulicaut, Daniel Herman, Hélène Kirchner, Denis Lugiez, Odile Millet-Botta, Pascal Poncet et Jacques Voiron) et un membre est démissionnaire (Annick Montanvert), il y a 11 candidats.

Le conseil d'administration a décidé de pourvoir au remplacement pour un an (fin du mandat d'A. Montanvert) pour le 9^{ème} candidat au résultat des votes.

Résultats des élections au Conseil d'Administration

Nombre de votants : 206 Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls : 0

Sont élus :

BELLISSANT Camille¹

BENSIMON Nelly²

CHARPIN Pascale²

CHIARAMELLA Yves²
DAVID T. Bertrand³

de la HIGUERA Colin²
LUGIEZ Denis¹

MILLET-BOTTA Odile¹
PONCELET Pascal¹

1. renouvellement de mandat pour 3 ans.
 2. élus pour des mandats de 3 ans en remplacement des membres sortants suivant : Jean-François Boulicaut, Daniel Herman, Hélène Kirchner et Jacques Voiron.
 3. élu pour un mandat de 2 ans en remplacement d' Annick Montanvert, démissionnaire.
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 20h30.

Rapport moral pour l'année 1997

M. Dauchet, président

Orientations

Lors de l'A.G. 96, j'avais annoncé que j'étais candidat à la présidence de SPECIF sur un programme d'ouverture et de dialogue, dans le but que SPECIF soit plus visible de la part des différents interlocuteurs. Cette ligne a été tenue. Nos interventions n'ont pas toujours été couronnées de succès, ce qui est inévitable vu leur caractère souvent très « politique » (place de l'informatique dans le secondaire, place dans les structures du Ministère). Mais elles ont abouti comme espéré à renforcer la position de SPECIF face aux tutelles et aux milieux professionnels, et SPECIF est intervenu dans « le Monde », « le Monde Informatique » et « l'Informatique Professionnelle ».

Plus nous serons actifs et visibles, plus nous serons en position d'influer sur notre avenir. Nous avons la chance de vivre au cœur d'une singularité de l'espace-temps, au cœur d'une « fontaine lumineuse », diraient je crois les physiciens, source quasi-inépuisable d'activité et d'expansion. L'actualité de ce début 98 l'illustre encore, avec la panique mondiale face à la pénurie d'informaticiens. Il serait donc particulièrement mal venu de tomber dans la tentation du jeu à somme nulle, qui consiste pour une association à se focaliser sur les problèmes et des débats internes à sa communauté. Nous avons la chance d'être en situation permettant de dépasser par l'expansion les contradictions internes, au bénéfice de tous.

Les rendez-vous de SPECIF en 97

Institutions:

MENRT, CNRS, INRIA

objet : politique scientifique, PRC-GdR, formations professionnalisées.

Cabinets:

Bayrou (reçus par Jean-Claude Hardouin, directeur adjoint du cabinet)

objet : l'informatique en DEUG, l'informatique dans le secondaire.

Allègre (Marc Couraud, conseiller technique pour les télécommunications et nouvelles technologies, Didier Dacunha-Castelle, conseiller pour les programmes d'enseignement et des concours de recrutement, Jacques Descusse, conseiller technique pour la recherche et la technologie)

objets: l'informatique dans le secondaire,

Matignon (cabinet Jospin : Herbert Maisl, Conseiller pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et la Technologie, Jean-Noël Tronc, Conseiller technique pour les technologies et la société de l'information).

Associations académiques:

CEC (pour le devenir des docteurs)

EPI (pour la place de l'informatique dans le secondaire)

CDUS (pour la place de l'informatique dans les filières scientifiques)

Club EEA, AUM (réforme des premiers cycles, place des sciences pour l'ingénieur au MENRT)

SEE, ex-AFCET (création d'une nouvelle société savante).

Associations professionnelles: SYNTEC, CIGREF, SFIB, FIEEC (formations professionnalisées, formation continue)

Principaux dossiers en 97

* L'informatique dans le secondaire. Nous avons élaboré au premier semestre, avec le SNES et l'EPI, une position qui distinguait l'informatique disciplinaire et les aspects nouvelles technologies éducatives, l'une ne remplaçant pas l'autre. Le changement de Ministère est venu changer la donne, mais nous avons rencontré le cabinet Jospin et le cabinet Allègre pour la création d'un CAPES et d'une Agrégation d'informatique. Suite à quoi SPECIF a proposé un représentant par académie pour l'actuel colloque national sur les lycées. Nous ne savons pas quelles suites seront données à nos démarches, qui poursuivent une action entreprise voilà plusieurs années. Mais le dossier est toujours d'actualité, au moins sous la forme de licences bidisciplinaires.

* Les DEUGs: En concertation avec le club EEA et l'AUM, SPECIF est intervenu dans le cadre de la réforme Bayrou sur la place des sciences pour l'ingénieur en premier cycle, et de l'informatique en particulier. Et il y a eu, bien sûr, les journées de Lyon.

* Les formations professionnalisées. Nous avons oeuvré avec succès, en concertation avec les autres IUP, pour la création d'un nouvel intitulé d'IUP en Génie Informatique, avec les mentions Génie logiciel, Réseaux et Télécommunication (mais le décret n'est pas encore sorti, pour des raisons extérieures à l'informatique!). SPECIF initialise une réflexion avec les organisations professionnelles, notamment dans le but d'organiser l'enseignement en modules de compétences, et de développer les modes de formation non initiale. Une démarche commune avec ces organisations est en cours pour créer un Observatoire National des Métiers de l'Informatique.

* L'après-AFCET. SPECIF joue un rôle actif dans le montage du nouveau projet, coraqué par Michel Israel. La situation a rebondi plusieurs fois au cours de 1997. Nous réunissons début Mars la plupart des associations thématiques, groupes de travail ou GdR-PRC pour fonder une nouvelle structure, en dialogue avec la SEE.

* SPECIF et le CNU. La question a été débattue et tranchée par un vote au dernier C.A. La concertation et la complémentarité avec les autres représentations resteront les maîtres mots. Nous défendons tous la même communauté.

* Structures: nous sommes intervenus à tous les niveaux pour le maintien de l'unité de la discipline, tant au CNRS qu'au MENRT. La tendance à vouloir séparer les aspects technologiques et les aspects fondamentaux est récurrente en haut lieu.

* Un serveur pédagogique se met en place, pour mettre en commun expériences et documents et faciliter le travail de chaque enseignant.

* Le bulletin. Une forme allégée est à l'étude, complétée d'une lettre synthétique, dont une maquette a été élaborée. Une étude de coût a fait apparaître un effet de seuil dans l'affranchissement en fonction du nombre de pages, et nous calibrons le bulletin en conséquence. Le serveur Web s'enrichit (<http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif>)

Objectifs 98

Continuer les actions entreprises en 1997, mais mettre l'accent sur la communication interne:

- une enquête va être lancée auprès des correspondants sur les services attendus de SPECIF, la gestion des adhésions va être améliorée. La création d'une lettre devrait palier le manque de réactivité du bulletin, face à des questions chaudes à un moment, et obsolètes 4 mois plus tard.
- des actions seront menées en recherche. La création d'un prix de thèse est à l'étude.

Commentaires sur le rapport financier.

Une subvention de 30 KF TTC (environ 24 KF HT) a été obtenue du Ministère, mais ne peut rentrer en comptabilité (elle a été versée à mon laboratoire). En 97, 8500 francs ont été dépensés dessus (17 aller-retour Lille Paris, hors CA et AG, qui sont pris en charge par le labo).

Il faut remarquer par ailleurs que les laboratoires supportent environ 60 000 F d'activité de SPECIF (Un CA coûte environ 10 KF en transport, les réunions téléphoniques de bureau 10 KF par an, et il y a au bas mot 10 KF de missions SPECIF payées par les labos). Tous ces chiffres, qui sont de la comptabilité virtuelle mais des dépenses réelles, aboutissent à un déficit virtuel d'environ 40 KF. L'activité a un coût.

Rapport financier pour l'exercice 1997

par Florence Sedes, trésorière

Nous aimerions pouvoir varier la présentation des comptes de notre association afin de ne pas lasser les valeureux collègues qui acceptent de consacrer quelques instants à la lecture de ce rapport. Cette année encore, nous n'innoverons guère, ni dans la mise en page ni dans la variété des sujets abordés. La nouveauté réside dans le résultat de l'exercice qui est positif.

Si cet exercice se traduit par un solde excédentaire, c'est, rappelons-le, grâce à nos *bienveillantes institutions*, qui acceptent de supporter un certain nombre de charges relatives à l'activité de l'association. En effet, l'association ne prend pas en charge - sauf exception - les frais (transports, hébergement) du Président ou des responsables de groupes de travail, tenus de se déplacer de plus en plus fréquemment à l'occasion des différentes réunions avec nos tutelles. Ces frais sont toujours invisibles car incombant aux équipes, laboratoires, instituts, départements,... autant d'établissements qui acceptent de les supporter. Il en va de même des réunions téléphoniques du bureau et des déplacements pour les réunions du Conseil d'Administration.

Le bilan des adhésions

Il est plutôt négatif puisque le nombre d'adhérents a diminué.

Détail des adhésions 1997 :	Adhérents 1997	nouveaux	renouvellements 96	autres renouvel.
	534	65	418	51

Pour information, un rappel des adhésions des années précédentes :

Adhérents 1996	623	Adhérents 1995	733
nouveaux	75	nouveaux	91□
renouvellements	548	renouvellements	642

Adhésions personnes morales

- l'ENSEEIH (N7) (INP Toulouse),
- l'IFSIC (Rennes 1),
- l'IMAG (UJF, Grenoble),
- l'INRIA,
- le L.R.I. (Paris 11),
- le LIRMM (Montpellier),
- le PRISM (Université de Versailles-St Quentin),
- l'UFR d'Informatique, Electronique, Electrotechnique, Automatique (Université des Sciences et Technologies de Lille)

Situation de Trésorerie	Compte Courant Postal	119 000 F
	Compte Epargne Livret A	99 986 F
	Compte Titres Sicav Associations	75 902 F

Ceci nous permet d'avoir environ un exercice d'avance en trésorerie, ce qui est nécessaire compte-tenu du fonctionnement des adhésions : le décalage entre la prise en compte de l'adhésion et l'entrée en comptabilité du montant correspondant nous oblige à "faire l'avance" des dépenses correspondantes, en particulier pour le bulletin. Ce décalage est bien évidemment encore plus grand lorsque le montant de l'adhésion est réglé par bon de commande.

I - Résultat de l'exercice

CHARGES		PRODUITS	
	Détail	Total	Détail
IMPRIMERIE (tirage + diffusion)	53 433	ADHESIONS	117 257
tirage bull. n° 37	3452,76	546 Personnes Physiques	
bulletin n° 38	17727,80	8 Personnes Morales	
bulletin n° 39	14191,56		
bulletin n° 40	10 875,71		
lettre	935,86		
actes journées Grenoble (facture partielle)	6 248,80		
SERVEUR (mise-en-place)		18 090	
PARTICIPATION Journées Grenoble		4 154	
DEPLACEMENTS		2 446	
SECRETARIAT		735	
AFFRANCHISSEMENTS		1 334	
FRAIS DE TENUE DE COMPTE			
CCP		6	
COMMISSION DEFENSE DE PAYER		65	
TOTAL DEPENSES		80 263	TOTAL RECETTES 117 257
Résultat exercice		36 994	
TOTAL CHARGES		117 257	TOTAL PRODUITS 117 257

Vous ne voyez pas apparaître, dans le détail du résultat, un certain nombre de dépenses : complément du tirage des actes des journées de Grenoble, préparation des journées DEUG à Lyon, annuaire 1997,... qui seront imputées sur le prochain exercice.

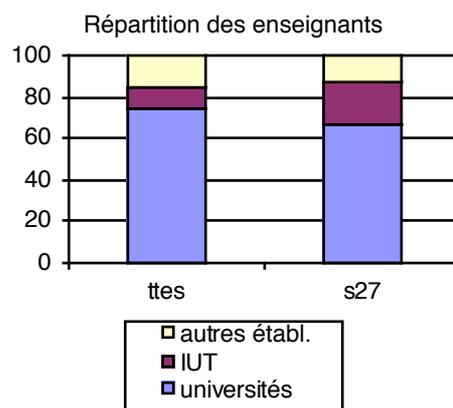
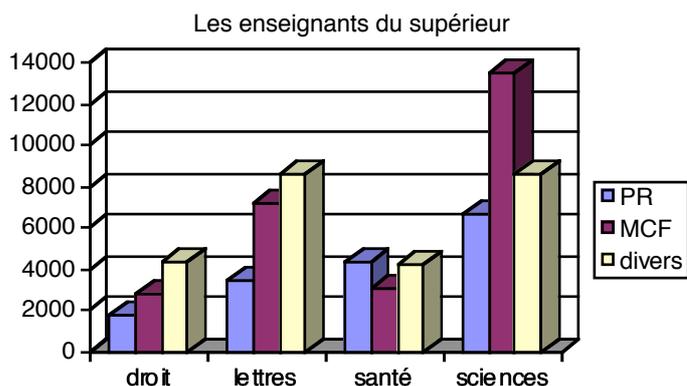
Spécificités de la section 27

par Christian Carrez

Les données mentionnées ici viennent de deux sources, d'une part de celles mises sur le web par le ministère (<http://dpsr.mesr.fr/somm.htm>), et d'autre part, les tableaux de classement des sections 25, 26 et 27.

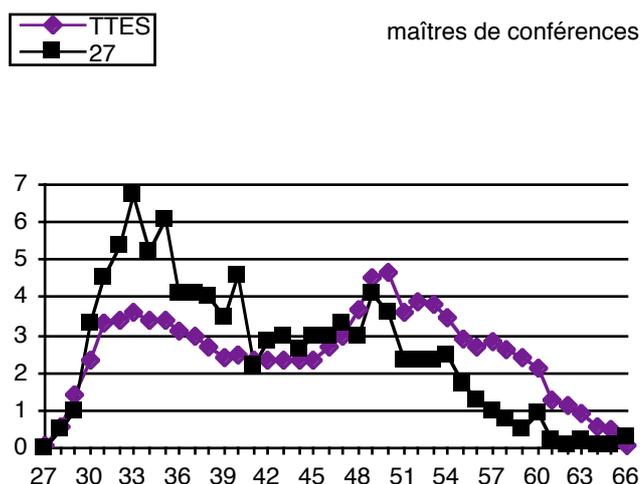
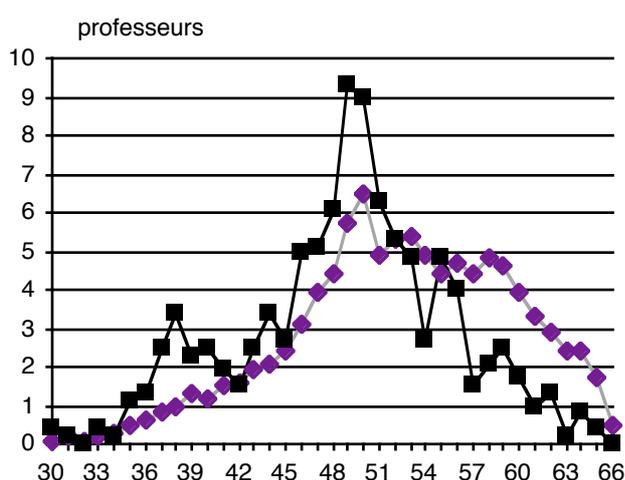
Les enseignants du supérieur

Voici tout d'abord la ventilation de l'ensemble des enseignants du supérieur, par grand secteur disciplinaire d'une part, et selon la nature des établissements d'autre part. Dans le graphique de droite, ttes représente toutes les sections et toutes les catégories, alors que s27 représente les PR et MCF titulaires de la section 27. On notera que la part IUT est à 20 % contre 10 % toutes sections et toutes catégories confondues.



		PR	taux	MCF
Toutes d.	effectifs	16289	38,1	26481
	% femmes	13,55		35,70
	âge moyen	52a 4m		45a 6m
Sciences	effectifs	6665	33,1	13482
S27	effectifs	525	28,4	1321
	âge moyen	49a 0m		41a 6m

Voici une typologie grossière des corps universitaires. On notera la faiblesse du taux de professeurs dans la section 27, comparativement à l'ensemble des sections. Par ailleurs, notre section est dans l'ensemble plus jeune.



Les deux graphiques suivants donnent la ventilation par âge des professeurs et maîtres de conférence, pour toutes les sections et pour la seule section 27. On peut constater que les pyramides des âges de la section 27 ne coïncident pas avec celles de l'ensemble des sections. Le problème des départs massifs à la retraite ne se posent pas actuellement pour nous, mais se poseront de façon brutale un peu plus tard: 18% des professeurs ont 48 ou 49 ans. Il faut espérer que les 23% de maîtres de conférences ayant entre 32 et 35 ans viennent assurer le relais de ces profs.

La section 27 parmi les sciences en 1996.

La section 27 est la plus grosse section toutes disciplines confondues. Elle n'est que la quatrième pour les professeurs dans le secteur sciences. Les maîtres de conférences de notre section représentent 1,36 fois ceux de la section 60. L'ensemble professeurs et maîtres de conférences représentent 1,25 fois ceux de la section 60 ou 63. La section 27 dans son ensemble, représente 9,4 % des sciences. C'est aussi la deuxième pour les postes de professeurs offerts au recrutement en 96 et 97, et la première pour les postes de maîtres de conférences offerts.

	offerts	recrutés	recr/off
PR sciences	5,4 %	3,8 %	69 %
PR 27	7,6 %	5,0 %	65 %
MCF sciences	6,5 %	6,1 %	92 %
MCF 27	8,1 %	7,7 %	94 %

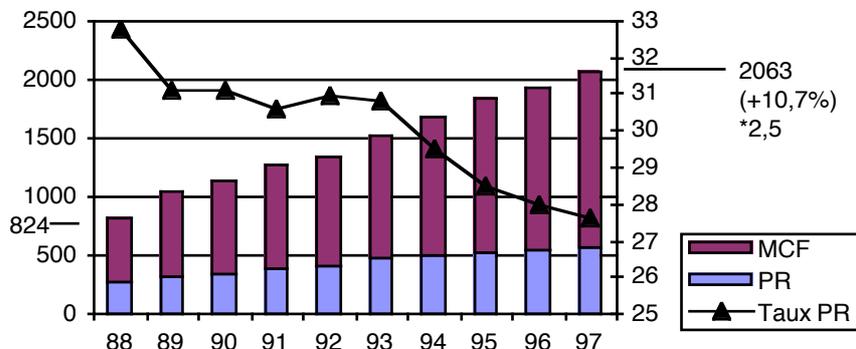
Le tableau suivant donne les taux de postes annuels mis au concours (c'est-à-dire, le pourcentage par rapport à l'effectif du corps, en moyennes annuelles de 96 et 97). Comme il y a assez peu de départ dans notre section, les recrutés viennent augmenter la population: 5% par an pour les professeurs et 8% pour les maîtres de conférences.

Les taux de postes offerts en section 27 sont parmi les plus forts, et les pourcentages de recrutés par rapport

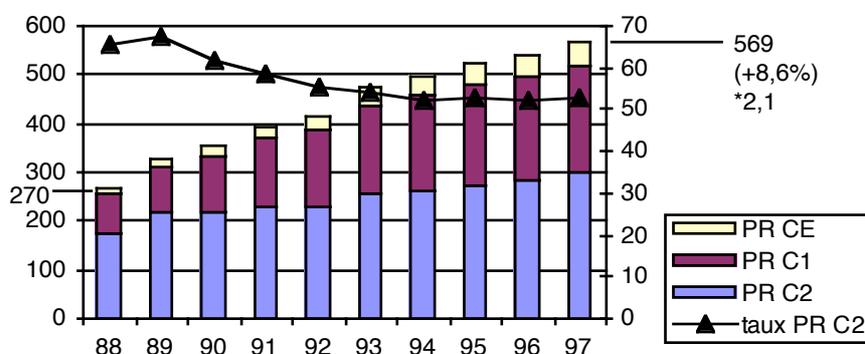
aux postes offerts sont dans la moyenne (hors mutations ou détachements). Rappelons qu'en 96, 10 postes de professeurs de la section 27 n'ont pas été pourvus: 3 refus de CS, 1 pas de qualifié, 6 refus CA ou fin de liste.

Évolution de la section 27

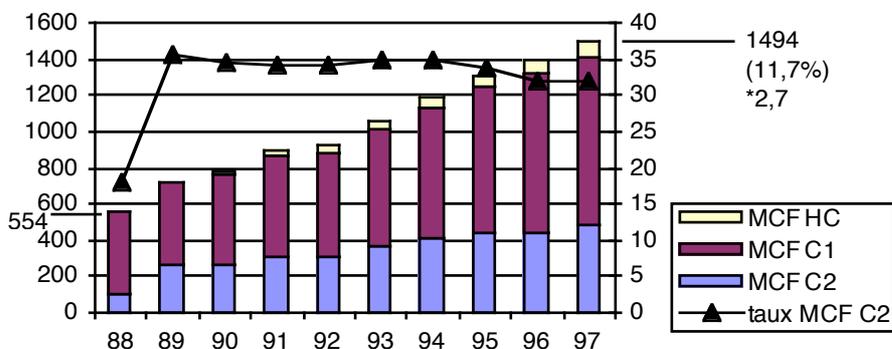
Voici quelques graphiques qui représentent l'évolution des corps enseignants de la section depuis 1988. Les chiffres correspondent aux titulaires au 31 décembre de chaque année, l'année 1997 étant estimée, puisque les tableaux réels ne seront connus que vers le mois de mars 1998.



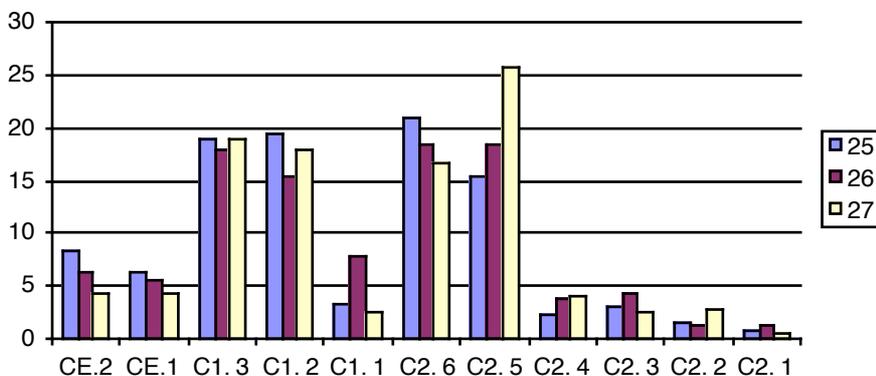
La section dépasse maintenant 2000 personnes. Le taux de PR se dégrade depuis 1993.



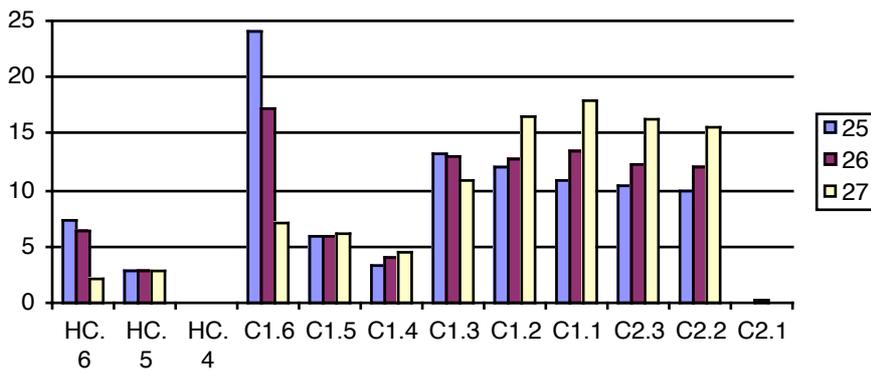
Evolution des professeurs par classe. Le taux de deuxième classe se stabilise aux environs de 50%.



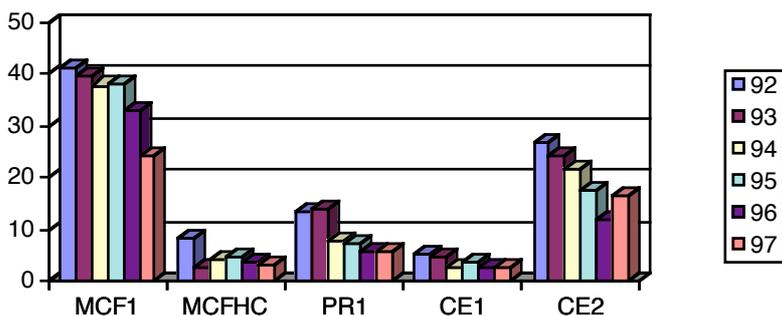
Evolution des maîtres de conférences par classe. Le taux de deuxième classe est ici de 33%.



Ventilation en pourcentage par échelon des professeurs, dans les trois sections Mathématiques (25), Mathématiques appliquées (26) et Informatique (27). On peut noter, pour notre section, une proportion plus forte dans les bas échelons.

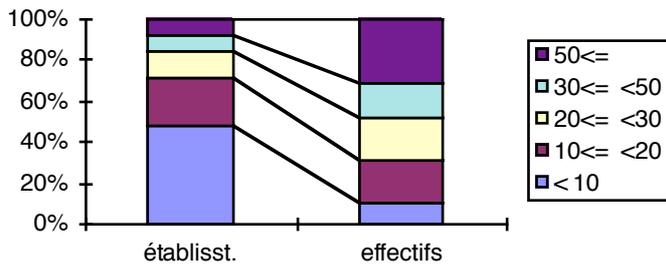


Ventilation en pourcentage par échelon des maîtres de conférences, dans les trois sections. Comme précédemment, on note, pour notre section, une proportion plus forte dans les bas échelons. La faiblesse du côté de la hors classe, s'explique par la croissance de la discipline au même moment ou après la création de cette classe: les maîtres de conférences étaient trop jeunes pour en profiter quand il y avait beaucoup de promotions.

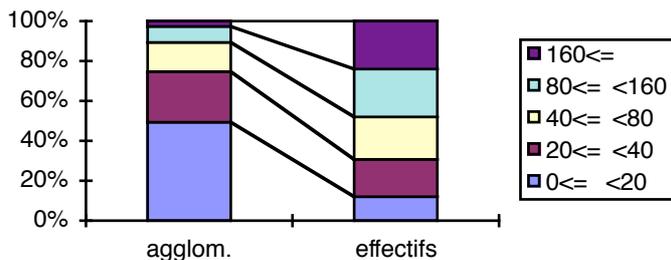


Evolution du nombre de promotions de chaque catégorie pour 100 promouvables de la catégorie. Il montre très clairement la dégradation depuis 1992, pour toutes les catégories.

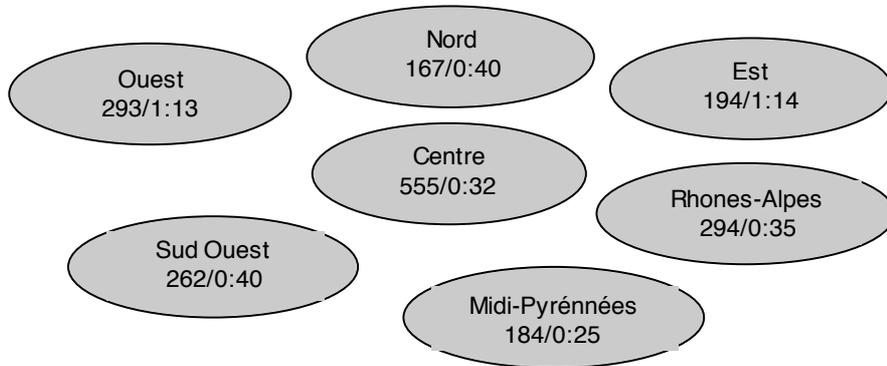
La place de la 27 sur le territoire



Répartition par établissement, en définissant les catégories suivant les effectifs de ces établissements. Il y a au total 120 établissements, qui ont entre 1 et 97 titulaires. 50% des établissements ont moins de 10 titulaires, et 15% des établissements se partagent 50% des effectifs.



Répartition par agglomération, en définissant les catégories suivant les effectifs dans ces agglomérations. Il y a au total 47 agglomérations, qui ont entre 1 et 467 titulaires. 50% des agglomérations se partagent 12% des effectifs, et 10% des agglomérations se partagent 50% des effectifs.



Répartition géographique. Pour chacune des grandes régions, je donne les effectifs, ainsi qu'une évaluation moyenne du temps de transport par la route pour parvenir à une agglomération ayant au moins 40 titulaires. On peut en déduire que les enseignants situés dans l'est ou l'ouest sont assez dispersés.

Le C.N.U.: ses missions, son travail et son organisation?

par M. LAMURE, Président de la section 27 du C.N.U.

Les différentes disciplines universitaires sont représentées par sections au sein du **Conseil National des Universités** (C.N.U.). L'informatique possède donc sa section : la section 27. Les sections sont elles-mêmes regroupées au sein de groupes. La section 27 fait ainsi partie du groupe 5 réunissant trois sections : 25 (mathématiques pures), 26 (mathématiques appliquées) et 27 (informatique).

Mission du C.N.U.

Le C.N.U. a pour mission la gestion des carrières des enseignants - chercheurs. Cette mission comporte deux volets :

- l'accès à un des deux corps d'enseignants - chercheurs : Maître de Conférences (MCF), Professeurs (PR). Il s'agit de ce qu'on appelle la qualification.
- le changement de catégorie à l'intérieur d'un corps. Il s'agit de ce qu'on appelle les promotions.

Structure de la section

La section 27 du C.N.U. est composée de 48 membres : 24 MCF et 24 PR. Parmi ces 48 membres, 32 membres sont élus et 16 sont nommés par le ministère, à parité entre MCF et PR. La liste des membres de la section est accessible sur le site CNU27 sur internet. Le travail de ces 48 membres consiste donc à étudier les dossiers de qualification et les dossiers de promotion.

Les qualifications

En ce qui concerne les qualifications, les règles du jeu ont été changées par le ministère cette année, qui nous ramène au principe des listes de qualification telles qu'elles étaient en vigueur dans la précédente législature. Cela signifie que les membres du C.N.U. ont à juger d'un niveau minimum requis pour exercer les fonctions correspondantes à la qualification demandée. La procédure administrative consiste à désigner, pour chaque demande de qualification, deux rapporteurs qui examinent le dossier que leur transmet le candidat à la qualification. Les rapporteurs sont désignés par le bureau de la section composé du Président, du Premier Vice-Président, du Deuxième Vice-Président et de l'Assesseur. Cette désignation se fait à partir des informations trouvées dans le CV que les candidats transmettent à l'administration.

C'est donc sur la base des informations présentes dans ce dossier que les rapporteurs se font un jugement qu'ils présentent à la commission lorsque celle-ci se réunit en session (plénière pour les qualifications MCF, restreinte aux professeurs pour les qualifications PR). La présentation du dossier de qualification revêt ainsi une importance capitale. La section, en collaboration avec SPECIF, a mis sur le réseau toutes les informations qui lui semblent essentielles pour la constitution de ce dossier ainsi que pour les renseignements nécessaires présents dans le CV à fournir. Des éléments généraux sur le calendrier de la section, ... sont également présentes sur les sites CNU27 et SPECIF.

Les promotions

En ce qui concerne les promotions, trois voies de promotions sont accessibles aux enseignants – chercheurs :

La voie 1 ou normale qui passe par une phase locale puis par une phase nationale.

La voie 2, voie dite des petits établissements, qui concerne les personnels des "petits établissements" (cf. Les sites CNU27 et SPECIF)

La voie 3, dite spécifique, réservée aux candidats ayant des charges pédagogiques ou administratives spécifiques.

Les promotions sont relatives au passage MCF seconde classe à MCF première classe et MCF première classe à MCF hors classe pour les MCF et passage PR seconde classe à PR première classe, PR première classe à PR classe exceptionnelle 1^{er} échelon et PR classe exceptionnelle 1^{er} échelon à PR classe exceptionnelle 2^{ème} échelon pour les PR. La désignation des rapporteurs se fait également par le bureau de la section. A ce sujet, celle-ci a décidé de mettre en œuvre un système de double rapport pour les promotions bien que la loi ne lui en fasse pas obligation. Elle doit donc, seule, prendre en charge l'organisation de ce système. Comme pour les qualifications, les informations relatives à ces promotions peuvent être trouvées sur les sites déjà mentionnés.

Conclusion

Le rôle de la section est donc de donner le "label" pour le ticket d'entrée à la profession quelque soit le niveau et de faire les propositions d'avancement dans la carrière. De ce point de vue, la manière dont la section remplit son rôle n'est pas sans incidence sur la discipline. Dans le même temps, puisqu'elle travaille sur des dossiers individuels, elle ne peut pas ignorer certains aspects "humains" de la gestion des carrières. Les liens étroits qu'elle entretient avec SPECIF s'avèrent donc particulièrement importants, mais ils ne doivent pas être exclusifs de liens avec toute autre organisation (de type syndical par exemple) en liaison avec la mission qui lui est confiée.

URL site CNU27: http://cismserveur.univ-lyon1.fr/URA_MASS/cnu27

Carrière des enseignants chercheurs

- Modifications du statut des enseignants chercheurs
- A propos des primes d'encadrement doctoral et de recherche
- Note aux experts de la DSPT4, relative aux PEDR
- Guide pour la rédaction des demandes de PEDR
- Bilan des primes d'encadrement doctoral et de recherche
- Dernière minute: publication de postes

Modifications du statut des enseignants-chercheurs

par Christian Carrez

Nous avons eu droit comme cadeau de fin d'année 97 à deux textes, le premier modifiant le décret de 1984 qui fixe les dispositions statutaires des corps universitaires, et le second relatif aux commissions de spécialistes. Je voudrais décrire ici, simplement les quelques changements introduits.

Commissions de spécialistes

Le renouvellement des commissions de spécialistes étant en cours, beaucoup connaissent les changements qui sont apparus. Brièvement, on peut noter les points suivants:

- Les commissions (CS) sont paritaires, et comportent, dans chaque collège, le même nombre d'élus et de nommés, définis selon le tableau ci-dessous. Pour palier aux difficultés de quorum, chaque titulaire est doté d'un suppléant.

élus	3	4	5	6	6	7
nommés	2	2	3	3	4	3
total	5	6	8	9	10	10

- Les élections ont lieu selon un scrutin de liste à la proportionnelle, avec répartition au plus fort reste. Ces listes sont constituées par couple titulaire-suppléant¹.
- Les membres nommés appartiennent à la section (ou ensemble de sections) et à un autre établissement. Ils sont proposés par le conseil d'administration restreint aux enseignants-chercheurs du collège et complété par les membres élus de la CS appartenant au collège.
- Les sièges qui n'ont pu être pourvus par élection sont pourvus par nomination (ci-dessus), parmi des membres de l'établissement appartenant à une autre section ou parmi des membres de la section appartenant à un autre établissement.
- Les suppléants participent à toutes les réunions de la CS, mais ils n'ont pas voix délibératives si leur titulaire est présent. A noter que, lors des jurys de recrutement, c'est la même personne (titulaire ou suppléant) qui participe avec voix délibérative à toutes les réunions.
- Le président et les vice-présidents doivent être titulaires. Par contre, il semble que l'assesseur puisse être un suppléant.

Statut des enseignants chercheurs

Listes de qualification

Les listes de qualification ont été rétablies, de façon analogue à la période 92-95. Les demandes sont déposées auprès d'un rectorat, et transmises au bureau de la section correspondante du CNU qui désigne deux rapporteurs, à qui les candidats transmettent leur dossier. La section décide ensuite de l'inscription sur la liste de qualification. En cas de refus, le bureau

¹ Par exemple, prenons une commission de 16 membres. Si l'effectif d'un collège est inférieur à 10, il faut néanmoins constituer une liste de couples et procéder à une élection, à laquelle il faut au moins 2 votants! Dans le cas d'un effectif impair un membre au moins ne peut faire partie de la CS. Notons une ambiguïté du texte (qui promet du plaisir aux juristes): si, dans notre exemple, l'effectif est inférieur ou égal à 5, un paragraphe du texte dit qu'ils sont tous membres sans élection, mais un autre dit qu'ils doivent tous avoir un suppléant élu!

de la section communiqué par écrit au candidat les motifs pour lesquels sa candidature a été écartée. La liste cesse d'être valable à l'expiration d'un délai de 4 ans. C'est la procédure 1992-1995.

Les candidats ayant eu deux refus successifs peuvent saisir de leur candidature le groupe du CNU en formation restreinte aux bureaux de section. La procédure est la même, si ce n'est que les candidats sont auditionnés. Le recours existait dans la procédure 92 avec une commission ad-hoc.

Les conditions pour demander la qualification sont les suivantes:

- posséder le doctorat ou l'habilitation ou un diplôme étranger équivalent sous réserve de dispense par le CNU,
- justifier d'une activité professionnelle de 3 ans parmi les 6 ans précédentes pour les MCF et de 5 ans parmi les 8 précédentes pour les PR,
- être enseignant associé à temps plein,
- être détaché dans le corps universitaire correspondant,
- appartenir à un corps de chercheur assimilé.

Recrutements

Sur concours ouverts à ceux qui sont inscrits sur une liste de qualification aux fonctions correspondantes (maîtres de conférences ou professeurs), sauf exception pour un des concours de professeurs. Le schéma général est le suivant:

1. Examen des titres et travaux par la commission de spécialistes (2 rapporteurs), qui établit la liste des candidats admis à poursuivre le concours.
2. Audition des candidats par la commission plénière ou par une sous commission paritaire d'au moins 4 membres,
3. Classement d'au plus 5 candidats pour chaque emploi ouvert²; l'absence de classement fait l'objet d'un rapport motivé du bureau.
4. Le conseil d'administration propose une liste préfixe de cette liste de classement. Le CA a 3 semaines pour se prononcer. Il peut rejeter la liste par décision motivée.

Pour les instituts au sens de l'article 33, les deux premières étapes sont inchangées:

1. Examen des titres et travaux par une commission mixte (2/3 CS et 1/3 conseil de l'institut) (2 rapporteurs), qui établit la liste des candidats admis à poursuivre le concours.
2. Audition des candidats par la commission mixte, qui transmet son avis à la CS
3. Examen des candidatures par la CS (2 rapporteurs) et classement d'au plus 5 candidats pour chaque emploi ouvert²; l'absence de classement fait l'objet d'un rapport motivé du bureau.
4. L'institut se prononce sur la liste dans un délai de 2 semaines. Il peut la rejeter, par décision motivée.
5. Le conseil d'administration prend connaissance de l'avis de l'institut, et propose une liste préfixe de cette liste de classement. Le CA a 3 semaines pour se prononcer. Il peut rejeter la liste par décision motivée.

Notons un changement important dans la procédure, ici: auparavant le point 5 était dévolu à l'institut, et le CA de l'établissement n'intervenait pas. Maintenant, l'institut ne peut qu'accepter ou rejeter la liste, et le CA de l'établissement propose son préfixe; il peut même rejeter la liste.

Les concours de maîtres de conférences

Il y a toujours 3 concours pour les maîtres de conférences, avec quelques variantes pour les 2ème et 3ème concours. Les 1er et 2ème concours sont ouverts aux titulaires d'un doctorat. Le 1er est le concours normal, et le 2ème est réservé aux enseignants du 2nd degré, de l'ENSAM et aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger.

Le 3ème concours est réservé d'une part aux candidats ayant 4 ans d'activité professionnelles effectives parmi les 7 ans qui précèdent (au lieu de 6 ans parmi 9) et aux enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an à cette date (il y avait une contrainte de durée de 2 ans pour les premiers et de 3 ans pour les seconds). Il y a donc un assouplissement pour ce type de concours.

Rappelons que ce 3ème concours peut être ouvert à des non fonctionnaires pour l'accès direct en 1ère classe.

Les concours de professeurs

Il y a toujours 4 concours pour les professeurs, ouverts aux qualifiés titulaires d'une habilitation, sauf indication contraire ci-dessous. Le 1er concours est le concours normal sans changement.

Le 2ème (ancien 3ème) concours, limité toujours au 1/9 des emplois, est réservé aux maîtres de conférences ayant 5 ans de services dans l'enseignement supérieur ou chargés d'une mission de coopération depuis au moins 4 ans au 1er janvier. De plus, ils doivent soit être affectés dans un autre établissement, soit avoir assuré une mobilité d'au moins 2 ans. La mobilité n'était pas prise en compte auparavant.

² Si plusieurs emplois ont été publiés avec les mêmes caractéristiques, la CS ne fait qu'une seule liste comportant un nombre de candidats égal au plus à 5 fois le nombre d'emplois.

Le 3ème (ancien 2ème) concours, revenu au 1/9 des emplois, est réservé aux maîtres de conférences titulaires ayant 10 ans de services dans l'enseignement supérieur ou dans un EPST, dont 5 ans comme MCF titulaire ou stagiaire (Auparavant les 10 ans devaient être effectués comme MCF ou MA). L'inscription sur une liste de qualification n'est pas nécessaire, mais la proposition de l'établissement doit recueillir l'avis favorable de la section compétente du CNU.

Le 4ème concours, limité maintenant au 2/9 des emplois au lieu de 1/9, est réservé d'une part aux candidats ayant 6 ans d'activité professionnelles effectives parmi les 9 ans qui précèdent (au lieu de 10 ans parmi 13), aux enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an à cette date (il y avait une contrainte de durée de 2 ans pour les premiers et de 3 ans pour les seconds) et aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France. Cette dernière catégorie ne pouvait pas participer au 4ème concours auparavant. Il y a donc élargissement des candidats potentiels.

Notons que, comme précédemment, seul le 4ème concours peut être ouvert aux non fonctionnaires pour l'accès à la 1ère classe ou à la classe exceptionnelle.

Détails

Il peut être procédé à des recrutements par voie de concours plusieurs fois par an, sauf pour le 3ème concours des professeurs. Auparavant, comme le CNU n'intervenait que dans le premier recrutement de l'année, les autres étaient réservés aux qualifiés de l'année. Cette disposition n'est plus nécessaire.

Les fonctionnaires placés en position de détachement sur un corps universitaire peuvent demander leur intégration au bout d'un an au lieu de deux, sous réserve, pour ceux qui n'appartiennent pas à un corps assimilé, d'être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions correspondantes. Cette intégration est prononcée sur proposition de la CS avec avis favorable du CA. Dans le cas des instituts au sens de l'article 33, elle est prononcée sur proposition du directeur et avis favorable de la CS et du CA. Auparavant, le CA n'intervenait pas dans le cas des instituts.

L'avancement des professeurs au 1er ou au 2ème échelon de la classe exceptionnelle suit de nouveau les mêmes procédures que les autres avancements (auparavant, les propositions n'émanaient que du CNU).

Les présidents, et vice-présidents d'université, ainsi que les directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur sont, de plein droit, déchargés de leur service d'enseignement.

A propos des primes d'encadrement doctoral et de recherche

Les primes d'encadrement doctoral et de recherche ont été créées en 1990. Après une période d'initialisation, il a semblé au conseil d'administration de Specif qu'il était intéressant d'informer la communauté sur l'attribution de ces primes. Un dossier a donc été préparé, à la fin de l'année 1997. Depuis, des bouleversements sont intervenus dans l'organisation du ministère, les responsables ont changé, les experts ne sont plus experts, et on ne peut prédire ce que deviendront les procédures, ni qui examinera les demandes. On peut espérer cependant que les primes seront maintenues, et que les critères d'attribution changeront assez peu. Aussi, il nous a semblé utile de publier ces informations, tout en insistant sur le fait qu'elles sont relatives au passé, et qu'elles n'engagent en rien les nouveaux responsables.

Trois documents sont donnés ici.

- Le premier est la lettre que Monsieur Serge RIGO, directeur scientifique du département Sciences et Technologies de l'Information envoyait aux experts en juin 1997.
- Le deuxième est une note rédigée par Jacques Mossiere, président de la commission d'examen des dossiers de la section 27, donnant quelques explications sur la façon de rédiger la demande de prime.
- Le troisième est un résumé du bilan sur les primes que le ministère vient de diffuser aux établissements.

Notons que 1998 devrait voir un nombre de primes offert relativement important, si elles sont maintenues dans les mêmes conditions. Comme elles sont attribuées pour 4 ans, ceux qui l'ont obtenue en 1994 seront en renouvellement en 1998, ce qui correspond à 4700 parmi les 7500 ayant la prime. CC.

NOTE aux experts du DSPT4, relative aux demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

par Serge RIGO

Les dossiers qui vous sont soumis pour expertise émanent d'enseignants-chercheurs rattachés aux sections 27, 61 et 63 du CNU. Ils sont répartis dans les sous-groupes d'experts 4.0, 4.1 et 4.2 en fonction de la thématique de recherche des candidats. Une possibilité de demande en anticipation ayant été ouverte, on distinguera deux groupes de demandes : celles des enseignants-chercheurs ayant obtenu la PEDR en 1994, et celles des enseignants-chercheurs ayant obtenu la PEDR en 1993 ou n'ayant pas actuellement la PEDR. Dans les deux cas, la période de référence correspond aux quatre années (1993, 1994, 1995 et 1996 stricto sensu). Ces deux groupes donneront lieu à des classements distincts. Dans chacun des groupes, il conviendra de distinguer les professeurs et les maîtres de conférence en établissant également des classements distincts. Le résultat des expertises se concrétisera donc par quatre classements différents.

Les critères quantitatifs retenus pour permettre le classement des candidats peuvent être extraits des fiches "A" et "B" du dossier. Pour la période considérée, ils sont les suivants :

1. Pour les professeurs, l'encadrement de l'équivalent de deux thèses soutenues ou en cours (en ne tenant compte que des encadrements à au moins 50 %), ainsi que 4 publications dans des revues ou des conférences de niveau international à comité de lecture sélectif et avec actes publiés.
2. Pour les maîtres de conférences, un co-encadrement à 50 % de l'équivalent d'une thèse soutenue ou en cours, sous réserve que la direction complémentaire soit clairement identifiée, et l'encadrement de DEA, ainsi que 4 publications dans des revues ou des conférences de niveau international à comité de lecture sélectif et avec actes publiés.

Ces critères quantitatifs doivent être pondérés par une appréciation qualitative des thèses et des travaux. Elle découlera des éléments d'évaluation portés à la connaissance de l'expert par le candidat dans son dossier, que reflétera la fiche d'expertise. Le fait d'assumer une tâche d'intérêt général (direction de laboratoire, responsabilité de filière d'enseignement, etc.) doit être considéré comme un élément positif pour un candidat satisfaisant par ailleurs aux critères minimaux.

Le résultat de vos expertises doit permettre, à l'issue des réunions des sous-groupes, de classer les dossiers en trois catégories A-B-C. La proportion des candidats auxquels la prime sera attribuée vous sera communiquée ultérieurement.

D'une manière générale, l'obtention de la prime doit être conditionnée non seulement par l'activité passée mais aussi par l'activité présente qui reflète le dynamisme du candidat.

Les catégories A et B correspondent aux candidats qui, au vu des critères, mériteraient la prime. Pour accéder à la catégorie B, les critères précédents doivent être atteints. La catégorie A doit être réservée aux dossiers qui dépassent sensiblement ces 2 critères. Les dossiers entrant dans la catégorie C sont ceux qui ne satisfont pas aux critères minimaux : ils ne nécessitent pas de classement.

Outre les anticipations, certaines demandes peuvent correspondre à des renouvellements de primes. Cet élément ne doit pas entrer en compte pour le classement d'un dossier, lequel devra être jugé sur sa valeur intrinsèque à partir des éléments portés à votre connaissance pendant la période de référence de quatre années.

Guide pour la rédaction des demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche

par Jacques Mossière

Le dossier comprend deux parties : des fiches documentaires au format imposé et une notice individuelle de format libre. Nous donnons ci-dessous des indications sur la rédaction des différents éléments, de façon à ce que chaque dossier soit mieux évalué tout en facilitant le travail des experts.

Fiche Encadrement doctoral

Donner la liste des thèses, des habilitations et, pour les Maîtres de Conférences, des DEA que vous avez fait soutenir ou en cours **pendant la période de référence** (cette période est en principe de quatre années civiles précédant la demande, elle est toujours rappelée dans le dossier).

Donner pour chaque co-encadrement le ou les noms des co-encadreurs. Pour chaque diplôme soutenu, indiquer si possible le devenir du diplômé. Les co-encadrements à moins de 50% ne sont en général pas pris en compte. Exceptionnellement, ils peuvent figurer dans la partie libre du dossier en tant qu'élément d'appréciation, à condition de justifier le faible taux d'encadrement.

Ne faire figurer que des encadrements de recherche et exclure mémoires d'ingénieurs ou de DESS, suivis de stages, etc.

Fiche Elaboration de connaissances

Donner la liste triée par catégories (revues ou conférences de niveau international à comité de lecture sélectif et avec actes publiés. Se limiter ici à la **période de référence** et aux **publications d'audience réellement internationale** ; d'autres publications pourront figurer dans la notice individuelle, leur nombre et leur qualité interviendront dans le classement final. Donner en toutes lettres les noms des conférences ; donner les références complètes de vos travaux en n'oubliant pas les numéros de page dans les actes.

Notice individuelle

La notice individuelle doit impérativement être limitée à trois ou quatre pages. Son format est entièrement libre. Nous indiquons ci-après les rubriques que les experts s'attendent à trouver.

En premier lieu, la notice doit comporter une description succincte des **activités de recherche récentes et des projets à court terme du candidat**.

Elle peut éventuellement comporter une **liste de publications** plus complète que celle figurant dans la fiche : cette liste doit impérativement être triée de façon rigoureuse, par exemple selon les rubriques suivantes :

- revues d'audience internationale sélectives

- revues d'audience nationale sélectives
- livres ou chapitres de livre
- conférences d'audience internationale avec sélection et actes
- conférences d'audience nationale avec sélection et actes
- autres revues et conférences
- rapports internes ou de fin de contrat.

Il est possible ici de donner les publications **acceptées** et qui seront donc effectivement publiées après la période de référence.

Une rubrique **animation scientifique** peut figurer le cas échéant. Se limiter aux responsabilités réelles (direction de laboratoire, de formation doctorale, d'équipe si elle est plus large que les doctorants encadrés, vice-présidence recherche d'université, etc.)

Les **activités liées au monde industriel** doivent être décrites, qu'il s'agisse de conseil ou de recherche contractuelle. Indiquer clairement si vous avez eu la responsabilité scientifique du contrat, la responsabilité des négociations préliminaires puis la tâche de rédaction des divers rapports.

Tous éléments de **rayonnement** doivent être fournis, qu'il s'agisse de distinctions scientifiques, de participation à des comités de rédaction, de programmes ou d'organisation de conférences, d'appartenance à des conseils de grands établissements ou à des commissions nationales ou internationales (CNU, CNRS), d'invitation par des organismes étrangers d'excellence, etc.

On n'oubliera pas de faire figurer d'éventuelles **mobilités** thématiques ou géographiques.

Enfin, les chercheurs pourront donner une description de leurs activités récentes d'enseignement.

Bilan des Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche

La Direction Générale de la Recherche et de la Technologie a diffusé en octobre 1997, auprès des établissements d'enseignement supérieur, un bilan des campagnes 1994 - 1995 - 1996 d'attribution des primes d'encadrement doctoral et de recherche. Vous trouverez ici un résumé-extrait de ce document, ainsi que les points qui concernent directement les informaticiens et les automaticiens. Introduction et Présentation générale sont résumées. Les critères d'évaluation sont repris in extenso du rapport. J'ai repris l'analyse des tableaux statistiques pour l'adapter au GE41. CC.

Introduction

Les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) ont été créées en 1990. Leur attribution obéit au principe de l'évaluation nationale. Après une période de démarrage, la stabilisation s'est faite autour de 7500 primes, les nouvelles primes provenant en grande partie des sortants. Bernard Bigot reconnaît, dans sa préface, que les campagnes annuelles s'assimilent plus à des concours qu'à des examens. Il insiste sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les maîtres de conférences et les professeurs, surtout pour des raisons d'équité et de dynamique scientifique, même si l'activité des maîtres de conférences est plus difficile à identifier, tant en recherche qu'en encadrement doctoral.

1- Présentation générale

Les appels à candidature ont lieu vers la mi-mars, les évaluations par les experts durant le mois de juin, et la notification est faite pour le 1 octobre. Les candidats s'engagent à effectuer, en plus de leurs obligations statutaires, une activité spécifique en matière de formation à la recherche et par la recherche pendant 4 ans. De plus, ils doivent respecter certaines règles relatives au cumul d'emplois et de rémunération. Enfin, la prime est suspendue pendant les congés pour recherche et conversion thématique.

Les contraintes budgétaires sont de deux ordres: un crédit budgétaire fixé par la loi de finance et un contingent de primes (7500). Le crédit est calculé sur la base d'une répartition par tiers du contingent selon trois niveaux (les montants sont donnés pour l'année 1996):

- 38 983 F pour les professeurs de 1ère classe et de classe exceptionnelle,
- 29 810 F pour les professeurs de 2nde classe,
- 20 637 F pour les maîtres de conférences.

Le montant des crédits étant fixé, il est nécessaire de réduire le nombre des primes à attribuer chaque fois que des bénéficiaires sont promus et changent de catégorie. Lorsque, au cours d'une campagne, on attribue plus de primes aux professeurs de 1ère classe ou de classe exceptionnelle que leur poids budgétaire, le nombre de primes attribuées en est réduit d'autant. Le rapport fait état d'une réduction de 250 primes pour la campagne 1994, particulièrement élitiste. Par ailleurs, on constate que les chercheurs reconnus comme les meilleurs ont des chances plus importantes d'être promus, induisant une majoration de leur prime.

L'analyse du rapport est que la non-attribution de la prime une année donnée n'est pas une appréciation absolue du bilan de l'activité de l'enseignant-chercheur, mais une donnée relative à un certain moment, qui ne doit pas décourager ceux qui

n'ont pas obtenu satisfaction. Le taux de satisfaction moyen étant environ de 50%, la PEDR demeure accessible, tout en restant fortement sélective.

2- Les critères d'évaluation

Le texte de cette section est repris in extenso du rapport.

a) Considérations générales

La recherche est une activité hautement compétitive qui requiert un fort investissement personnel et une grande ténacité. Pour une majorité des universitaires, c'est une activité passionnante et exigeante à laquelle ils consacrent un temps et une énergie qui dépassent bien souvent et largement, leurs obligations statutaires. Assumer une direction de thèse, c'est accepter d'accompagner, pendant plusieurs années, avec une grande disponibilité, un jeune scientifique dans sa démarche intellectuelle, sur un sujet par nature original et ambitieux; c'est aussi accepter la responsabilité de sa formation à et par la recherche en lui faisant partager ses propres travaux et objectifs scientifiques, en vue d'une insertion professionnelle réussie dans des fonctions de haute qualification à l'accès très sélectif. L'encadrement doctoral et la recherche constituent une prise de risque importante de la part des enseignants-chercheurs.

Au vu de ces constatations, il est naturel que l'Etat ait cherché, par l'attribution de primes, à accorder des avantages financiers à ceux qui remplissent, et s'engagent à continuer de remplir, au mieux et de façon exceptionnellement dévouée et brillante, ces tâches essentielles au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur et à la préparation de l'avenir du pays.

Pour la première fois en 1994 et à nouveau en 1995 et 1996, des bénéficiaires ont pu solliciter le renouvellement de ces primes au même moment où de nouvelles candidatures se manifestaient. Il est opportun de rappeler ici la signification de ces primes et de détailler les conditions de leur attribution.

Les primes EDR visent à encourager et à reconnaître l'excellence de la production scientifique et la qualité et l'intensité de l'investissement des professeurs et maîtres de conférences dans leur fonction de direction des travaux des doctorants dont ils assument la responsabilité.

Il importe ici de bien préciser que ce n'est pas la quantité des thèses encadrées qui constitue un facteur positif d'appréciation, mais la qualité de cet encadrement tel qu'il peut être apprécié par la qualité des publications issues de la thèse, celle des brevets déposés et par les performances en termes d'insertion professionnelle des doctorants formés. Un nombre très élevé, voire manifestement excessif, d'acceptation

d'encadrement simultané de thèses peut même être apprécié négativement dans la mesure où il conduit inéluctablement à un encadrement réel insuffisant.

Trois autres dimensions de l'activité de recherche sont prises en compte par les experts. Ce sont l'originalité de la démarche scientifique des candidats, leurs efforts de valorisation et de diffusion des résultats de la recherche en direction du monde économique et social et l'acceptation de responsabilités scientifiques collectives essentielles au fonctionnement de la recherche (direction des unités et centres de recherche).

Il doit également être rappelé que la prime ne peut être attribuée qu'à ceux remplissant la totalité de leur service d'enseignement, soit 192 heures annuelles d'équivalents TD.

Au 31 décembre 1996, les universités et grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur comptaient quelques 44 800 universitaires. Le nombre maximal de primes inscrit dans la loi de finances est actuellement de 7 500. Le rapprochement de ces chiffres montre combien la procédure est sélective.

Dans ces conditions, la non-attribution de la prime ne signifie nullement que le demandeur n'a pas une activité scientifique de qualité et d'intensité parfaitement satisfaisante au regard de ses obligations statutaires. Elle peut simplement signifier que sa participation à l'encadrement doctoral ou que sa production scientifique est moins remarquable ou exceptionnelle que celles d'autres collègues, à un instant donné.

Pour ces raisons, la tâche des experts est particulièrement lourde et difficile. Leur premier souci est celui de l'équité dans le classement des différents candidats qui, une année donnée, se sont manifestés. La procédure étant ce qu'elle est, ils ne peuvent effectuer que des constatations et des comparaisons a posteriori entre les différentes vagues qui se succèdent année après année, sachant qu'ils ne maîtrisent pas le nombre et la qualité de leurs collègues qui se portent candidats une année donnée en regard du nombre de primes disponibles. Des disparités d'une année sur l'autre sont donc inévitables. Le souci des experts de la MST est de réduire celles-ci autant que faire se peut.

Ces principes généraux ayant été énoncés, il est souhaitable de présenter le fonctionnement de la procédure d'évaluation des candidatures. Cette procédure est complexe puisqu'elle doit répondre à l'exigence d'équité affichée alors que le dispositif réglementaire conduit à comparer des candidats issus de disciplines très différentes.

Ne sont donc considérés comme susceptibles de bénéficier de la prime que les candidats qui, au cours des quatre années qui ont précédé leur dépôt de candidature, sont les auteurs d'au moins 2 publications dans des revues de types A (revues de référence de la discipline, revues à comité de lecture) ou dépositaires d'un brevet et ont été directeur de thèse de plein exercice d'un étudiant qui a soutenu. La réalité de l'encadrement doctoral est indispensable. Dans le cas des maîtres de

conférences, l'encadrement de DEA peut être pris en compte dans l'encadrement doctoral avec un facteur de pondération. Lorsque plusieurs auteurs ont contribué à une publication ou à un brevet, chacun d'entre eux bénéficie, dans leur décompte personnel de production scientifique,

d'une fraction de la responsabilité du travail égale pour tous. Ces fractions sont cumulables pour atteindre le critère-seuil de prise en considération de la candidature.

Pour ce qui est des directions de thèse, c'est l'inscription administrative qui fait foi, telle qu'elle est établie sous l'autorité du président ou directeur de l'établissement qui délivre le diplôme. Cette direction ne peut a priori être partagée entre plusieurs professeurs ou équivalents. Pour diriger une thèse, un maître de conférences doit être habilité à diriger des recherches. Dans le cas rare où la réalité conduit à constater un partage de fait de direction de thèse, par exemple entre un professeur et un maître de conférences ou chargé de recherche, le seuil minimal de prise en considération dans un dossier de candidature est de 50 % du temps d'encadrement.

Les seuils qui viennent d'être présentés ne conduisent bien évidemment pas à une systématique d'attribution. Relativement bas, ils doivent permettre, après un premier examen par les experts, d'identifier le nombre de candidats relevant d'un groupe d'experts donné, afin d'apprécier l'ampleur de la demande dans le secteur concerné. Le contingent attribué à chaque groupe d'experts est alors déterminé par une péréquation entre le nombre total de primes disponibles, le nombre total de candidats pris en considération et ceux relevant des sections du conseil national des universités (CNU) dont il a la responsabilité. Ce mécanisme permet, tout en respectant la diversité des activités de recherche des différentes communautés disciplinaires, de veiller à garantir au mieux une égalité de traitement de chacune des sections du CNU.

Pour établir ces éléments, chaque dossier de candidature est confié à un expert principal qui doit rédiger un rapport écrit circonstancié. Un rapporteur secondaire est désigné chaque fois que cela est possible. Il convient ici d'insister sur le fait que, pour la bonne régularité de la procédure, l'appréciation des experts se limite à l'étude des éléments contenus dans le dossier, tel qu'il est remis par le candidat, sous sa responsabilité et sous le couvert du responsable de son établissement de rattachement. Certains candidats oublient cette condition, trop confiants dans la notoriété qui est la leur. La qualité et la précision des dossiers soumis, la cohérence avec les informations dont dispose par ailleurs le ministère lors des enquêtes annuelles sur les flux de thèse, lors des campagnes d'habilitation de DEA ou de contractualisation, ont une importance certaine. Sur la base de ce rapport qui est présenté oralement devant le groupe des experts, une proposition de classement est élaborée collectivement. L'attribution ou la non-attribution antérieure d'une prime ne constitue pas un élément d'appréciation du dossier.

Pour la campagne de 1995, les groupes d'experts se sont trouvés face à une situation complètement nouvelle par rapport à ce qu'ils avaient connu lors de la campagne de 1994. Alors que le nombre de primes à attribuer en 1994 correspondait à environ 75 % du nombre des candidats, cette proportion est passée à environ 25 % en 1995. C'est dire que des candidatures déposées en 1995, qui seraient passées sans discussion l'année précédente, ont dû être rejetées. Bien souvent, le nombre des candidats jugés « incontestable » était supérieur aux possibilités d'attribution. On mesure la difficulté du travail de sélection à accomplir.

La campagne 1996 a été plus aisée dans la mesure où s'est retrouvé un volume de possibilités par rapport aux demandes proche de 0,5.

Ces considérations générales méritent d'être complétées par un certain nombre de remarques spécifiques pour chaque département scientifique, pédagogique et technique (DSPT).

b) Remarques par départements scientifiques, pédagogiques et techniques

DSPT 4: Sciences et technologies de l'information.

En 1994, 1995 et 1996 les critères à satisfaire pour bénéficier de l'attribution d'une prime ont été les suivants:

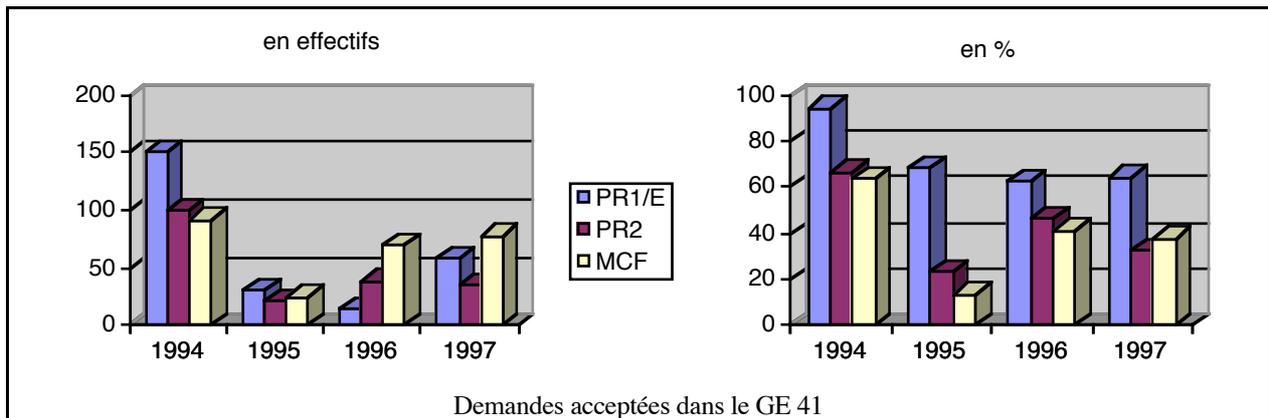
- pour les professeurs, encadrement de deux thèses soutenues ou en préparation (en ne tenant compte que des encadrements à au moins 50 %) et pour les maîtres de conférences, un co-encadrement de thèse à 50 %, sous réserve que la direction complémentaire soit clairement identifiée et l'encadrement de DEA;
- pour les professeurs et les maîtres de conférences, quatre publications dans des revues ou des conférences de niveau international au cours des quatre années précédentes.

Le nombre de demandes satisfaisant ces critères quantitatifs (plus de 89 % des professeurs et plus de 83 % des maîtres de conférences, en moyenne sur les trois années) dépassait les possibilités d'attribution de primes. Les candidatures retenues ont donc fait l'objet d'une sélection plus sévère qui a pris en compte des critères qualitatifs d'excellence scientifique (intérêt et originalité des sujets de thèse et des publications) et d'investissement particulièrement élevé en recherche, y compris dans des activités d'animation et de rayonnement scientifique.

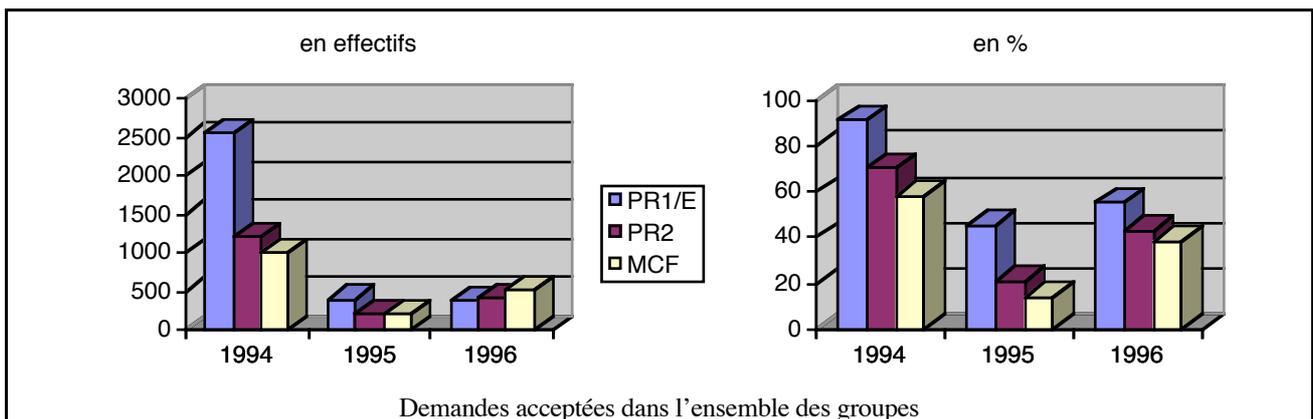
Cette situation a conduit, de fait, au passage d'une situation d'examen à une situation de concours et a permis d'accepter, en moyenne sur les trois années, 65 % des demandes des professeurs et 41 % de celles des maîtres de conférences.

3- Analyse des tableaux statistiques

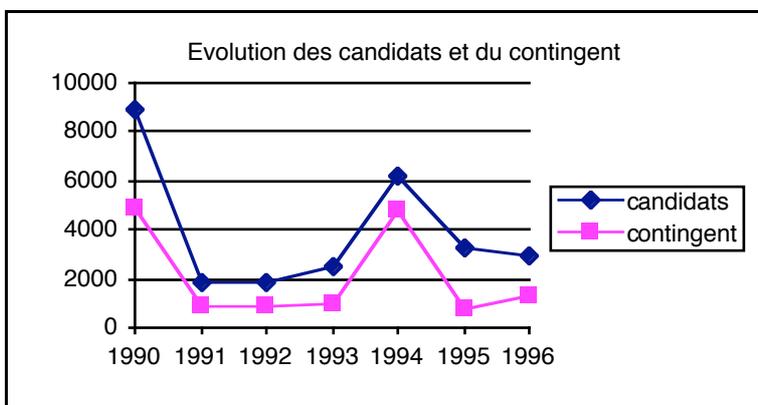
Cette analyse reprend celle du rapport, en la présentant également sous l'aspect du GE 41, qui regroupe l'informatique et l'automatique. Elle n'engage que moi. CC.



Les deux premiers graphiques³ donnent en effectif et en pourcentage les demandes qui ont été acceptées suivant les trois niveaux de primes, pour notre groupe d'experts. Ils font très nettement ressortir la faiblesse de l'année 1995. L'élitisme de l'année 1994, signalée dans le rapport, ressort nettement, mais est partiellement compensé par les années ultérieures (rappelons le principe budgétaire d'une répartition par tiers). En comparant avec l'ensemble des groupes (graphiques suivants) notre élitisme a cependant été moins fort, même si les taux de demandes acceptées semblent comparables. Notons que les sections 27 et 61 ont un taux de professeurs plus faible que la moyenne nationale, ce qui doit sans doute avoir son influence dans ce cas.



Le rapport analyse également les résultats par académie. Je n'en parlerai pas ici. Les résultats par sexe indiquent un différentiel constant de 10% (différence entre les taux d'acceptation) en faveur des hommes, tous groupes confondus. En GE 41, ce différentiel est de 18% en 1994, 10% en 1995 et de 0% en 1996.

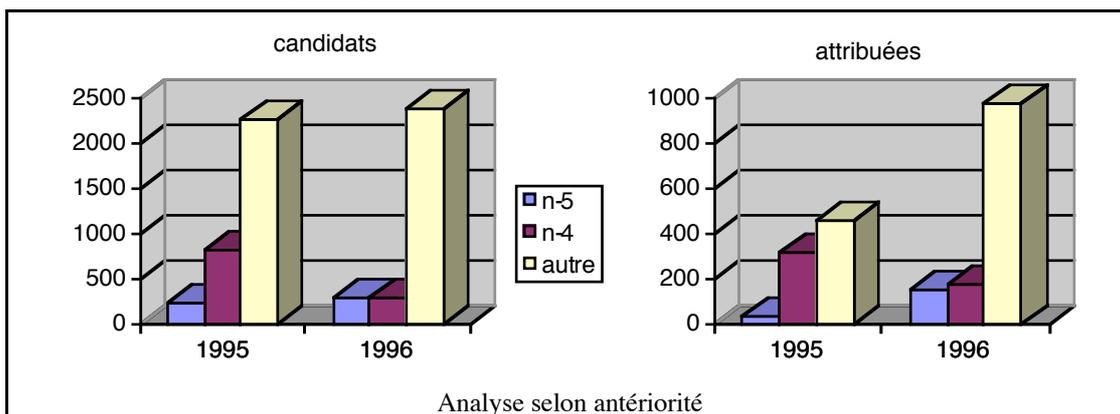


Le graphique suivant donne l'évolution du nombre de candidats ainsi que du contingent annuel. Certaines données de 1990 à 1993 sont évaluées, car n'étant pas précisées dans le rapport, mais j'estime le taux d'erreur à moins de 10%. Rappelons que 1990 était la première année, et que 1994 était l'année de renouvellement des primes de 1990. Il sera intéressant de voir l'effet sur 1998. On peut espérer que le lissage des courbes soit obtenu à terme, mais ce n'est pas encore le cas.

Le taux de satisfaction moyen est d'environ 50%, mais les courbes montrent de très fortes variations entre les années. De ce point de vue, 1993 et surtout 1995 ne sont pas de très bonnes années, contrairement à 1994 qui était excellente. L'analyse du ministère est une certaine autocensure en 1994: la difficulté de 1993 a conduit les

³ Les chiffres du GE 41 pour 1997 m'ont été fournis par Anne Mauboussin.

sortants à retarder leur demande. Par contre la facilité d'obtention de la prime en 1994 (77%) a poussé les candidats à tenter leur chance en 1995, alors que les possibilités étaient très réduites.



Les derniers graphiques donnent la ventilation, tous groupes confondus, selon que les cas suivants:

- n-5: candidats ayant obtenu la prime 5 ans auparavant et ayant eu un refus de renouvellement l'année précédente,
- n-4: candidats ayant obtenu la prime 4 ans auparavant et demandant leur renouvellement,
- autre: candidats n'ayant jamais obtenu la prime, ou l'ayant obtenu 5 ans ou plus auparavant sans avoir demandé leur renouvellement l'année précédente.

Il met en évidence la difficulté de l'année 1995, où il y avait plus de sortants que de possibilités: parmi les candidats, près de 600 d'entre eux avaient été bénéficiaires de la prime en 1990 et 817 de celle de 1991, alors qu'il n'y avait que 812 possibilités.

Dernière minute: publication de postes

Il semble que les postes de maître de conférences et de professeurs mis au concours pour la rentrée prochaine, soient publiés vers le 15 mars. Certains rectorats prévoient de mettre les profils sur le web. Il est possible d'accéder à ces serveurs à partir de celui du ministère: <http://www.education.gouv.fr>.

Nouvelles de la section 07 du CNRS

- Calendrier de la session de printemps 98
- Compte rendu intersyndical de la session d'automne 97 de la section 07 du Comité National
- Compte rendu intersyndical du bureau de la section 07 du Comité National

Calendrier de la session de printemps 1998

Le recrutement des chercheurs CNRS est régi par des règles voisines de celles des chercheurs de l'INRIA, qui sont décrites ailleurs dans ce numéro.

Les postes mis au concours pour la section 07 sont les suivants:

- 6 directeurs de recherche de 2ème classe
- 1 directeur de recherche de 2ème classe, *conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'image, ou pour les télécommunications.*
- 4 chargés de recherche de 2ème classe, dont 1 affecté au laboratoire de parallélisme de Lyon.
- 1 chargé de recherche de 2ème classe, *algorithmique appliquée à la cryptographie ou à la sécurité informatique.*
- 1 chargé de recherche de 2ème classe, *conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'image, ou pour les télécommunications.*

Le calendrier est le suivant:

- dépôt des dossiers de candidatures avant le 5 janvier 1998,
- bureau de la session de printemps et du jury de recrutement le lundi 16 février 1998
- audition des candidats chargés de recherche du lundi 6 au mercredi 8 avril 1998
- session de printemps et jury de recrutement du mardi 14 au samedi 18 avril 1998.

Note: la session de printemps et le jury de recrutement se tiennent la même semaine.

Pour informations complémentaires, voir <http://www.sg.cnrs.fr/drh/recrutement/listepostes.htm>

Compte rendu intersyndical de la session d'automne de la section 07 du comité national de la recherche scientifique 14 au 17 octobre 1997

*R. Chatila (SNCS), P. Escudier (SNCS), J. Le Maitre (SGEN), P. Lirou (SGEN),
M. Roussaly (SNIRS-CGC), P. Sainrat (SNCS), A. Valibouze (SNESup), P. Weil (SNCS)*

Après un bref rappel du calendrier et du rôle de la section 07, vous trouverez dans ce rapport un résumé des débats qui ont eu lieu pendant la session qui vient de s'écouler, des informations apportées par J.-J. Gagnepain, directeur scientifique du département SPI du CNRS, et des décisions et avis émis par la section.

Ont participé aux travaux les membres de la section : D. Arquès, M. Banatre, R. Chatila, P. Comon, P. Escudier, G. Favier, J.-P. Gouyon, J.-L. Lacombe, J.-C. Laprie, N. Lefort-Piat, J. Le Maitre, P. Lirou, B. Plateau, M. Richetin, M. Roussaly, P. Sainrat, P. Sallé, A. Valibouze, E. Walter, P. Weil; ainsi que, pendant tout ou partie de la session, B. Dubuisson (directeur scientifique adjoint du département SPI), J.-C. Pomerol (chargé de mission auprès de B. Dubuisson), B. Lorho (représentant la DSPT 4), H. Charbonneau (assistant du Comité National), et M. Sorriaux (assistante de gestion de la section 07).

1 Calendrier

Tout d'abord quelques rappels. La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique, qui vient de se réunir pour sa session d'automne, recouvre l'informatique, l'automatique et le traitement du signal.

La principale tâche de la section pendant sa session d'automne est d'examiner les dossiers des unités de recherche associées au CNRS qui sont en renouvellement, ainsi que les dossiers de demande de création de nouvelles unités associées. Pour chacune de ces dernières, la section doit prononcer un avis sur le renouvellement de l'association ou sur

la création, puis elle doit classer ces unités. Elle doit aussi se prononcer sur les GdR et sur toute autre demande d'évaluation qui lui est soumise par la direction ou par une unité de recherche. Pour chaque unité examinée, la section élabore un message qui sera transmis à la direction de l'unité.

Enfin, la section doit se prononcer sur une série de questions : les directeurs de recherche des CR stagiaires récemment nommés, demandes de prise en compte du tiers complémentaire, soutien aux revues, colloques et écoles d'été.

La session de printemps a pour tâche principale de proposer les promotions à l'intérieur des corps (de CR2 à CR1, et de DR2 à DR1 à DR0).

A chaque session, la section a aussi à examiner des demandes de mobilité de chercheurs et des demandes de changement de direction de laboratoires. De plus, la section organise à chaque session des discussions de politique générale, et à intervalles réguliers des discussions de prospective scientifique.

Sur l'ensemble des points qu'elle a à examiner, la section n'a qu'un rôle consultatif.

La date de la prochaine session de printemps n'est malheureusement pas encore décidée, et dépendra de la date de parution de l'arrêté du concours 98. Nouveauté cette année, les jurys d'admissibilité des concours CR et DR se tiendront la même semaine que la session de printemps, donc probablement sensiblement plus tôt que les autres années. Les auditions du concours CR auront lieu la semaine précédant le jury et il n'y aura pas d'auditions des candidats au concours DR.

Rappelons que, comme toujours, les classements établis par le jury d'admissibilité peuvent être modifiés par le jury d'admission, comme cela s'est passé en 1997. Les décisions définitives sont prises après la réunion du jury d'admission (sans doute en juillet).

2 Politique générale

2.1 Présidence de la section

J. Descusse, qui présidait jusqu'à l'été dernier la section, a été nommé conseiller technique au cabinet d'Allègre, et a démissionné du comité national. La première tâche de la section a donc été d'élire un nouveau président.

R. Chatila est le seul candidat, et est élu par 16 oui, 1 non et 1 abstention. Sur son action future, R. Chatila met en avant trois points : la clarté dans les relations de la section avec la direction; la continuation d'une action d'évaluation rigoureuse, dans la transparence vis-à-vis de la communauté; faire de la section une force de réflexion et de proposition. Il souligne que toutes les composantes de la mission du Comité National doivent être assurées, y compris la prospective scientifique. Enfin, il souhaite que la section continue à travailler en recherchant le consensus.

Une autre élection a lieu pour compléter le bureau de la section. P. Sainrat est seul candidat, et est élu par 16 oui et 1 abstention. Un nouveau membre sera nommé ultérieurement pour venir compléter la section.

2.2 Bilan du printemps 97

L'année dernière a vu le recrutement de 7 chargés de recherche (voir la section 4.1), le passage de tous les CR2 à 4 ans au grade de CR1, le passage de 7 CR1 au grade de DR2 et de 1 DR2 au grade de DR1.

Il faut noter cependant 3 modifications des classements de la section par les échelons suivants du processus. Dans le classement des DR1 candidats au passage DRCE1, il y a eu inversion du classement par le conseil de département. Sur un des concours CR fléchés, le candidat classé second par le jury d'admissibilité a été recruté par le jury d'admission. Pour le concours DR, un candidat externe classé favorablement par le jury d'admissibilité n'a pas été retenu par le jury d'admission. Un candidat interne, classé par le jury d'admissibilité en liste complémentaire a cependant été promu.

La section a demandé des éclaircissements à la direction sur ces différents points. Les raisons avancées ont été les suivantes : en ce qui concerne le concours CR fléché, la direction a évoqué une meilleure adéquation du profil scientifique du candidat à celui du poste. Sur le concours DR, la raison avancée est de technique budgétaire : le recrutement d'un candidat externe sur un poste de DR2 suppose l'utilisation d'un équivalent de poste de CR augmenté d'un « chapeau » CR-DR et cela n'a pas pu être trouvé dans le contexte budgétaire extrêmement serré du concours 97.

Enfin, la section a discuté avec B. Dubuisson du bilan particulièrement catastrophique de la campagne d'accueil notamment pour les renouvellements. En 07, la moitié seulement des collègues accueillis en 96-97 pour leur première année ont obtenu le renouvellement (pourtant habituel) de leur accueil. 3 collègues seulement ont été accueillis pour la première fois. B. Dubuisson a rappelé les circonstances budgétaires extrêmement difficiles de cette campagne. La section a insisté quant à elle sur les difficultés qu'a causées la gestion de cette situation pour les personnes concernées et sur leur impact sur l'image du CNRS auprès des enseignants-chercheurs.

2.3 Intervention de J. Pailhous

J. Pailhous vient présenter à la section la mission qui lui a été confiée par la direction générale du CNRS. Il rappelle que les contours des sections du Comité National ont été modifiés environ tous les huit ans. Les modifications envisagées aujourd'hui sont à considérer dans ce cadre. Il rappelle aussi que sa mission est brève, et qu'il doit remettre son rapport avant le 31 décembre 1997. Il est donc venu interroger la section sur son sentiment quant à ses relations avec d'autres

disciplines ou d'autres sections, et quant à ses compétences pour l'évaluation de certains laboratoires qui lui sont présentés.

A la question de savoir s'il faut réduire le nombre des sections, J. Pailhous répond que la mission qui lui a été confiée l'a été par C. Bréchnignac. Il n'est pas question d'augmenter le nombre des sections, mais il n'y a pas d'impératif numérique de réduction. Les procédures de fonctionnement des sections vont être allégées afin qu'une légère diminution du nombre des sections reste gérable. La section 07 gère environ 350 chercheurs : ce pourrait être une moyenne dans le futur comité national (ce qui correspondrait à 35 sections au lieu des 40 actuelles). Un exemple d'allègement actuellement en considération serait de permettre au jury d'admissibilité de n'auditionner qu'une partie des candidats CR comme cela se fait dans les concours MC. Ce changement nécessite cependant la modification de textes législatifs et ne peut être envisagé avant le prochain comité national (donc pour le concours 2000).

J. Pailhous précise aussi que sa mission est présentée dans une page web, qu'elle dispose d'une adresse électronique, et que l'un et l'autre peuvent servir à recueillir des suggestions de l'ensemble de la communauté. De plus, J. Pailhous rencontre toutes les sections du comité national. Parmi les problèmes déjà identifiés figurent les rapports entre les sections du comité national et les conseils de département, ainsi que l'ambiguïté qui fait que si les sections sont celles du comité national de la recherche scientifique, les conseils de département sont bien ceux du CNRS.

En réponse à une question, J. Pailhous confirme la fin prochaine des sections 41 et 42 (gestion de la recherche et valorisation).

Une amorce de débat s'instaure entre J. Pailhous et divers membres de la section sur les frontières de la 07, en particulier en direction des mathématiques, et sur la nature des sciences de l'ingénierie. La gestion de la pluridisciplinarité posera toujours problème, et le déplacement de frontières plus ou moins artificielles (même s'il est nécessaire d'en avoir) ne changera pas ce problème.

En réponse à un membre de la section qui remarquait que l'architecture prévue pour la session de printemps 98 empêcherait probablement toute discussion de politique et de prospective, J. Pailhous répond qu'il considère cet aspect du rôle du comité national comme très important, et qu'il proposera qu'une journée lui soit réservée durant la session d'automne.

Le débat porte ensuite sur la composition et les conditions de nomination au comité national. Ils seront révisés. La composition des conseils de département, en particulier, sera transformée. Il n'est pas certain que celle des sections le soit. Il se peut néanmoins que la proportion de nommés et d'élus (actuellement 1/3, 2/3) soit modifiée.

Une dernière question amène à un débat dans la section sur le système actuel de double évaluation, par les sections du comité national et par les groupes d'experts du ministère. Cette double évaluation, qui n'a pas que des inconvénients, a toutes les chances de perdurer.

2.4 Intervention de M. Ghallab

A l'invitation de la section, M. Ghallab vient présenter les conclusions du groupe de réflexion sur le devenir des GdR-PRC qu'il a animé pendant l'année passée, et qui a abouti à la soumission des dossiers des GdR-PRC ALP, ARP, Automatique, I3 et ISIS.

Résumé extrêmement bref. Conscient de la faiblesse des moyens financiers que l'on peut attendre des tutelles, le groupe de réflexion a distingué deux objectifs : la coordination thématique, et la coopération sur projets focalisés. Les 5 GDR-PRC proposés se concentreront sur la coordination thématique, organisée en pôles et de groupes de travail. Ils collaboreront à l'émergence de projets focalisés, soumis à diverses sources de financement. La structuration proposée est par recouvrement plutôt que par partition des thèmes : certains pôles thématiques seront communs à, et soutenu par plusieurs GDR-PRC. Les projets qui émergeront pourront être soit interne à un GdR-PRC, soit inter-GdR-PRC. La sélection et l'évaluation des projets sera faite par les tutelles plutôt que par le comité inter-PRC-GdR.

La question du financement de ces projets est donc ouverte de façon disjointe des dossiers qui nous sont soumis. Certains pourront être soutenus par des programmes du CNRS. Il n'y aura en tout cas pas de mode uniforme de financement.

A cet égard, B. Lorho intervient un peu plus tard pour attirer l'attention de la section sur les «Sauts Technologiques» qui font partie du FRT (Fond pour la Recherche et la Technologie) du MENRT. Ils permettent de financer un projet conduit par un industriel (et partiellement financé par lui) avec un ou plusieurs laboratoires de recherche, le but visé étant de rapprocher certains travaux de recherche du marché. Les Sauts Technologiques sont ouverts en permanence, sans date d'appel d'offres, et ont reçu jusqu'à présent relativement peu de demandes relevant de la section 07.

2.5 Intervention de G. Giralt

A l'invitation de la section, G. Giralt vient présenter les activités de l'axe prioritaire Machines Intelligentes qu'il anime : la problématique scientifique et la situation de la robotique aujourd'hui; les principes de la structuration de l'axe en pôles et leur fonctionnement; le point sur le rôle de l'axe prioritaire.

2.6 Intervention de J.-J. Gagnepain

J.-J. Gagnepain, directeur scientifique du département SPI, vient présenter à la section les grands éléments de la situation présente. Il commence par donner des indications sur le projet de budget [Note : cette rencontre a eu lieu avant le vote du budget au Parlement], sur les projets de remodelage des sections du Comité National et sur la campagne de recrutement 1998. Il revient ensuite sur la campagne du printemps dernier et sur les objectifs de la session d'automne. Enfin il fait le point sur les relations entre le CNRS et l'INRIA, sur le Consortium et sur les projets de laboratoires mixtes à l'étranger.

Sur le budget 1998

Le budget de la recherche civile (BCRD) devrait augmenter en 1998 de 1,5%, et en son sein celui du CNRS de 3%. Cette augmentation ira pour une large part à la création de postes, --- et donc pas aux budgets de fonctionnement des unités. Rappelons que la masse salariale est d'environ 10 GF, soit 80% du budget total du CNRS.

On peut s'attendre à la création de postes chercheurs et de postes ITA. Pour les chercheurs, le budget 98 devrait prévoir la création d'environ 250 postes frais, à ajouter au flux ordinaire d'environ 250 postes libérés. Ces postes n'iront cependant pas tous aux recrutements sur le concours 98. Environ 50 seront alloués au concours CR 97, en intégrant des candidats actuellement sur les listes complémentaires du concours 97. Le département peut en espérer 5. Il est probable que ces postes ne seront disponibles qu'au 1er janvier 98.

Le CNRS essaiera aussi de réserver à nouveau un nombre respectable de postes pour les accueils (environ 150 postes en 98, ce qui permettrait par le biais de la délégation l'accueil de 150 à 400 personnes). Le CNRS tentera aussi de reconstituer un peu un stock de postes pour l'accueil de chercheurs étrangers. Quoi qu'il en soit, la campagne de recrutement 98 sera sensiblement différente de celle de 97.

En ce qui concerne l'emploi ITA, il devrait y avoir au département un recrutement externe décent (contre 2 postes au début 97 et une dizaine d'autres vers juin ou juillet dernier). Le département SPI a globalement profité de la procédure des AFIP, comme la plupart des départements. Ce sont les services centraux et les délégations régionales qui ont connu des soldes de mobilité négatifs. Un résultat peut-être inattendu de cette situation est que ce sont ces mêmes services qui ont bénéficié de la majorité des peu nombreux recrutements externes du CNRS en 1997.

Sur le Comité National et la mission Pailhous

J. Pailhous a une mission d'analyse du découpage des sections. Il s'agit d'une vieille affaire, envisagée durant la dernière mandature du comité national mais trop tard pour qu'elle puisse être mise en œuvre à l'époque. Il s'agit de réfléchir à des modifications légères de frontières, en faisant preuve en ce qui nous concerne d'une certaine prudence. Un exemple de «faux» problème qui a agité la communauté dans le passé est la situation du traitement du signal, partagé entre la 07 et la 08. Il convient par contre de penser à notre frontière avec les mathématiques. Non pas pour tout envoyer d'un côté ou de l'autre de la frontière mais pour faire éventuellement glisser tel ou tel laboratoire ou équipe d'une section à une autre. Nous pouvons réfléchir à la nature des activités de mathématiques appliquées, mais aussi aux questions d'ingénierie pour la santé. La section dont ces dernières activités relèvent, la 22, est attachée au département SPI et pourrait disparaître dans la réorganisation. Nous serions alors amenés à accueillir certains de ses laboratoires.

Il n'est pas question pour le moment d'une modification de la découpe du CNRS en départements.

Sur le concours 98

L'ampleur du recrutement attendu en 98 a été évoquée ci-dessus : la campagne CR devrait porter globalement sur autant de postes que la campagne 97 augmentée de la rallonge d'une cinquantaine de postes (5 pour le SPI). Par ailleurs, une vingtaine de postes seront réservés (avant toute affectation par département) pour des affichages inter-disciplinaires. Les décisions concernant le choix des affichages seront prises en comité de direction du CNRS. Les concours dont la thématique intéressera plusieurs sections seront confiés, pour l'admissibilité, à l'une de ces sections qui pourra, le cas échéant, s'adjoindre un expert de l'autre section.

Il devrait y avoir toutes les possibilités budgétaires de promotion des CR2 à 4 ans, et comme les années passées, aucune possibilité de promotion à 3 ans.

L'organisation modifiée de la session de printemps 98 est expérimentale. La section peut organiser les journées prévues comme elle l'entend. La direction du CNRS et le Secrétariat Général du Comité National attendent des suggestions pour l'organisation future des travaux des sections et sur des changements de méthode aboutissant à des gains de temps.

Une suggestion est proposée par la section, qui consiste à rassembler les postes fléchés en un seul concours, avec un fléchage du type «l'une des thématiques suivantes : x, ou y, ou z», en prenant soin d'afficher plus de thématiques que de postes. Cela permet d'assurer la qualité du recrutement en évitant de recruter des chercheurs de moindre valeur lorsqu'il y a peu de candidats dans un thème donné. On peut alors réafficher l'année suivante les thèmes qui n'auront pas été servis.

En réponse à une question, J.-J. Gagnepain n'est pas en mesure de chiffrer le nombre de poste d'ITA qui seront mis au concours.

Le BCRD prévoit une enveloppe de 50 MF pour payer des post-docs (en France, durée maximale 2 ans, mobilité obligatoire), ce qui devrait permettre de rémunérer 250 à 500 personnes. On ne sait pas encore comment cette enveloppe sera administrée.

B. Lorho intervient pour indiquer que le nombre d'allocations de recherche devrait passer de 3400 en 97 à 3800 en 98. Le nombre des bourses CIFRE devrait passer de 700 à 800. J.-J. Gagnepain remarque que l'on manque de candidats pour les bourses CIFRE alors qu'il y a excès de candidats pour les BDI du CNRS. Un mécanisme de «canalisation» des candidatures d'un système à l'autre pourrait être envisagé.

En 1998, on peut penser que le nombre de passages CR1--DR2 sera semblable à celui de 1997 à l'échelle du CNRS. Le nombre de promotions DR2--DR1 devrait croître, et on ne sait pas encore ce qu'il en sera du nombre de promotions à la classe exceptionnelle.

Bilan de la campagne de recrutement 97

Les promotions CR2--CR1 ont toutes eu lieu. Il y a eu 21 passages CR1--DR2 comme prévu, 5 passages DR2--DR1, un passage DR1--DRCE et, de façon un peu inattendue, 3 passages DRCE1--DRCE2.

Sur la campagne d'automne 97

Toutes les sections connaissent une pression à l'association forte, et le CNRS ne peut se disperser à l'infini (voir la problématique de la proportion de la masse salariale dans le budget total du CNRS). Il faudrait pouvoir envisager, globalement et à terme, des départs de laboratoires. La recommandation aux sections est donc la vigilance. Le département chapeauté actuellement environ 160 unités, qui connaissent des situations contrastées. Les laboratoires anciennement associés sont beaucoup mieux servis que les autres (ce qui peut s'énoncer aussi en disant que le département a procédé à des associations nouvelles sans en avoir les moyens).

En résumé, il y aura peu de nouvelles associations, et les dossiers des laboratoires proposés pour une première association devront être solidement étayés en terme de qualité scientifique et en terme d'originalité par rapport à des équipes participant déjà au dispositif du CNRS. Cela dit, il serait évidemment intéressant d'associer des laboratoires jeunes et dynamiques et de désassocier des laboratoires vieux et endormis.

En ce qui concerne les GdR, le financement global de SPI restera de 5 MF, sans bénéfice de ce que le Ministère pourra apporter. Les GdR industriels ou internes à un programme pourront avoir des sources de financement différentes.

Sur les relations entre le CNRS et l'INRIA

Ces relations concernent naturellement d'abord le SPI, et largement la section 07. Elles se sont améliorées. L'exemple de Rennes (un labo unique) semble représenter la configuration désirée par tous. L'évolution à Nancy se fait dans cette direction. à Grenoble, la situation est sensiblement différente et reste à l'étude.

A Nancy, le CNRS, l'INRIA, les 2 Universités et l'INPL ont réussi (finalement) à se mettre d'accord sur le principe d'un laboratoire d'informatique unique, qui sera une unité mixte. Cela était, dès le départ, le désir du CNRS dans cette affaire. Ce principe admis passait par la nomination d'une direction unique.

Par ailleurs, il existe quelques chercheurs CNRS mis à disposition dans des laboratoires INRIA, et quelques chercheurs INRIA mis à disposition au CNRS. Cela n'est peut-être pas une configuration optimale pour leurs carrières, et il est envisagé d'intégrer ces chercheurs, s'ils le souhaitent, dans les établissements où se déroule effectivement leur recherche.

Sur le CRIE

Le Consortium de la recherche et de l'innovation pour les entreprises a été constitué, la convention le concernant signée, son directeur et son directoire nommés. Le CRIE a également une Assemblée Générale (comparable à un Conseil d'Administration), présidée par J.-J. Gagnepain et un comité d'orientation en cours de constitution, comportant surtout des industriels, présidé par Mme Clément (présidente de la Fédération des Industries Mécaniques, vice-présidente du CNPF pour les PME). Ce comité d'orientation devrait tenir sa première réunion fin octobre.

Le CRIE sera présenté lors de la prochaine réunion des directeurs de laboratoire (le 8 décembre après-midi et le 9 décembre matin).

Laboratoires à l'étranger

Après le LIMS de Tokyo, le CNRS est en train de monter 2 laboratoires à l'étranger. Le premier sera implanté à la National University of Singapore et sera centré sur les technologies du multimedia et de l'imagerie médicale. Des chercheurs et des post-doctorants de certains laboratoires associés au CNRS et impliqués dans ces disciplines iront y faire des séjours de 2 ans.

L'autre sera implanté à Urbana-Champaign et travaillera principalement sur le génie des procédés.

Formellement ce ne sont pas des unités associées. L'un et l'autre mêleront chercheurs français et locaux. Chacun aura un conseil scientifique. L'intérêt pour le CNRS est de développer un engagement construit et à long terme avec des partenaires à l'étranger, ce qu'une succession de détachements individuels ne permettrait pas. Par ailleurs, une implantation à Singapour peut être vue comme un premier pas dans le monde chinois.

2.7 Vote d'une motion

La section adopte la motion suivante.

La section 07 du Comité National rappelle qu'elle s'est inquiétée des conséquences néfastes sur l'activité des laboratoires des suppressions de postes d'ITA. Elle apprécie l'inversion de tendance du budget 1998 (128 créations de postes d'ITA au projet de budget) mais regrette que cela ne permette pas de résorber le déficit accumulé depuis plusieurs années.

La section 07 demande à la direction du CNRS d'utiliser toutes les possibilités budgétaires pour organiser une campagne de recrutement significative dès le début de 1998. Elle demande à être consultée sur les affectations de postes ouverts au concours.

Résultats du vote : 16 Oui, 1 Non, 3 Abs.

3 Examen des unités

3.1 Les unités examinées

Les unités suivantes sont à mi-parcours de leur contrat d'association, et sont donc en examen simple :

UPR 9016 (IML, Brasselet), FR 67 (IMFC, Courjon), UMR 6596 (LAB, Bourjault), UMR 6597 (IRCyN, Guglielmi), UMR 6599 (HeuDiaSyC, Lozano), UMR 6602 (LASMEA, Richetin), UMR 6615 (IRCOM, Guillon), ESA 6047 (ELSAP, Guimier), ESA 6070 (I3S), ESA 6072 (GREYC, Bloyet), ESA 6074 (IRISA, Banâtre), ESA 6075 (Structures Rayonnantes, Bertel), ESA 6077 (LIM, Siegel), ERS 587 (LIP6, Perrot).

La section examine les demandes de nouveau contrat suivantes :

UPR 9047 (CETP, Berthelié), UMR 14 (L2S, Demoment), UMR 17 (CAMS, Rosenstiehl), URA 22 (IEF, Dupas), URA 369 (LIFL, Geib), URA 410 (LRI, Puel), URA 1247 (GAMSAU, MAP, Florenzano), URA 1325 (LP-ENSL, Hansen), URA 1327 (LIENS, Stern), URA 1375 (LESiR, Louis), URA 1398 (LIP, Cosnard), URA 1440 (LAIL, Dauphin-Tanguy), URA 1525 (PRiSM, Gardarin), URA 1611 (CMLA, Ghidaglia), URA 1775 (LAMIH, Oudin), URA 1778 (LRP, Rabit), URA 2235 (ETIS, Cocquerez), URA 2236 (LSV, Bidoit), EP 63 (SEI, Saillard), EP 81 (IGM, Crochemore), LPL (Bocquet), LIA (Meloni), LIMAV (Fréville), LURPA (Bourdet), LaMI (Israel), LIMOS (Quillot), ISPI (Ruget), FRUMAN (Brasselet).

La section examine les demandes de création de GdR suivantes :

ALP (Devienne), ARP (Diaz), Automatique (Normand-Cyrot), CAO-CSE (Courtois), COREV (Arditi), I3 (Garbay), ISIS (Chassery).

3.2 Les avis de la section

La section donne un avis favorable concernant les 7 GdR qui lui ont été soumis.

La section donne un avis défavorable concernant la création de la FR ISPI (Ruget).

La section donne un avis favorable concernant la création de la FR FRUMAN (Brasselet).

La section adopte le classement suivant pour les demandes émanant d'EP ou d'équipes sans contrat avec le CNRS.

1ers ex-æquo	IGM, SEI
3èmes ex-æquo	LaMI, LIA, LIMOS
avis défavorable	LPL, LURPA, LIMAV

Deux des unités déjà associées présentent un caractère particulier et sont traitées séparément.

- CETP (Berthelié). La section estime n'être pas compétente pour évaluer cette unité.
- GAMSAU et MAP (Florenzano). La section adopte la phrase suivante.

La section 07 considère que le projet de l'UMR MAP n'est pas assez mûr. L'évaluation scientifique des 3 équipes autres que le GAMSAU n'est pas favorable. La section 07 n'est donc pas favorable à la création du MAP. Elle souhaite par contre la reconduction de l'association du GAMSAU au CNRS.

Pour les autres unités déjà associées et après débat, la section décide de ne pas recommander, par son vote de classement, de désassociation. Elle classe les unités en 3 groupes, dont la sémantique est la suivante :

- A : avis favorable
- B : avis favorable avec recommandations
- C : avis favorable avec avertissement

Il est bien entendu que cette sémantique très concentrée est explicitée dans les messages aux unités. Pour plus de détails, les unités concernées peuvent aussi s'adresser aux représentants de la section dans leur conseil scientifique, ou à leur(s) rapporteur(s) (souvent les mêmes). Pour connaître son rapporteur, le mieux est de poser la question à R. Chatila (raja@laas.fr).

Le classement adopté par la section est résumé ci-dessous. L'ordre dans chaque colonne est alphabétique.

A	B	C
IEF	CAMS	LAIL
LIENS	CMLA	LAMIH
LIP	ETIS	LESiR
LP-ENSL	LIFL	LRP
L2S	LRI	
LSV	PRiSM	

4 Autres avis

4.1 Nomination des directeurs de recherche des stagiaires

La section approuve les propositions suivantes.

Nom	Prénom	Unité	Directeur de recherche
Cassez	Franck	IRCyN (UMR 6597)	Olivier Roux
Gorokhov	Alexei	L2S (UMR 14)	Odile Macchi
Mackie	Ian	LIX (URA 1439)	Radhia Cousot
Neyret	Fabrice	GRAVIR (UMR 5527)	Claude Puech
Niculescu	Silviu	HeuDiaSyC (UMR 6599)	Rogelio Lozano
Owezarski	Philippe	LAAS (UPR 8001)	Michel Diaz
Perennes	Stéphane	I3S (ESA 6070)	Jean-Claude Bermond

4.2 Demande de prise en compte du tiers complémentaire

La section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire pour M. Alamir (LAG), I. Mackie (LIX) et Ph. Owezarski (LAAS).

4.3 Colloques

La section classe les demandes de subventions de colloques en 3 classes. Les colloques sont désignés ci-dessous par le nom de leur(s) organisateur(s) et rangés par ordre alphabétique.

- A : Bouchon-Meunier, Chein, Dion 1, Dion 2, Krob, Margenstern, Normand-Cyrot, Perrin, Pronzato, Richetin, Zweigenbaum.
- B : Hameurlain-Arcangeli, Lang, Roux.
- C : Rodriguez.

4.4 écoles

La section constate le nombre modeste d'écoles demandant un soutien financier au CNRS : Alexandre, Attali, Diot-Fdida, Habib, Gentil 1, Gentil 2, Pin-Gaubert-Mairesse. Elle estime que ces écoles sont toutes de très bonne qualité et pertinentes, et leur donne un avis favorable.

4.5 Demandes de changement de directeur

La section a eu entre les mains plusieurs dossiers de changements de direction de laboratoire qui étaient pratiquement ou complètement vides. Il est chaudement recommandé à toutes les unités d'éviter ce genre de situation, tout à fait préjudiciable à l'image du laboratoire !

- CREATIS. La section approuve la nomination de D. Revel comme directeur de CREATIS.
- LIAFA. La section approuve la nomination de D. Krob comme directeur du LIAFA, et de P. Gatin comme directeur adjoint.
- LIFL. La section approuve la nomination de B. Toursel à la direction du LIFL.
- LIP. La section approuve la nomination de Y. Robert à la direction du LIP.
- LRI. La section approuve la nomination de D. Gouyou-Beauchamps à la direction du LRI.
- LAIL. La section la nomination de M. Staroswiecki à la direction du LAIL.
- LIPN. La section approuve la nomination de J. Vauzeilles à la direction du LIPN.
- LORIA. Le cas du LORIA (ex-CRIN) est tout à fait particulier et fait l'objet d'un très long débat. Ce débat aboutit à l'adoption des deux phrases suivantes.

Étant donnée la situation exceptionnelle du LORIA, la section accepte que M. Cosnard soit nommé directeur de cette nouvelle unité jusqu'à son examen à la session d'automne 1998.

Résultats du vote : 14 Oui 0 Non 5 Abs.

La création du LORIA a nécessité d'après négociations entre la direction du département SPI et d'autres organismes.

Tout en reconnaissant l'importance de l'objectif et des enjeux de ces négociations et leurs difficultés, la section 07 constate qu'elle n'y a joué aucun rôle :

- les informations ne lui ont été données qu'après décisions prises,
- elle n'a pas été invitée à assurer une quelconque évaluation a priori.

De plus, par le jeu des négociations, la création du LORIA réclamait de facto la disparition du CRIN, laboratoire évalué positivement par la section dans le cadre des procédures normales et ordinaires du Comité National. La section n'a pas non plus été invitée à traiter le problème sous cet angle.

Elle constate que cette opération a été douloureuse pour des chercheurs de qualité, tout particulièrement pour la direction du CRIN, invitée à s'écarter sans trop d'égard, au nom d'un intérêt général trop peu explicite.

La section 07 déplore donc le déficit d'information qui l'a empêché de remplir tout rôle utile y compris d'explication et sa mise à l'écart du processus amont d'évaluation scientifique.

Résultats du vote : 18 Oui 0 Non 2 Abs.

5 Commentaires syndicaux

5.1 Calendrier de printemps

Le remaniement du calendrier de printemps a pour but d'effectuer des économies sur le fonctionnement du Comité National. Sensibles à cet argument, nous avons approuvé majoritairement cette nouvelle organisation. Ce remaniement doit toutefois être perçu comme un essai et il conviendra d'en tirer les conclusions sur le bon fonctionnement de ce calendrier.

Si l'arrêté ministériel est publié à la date prévue, il est probable que les candidats à un poste de chargé ou de directeur de recherche devront retirer leurs dossiers à partir de début décembre pour les rendre à la fin de décembre. Pour pouvoir candidater sur un poste de CR, il n'est pas nécessaire d'avoir soutenu sa thèse à la date du dépôt du dossier, mais elle devra être soutenue avant le mois de juillet. De plus, la date de la soutenance devra être fixée et les rapports sur la thèse parvenus au candidat au moment de l'audition. Ce serait une bonne idée de les apporter lors de l'audition s'ils ne sont pas déjà au dossier.

5.2 Recrutement des chargés de recherche

Nous sommes favorables à une modification des textes du concours de recrutement afin d'éviter d'auditionner systématiquement tous les candidats. Un certain nombre de candidats, peu conscients du niveau requis, sont auditionnés alors qu'ils n'ont aucune chance. Il est inutile de leur faire perdre leur temps (et le nôtre). Au contraire, cela nous permettrait de procéder à des auditions un peu plus approfondies des candidats restants.

Naturellement, une telle modification de la procédure de recrutement signifie que la section devrait effectuer une première évaluation des dossiers, ce qui n'est pas possible dans le calendrier qui nous est actuellement imparti. De plus cela nécessiterait une modification de certains textes législatifs. En conséquence, si cette modification devait être adoptée, elle ne pourrait prendre effet au mieux que pour la prochaine mandature du comité national, soit donc pour le concours 2000.

5.3 Bilan du printemps 97

Les classements de la section se sont trouvés modifiés par le conseil de département en ce qui concerne la promotion DR1--DRCE, et par le jury d'admission en ce qui concerne les concours CR et DR.

La chose est en soi conforme aux textes, qui ne nous donnent en définitive qu'un rôle consultatif. Elle n'est pas non plus choquante en soi : les classements auxquels nous aboutissons après un travail difficile reflètent certes les avis et les débats d'une vingtaine de personnes appartenant à la communauté scientifique concernée, mais nous ne pouvons évidemment pas prétendre détenir la vérité absolue. Il faut aussi souligner que tous les candidats retenus par la section, y compris en liste complémentaire, ont été jugés excellents et méritent certainement leur recrutement ou leur promotion.

Par contre, nous avons demandé une nouvelle fois un retour d'information sur les raisons des modifications apportées à nos classements. Cela a été fait partiellement cette année. Nous estimons indispensable au bon fonctionnement du CNRS et du comité national que règne la plus grande transparence dans la gestion des recrutements et des promotions. C'est la condition de rapports de confiance entre la direction et la communauté scientifique, rapports dans lesquels le comité national peut et doit jouer un rôle.

5.4 Mission de J. Pailhous

La redéfinition du contour des sections du comité national a lieu régulièrement et c'est sans doute une bonne chose. Toutefois, il aurait été préférable que les sections en soit informé dès le début de leur mandat pour mieux préparer ce dossier. Notre contribution à la réflexion de J. Pailhous, qu'il est venue nous demander lui-même, aurait été de meilleure qualité si nous y avions eu plus de temps pour y réfléchir...

Car enfin, une mission de trois mois pour préparer le redécoupage de 40 sections, pour se plonger dans les débats et les évolutions scientifiques du spectre disciplinaire couvert par le CNRS, cela paraît bien peu. Comme la préparation du rapport de conjoncture qui a donné lieu à un changement de stratégie subit l'an dernier et comme la modification express du calendrier printanier du comité national, la question du redécoupage des sections est un dossier qui aurait sûrement

profité d'un traitement moins précipité. Cette hâte est d'autant moins compréhensible lorsqu'il s'agit d'opérations récurrentes (sections du comité national, conjoncture).

5.5 Les postes interdisciplinaires fléchés

L'idée de fléchages interdisciplinaires nous semble bonne. Toutefois, cela pourrait mener à une baisse du nombre de postes spécifiques à la section, et surtout à l'accroissement de la proportion de postes fléchés par rapport aux postes généraux. Il nous semble que notre section connaît avec 50% de postes fléchés les années passées une situation limite, et qu'il ne faudrait pas augmenter encore la proportion de postes fléchés.

Plus généralement, sur le principe des affichages, nous avons suggéré que les affichages soient plus souples. Il arrive qu'un poste fléché n'attire pas un nombre suffisant de candidatures de valeur, et que la section soit prise dans une situation où elle doit choisir entre perdre un poste et recruter un jeune chercheur d'un niveau sensiblement moins élevé que la moyenne des recrutés sur les autres concours.

Nous avons proposé à J.-J. Gagnepain une méthode pour éviter ce genre de situation (voir la section où sont rapportés les propos du directeur scientifique du département sur le concours 98).

Compte-rendu intersyndical de la réunion du bureau de la section 07 du Comité National 16 et 17 février 1998

P. Weil (SNCS) R. Chatila (SNCS) P. Sainrat (SNCS)

Adresses électroniques du président (R. Chatila) et du secrétaire (P. Weil) de la section : raja@laas.fr et Pascal.Weil@liafa.jussieu.fr.

Calendrier et concours. La session de printemps de la section 07 du Comité National, qui examine notamment les promotions CR2 → CR1, DR2 → DR1, DR1 → DRCE, et les demandes d'accueil en détachement ou délégation, se tiendra entre le 14 et le 18 avril. Les auditions des candidats au concours CR2 auront lieu les 6, 7 et 8 avril sur le campus Jussieu à Paris. Les jurys d'admissibilité des concours CR2 et DR2 auront également lieu entre le 14 et le 18 avril. Il faut souligner que les classements émis par le jury ne sont pas définitifs, et peuvent être modifiés par le jury d'admission, qui siègera en juillet.

Rappelons que sont mis au concours dans notre section 7 postes de DR2, dont un affiché («Conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'image ou pour les télécommunications») et 6 postes de CR2 dont 2 affichés («Algorithmique appliquée à la cryptographie ou à la sécurité informatique», «Conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'image ou pour les télécommunications»).

Il y a 58 candidats au concours DR2, et 130 candidats CR2. Des candidats DR2, 17 se sont présentés également sur le concours affiché. Des candidats CR2, 128 se sont présentés sur le concours général, 15 sur le premier concours affiché et 41 sur le second. 6 candidats se présentent aux deux concours affichés et au concours général.

Autorisations à concourir. Certains candidats ne présentaient pas, au moment du dépôt du dossier, les titres nécessaires. Parmi ces candidats, ont été admis à concourir :

Al Agha, Alpan, Bedon, Cachera, Ferret, Gara, Habermehl, Koenig, Lepain, Marchand-Maillet, Mermet, Monnot, Ounis, Prylli, Ramirez-Alfonsin, Ramsay, Rolland, Salomé, Scheuer, van der Torre.

N'ont pas été admis à concourir les candidats qui soutiendront leur thèse à une date postérieure au jury d'admission (juillet 1998).

Désignation des rapporteurs. Le bureau a désigné les rapporteurs des dossiers à examiner pendant la session de printemps : titularisation des entrants, CR2 → CR1, DR2 → DR1 (58 promouvables, 24 candidats), DR1 → DRCE1 (24 promouvables, 10 candidats), renouvellements d'accueil (détachement ou délégation) CR ou DR, demandes d'accueil CR ou DR, demandes de prise en compte du tiers complémentaire, mobilité de chercheurs. Les personnes concernées peuvent prendre contact avec leur rapporteur, si elles le désirent. Pour connaître l'identité de son rapporteur, on peut s'adresser au président ou au secrétaire de la section.

Le bureau a également désigné les rapporteurs des dossiers de candidature CR2 et DR2. Dans la mesure où il s'agit d'un concours de recrutement et non d'une promotion, l'administration du Comité National nous impose le secret sur le nom des rapporteurs désignés.

Nouvelles de l'INRIA

- Annonce du recrutement de chercheurs en 1998
- Dispositions statutaires à propos des recrutements de chercheurs
- Les unités de recherche de l'INRIA
- Les actions incitatives de la direction scientifique

Annonce du recrutement de chercheurs en 1998

(source: <http://www.inria.fr>)

24 postes de chercheurs INRIA devraient être proposés aux concours en 1998 selon la répartition suivante, pour l'instant indicative :

- 17 postes de chargés de recherche 2ème classe répartis de la façon suivante :
 - 3 pour l'unité de recherche de Rocquencourt
 - 3 pour l'unité de recherche de Rennes
 - 3 pour l'unité de recherche de Sophia Antipolis
 - 4 pour l'unité de recherche de Rhône-Alpes
 - 4 pour l'unité de recherche de Lorraine.
- 7 postes de directeurs de recherche 2ème classe dont 1 pour l'unité de recherche de Lorraine.

Les dossiers de candidature pourront être retirés courant mars 1998 (suivant la date de parution de l'arrêté de concours au Journal Officiel) auprès de :

Nathalie LÉGER, Service de gestion des ressources humaines (SGRH), BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex, Tél. : 01 39 63 58 11, email: Nathalie.Leger@inria.fr

Pour les postes à l'INRIA-Lorraine, il est possible de contacter également Michel Cosnard, Directeur de l'INRIA-Lorraine, Tél: 03 83 59 20 00, email: Michel.Cosnard@loria.fr, et de demander les dossiers de candidatures à François Thaveau, Service administratifs de l'INRIA-Lorraine, Tél: 03 83 59 30 62, email: Francois.Thaveau@loria.fr

Dispositions statutaires à propos des recrutements de chercheurs INRIA

(source: <http://www.inria.fr>)

Les corps de chercheurs de l'INRIA sont régis par la loi n°82.610 du 15 juillet 1982, et les décrets n° 83.1260 du 30 décembre 1983 (modifié par le décret n° 90.685 du 27 juillet 1990) et le décret n° 86.576 du 14 mars 1986 (modifié par le décret n° 95.672 du 9 mai 1995). Notons que le décret 83.1260 du 30 décembre 1983 régit les corps de fonctionnaires des EPST, et s'applique donc aussi aux personnels du CNRS.

Les chercheurs sont recrutés par concours sur titres et travaux ouverts dans chaque établissement public scientifique et technologique. Ils peuvent être de nationalité étrangère. Les candidats n'appartenant pas aux corps de chercheurs d'un EPST doivent remplir l'une des conditions suivantes:

1. Le doctorat d'Etat, le doctorat permettent de concourir pour l'accès aux quatre grades (CR2, CR1, DR2, DR1).
2. Le doctorat de 3ème cycle, le diplôme de docteur-ingénieur, le diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO), le diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH) permettent de concourir pour l'accès au grade de CR2.
3. Les diplômes mentionnés en 2) peuvent permettre de concourir également au grade de CR1, DR2, DR1, à condition de justifier en même temps de:

- 4 années d'exercice des métiers de la recherche¹ pour postuler au grade de CR1.
 - 8 années pour postuler au grade de DR2.
 - 12 années pour postuler au grade de DR1.
4. Un titre universitaire étranger peut être jugé équivalent à un doctorat d'Etat ou à un doctorat de 3e cycle ou à un doctorat d'université ou à un diplôme de docteur ingénieur par l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.
5. Des titres ou travaux scientifiques peuvent également être jugés équivalents à un doctorat d'Etat ou à un doctorat de 3e cycle ou à un doctorat d'université ou à un diplôme d'ingénieur de docteur ingénieur par l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.

L'instance d'évaluation de l'INRIA est la commission d'évaluation (Pour le CNRS, il s'agit de la section concernée du comité national).

L'âge maximum pour se présenter aux concours d'accès au grade de chargé de recherche de 2e classe est de 31 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours (des dérogations à la limite d'âge sont prévues au titre des enfants, du service militaire, etc.).

Les chargés de recherche régis par le décret 83.1260 peuvent être candidats au grade de directeur de recherche de 2ème classe, s'ils justifient d'une ancienneté minimale de trois années de service en qualité de chargé de recherche de 1ère classe. Des dérogations sont possibles.

Les concours de recrutement des chercheurs se déroulent en deux étapes, par deux jurys différents pour chaque catégorie:

1. Jury d'admissibilité. Il examine les dossiers des candidats, effectue leur audition, (obligatoire pour les concours de chargés de recherche et facultative pour ceux de directeurs de recherche) et établit la liste des candidats admissibles. Cette liste est par ordre de mérite pour les candidats DR de l'INRIA et alphabétique sinon.
2. Jury d'admission. Il examine les dossiers des candidats admissibles et établit la liste des admis.

Les Unités de recherche de l'INRIA

d'après <http://www.inria.fr/Unites>

Unité de recherche INRIA Lorraine

INRIA Lorraine - Loria - 54602 Villers-lès-Nancy Cedex - France - +33 3 83 59 30 00

L'unité de recherche INRIA Lorraine, quatrième unité créée par l'INRIA en 1984, est une des composantes du Loria (Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications). Le Loria est une Unité Mixte de Recherche en informatique qui repose sur un partenariat entre cinq établissements publics : l'INRIA, le CNRS, l'Université Henri Poincaré, Nancy 1, l'Université Nancy 2 et l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL).

La collaboration entre ces différents organismes est coordonnée autour de deux conventions tripartites :

- l'Institut Élie Cartan avec le CNRS, l'INRIA et le département de mathématiques de l'Université Henri Poincaré, Nancy 1 (pour les projets de l'INRIA Numath et Omega),
- le Loria avec le CNRS, l'INRIA et les départements informatiques des universités nancéiennes, regroupés auparavant au sein du Crin (Centre de recherche en informatique de Nancy).

Les projets et avant-projets de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

ECO - Environnements pour la coopération

RÉSÉDAS - Outils logiciels pour les télécommunications et les systèmes distribués

Thème 2 : Génie logiciel et calcul symbolique

CALLIGRAMME - Logique linéaire, réseaux de démonstration et grammaires catégorielles

POLKA - Polynômes, combinatoire, arithmétique

PROTHEO - Contraintes, déduction automatique et preuves de propriétés de logiciels

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

DIALOGUE - Dialogue homme-machine à forte composante langagière

ISA - Image, synthèse et analyse

SYCO - Modèles fondamentaux et applications des processus perceptifs et cognitifs

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

¹ Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement public scientifique et technologique ou dans un laboratoire de recherche ou d'enseignement d'un établissement public de recherche. Dans le cas où un candidat aurait effectué des travaux de recherche dans un autre laboratoire public ou privé, une équivalence peut lui être accordée par le directeur de l'établissement, après avis de l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.

CONGÉ - Contrôle géométrique des systèmes non linéaires
NUMATH - Analyse mathématique et traitement numérique de modèles non linéaires
OMEGA - Méthodes numériques probabilistes

Unité de recherche INRIA Rennes

INRIA Rennes - Irisa - Campus de Beaulieu - 35042 Rennes Cedex - France - +33 2 99 84 71 00

L'unité de recherche INRIA Rennes est une des composantes de l'Irisa (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires), structure de recherche au sein de laquelle l'INRIA, le CNRS, l'université de Rennes 1 et l'Insa de Rennes sont partenaires.

Les activités de l'Irisa vont du développement de composants matériels à la mise en oeuvre d'applications avancées. La conception de circuits et d'architectures nouvelles mettant en oeuvre un parallélisme important est maintenant un axe de recherche privilégié.

L'action de l'Irisa se situe dans un contexte d'évolution technologique rapide et de très vive compétition scientifique et industrielle. Il devient alors essentiel que la recherche y soit de la plus haute qualité et que les transferts des résultats soient tout à fait efficaces.

Les projets et avant-projets de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

ADP - Algorithmes répartis et protocoles
API - Architectures parallèles intégrées
CAPS - Compilation, architectures parallèles et systèmes
EP-ATR - Environnement de programmation pour applications temps réel
MODEL - Modélisation de systèmes aléatoires
PAMPA - Modèles et outils pour la programmation des architectures parallèles réparties
PARAGRAPH - Parallélisme et graphes
SOLIDOR - Langages et systèmes parallèles

Thème 2 : Génie logiciel et calcul symbolique

LANDE - Conception et validation de logiciels

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

SIAMES - Synthèse d'image, animation, modélisation et simulation
TEMICS - Traitement, modélisation et communication d'images numériques

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

ALADIN - Algorithmes adaptés au calcul numérique intensif
SIGMA 2 - Signaux, modèles et algorithmes

Unité de recherche INRIA Rhône-Alpes

INRIA Rhône-Alpes - 655, av. de l'Europe - 38330 Montbonnot Saint-Martin - France - +33 4 76 61 52 00

L'unité de recherche INRIA Rhône-Alpes, qui est la cinquième unité de l'INRIA, a été créée en décembre 1992.

Cette unité mène ses activités en étroite collaboration avec les laboratoires de recherche publics et privés, nationaux et internationaux, installés dans la région et elle entretient des liens privilégiés avec l'Institut d'informatique et mathématiques appliquées de Grenoble (Imag).

L'INRIA Rhône-Alpes participe aux enseignements des formations doctorales de l'Institut national polytechnique de Grenoble et de l'université Joseph Fourier ainsi qu'à l'accueil et à l'encadrement des doctorants.

L'innovation issue de la recherche donne lieu à un transfert de technologie par l'intermédiaire, en particulier, des sociétés de technologie de l'INRIA.

Les projets et avant-projets de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

APACHE - Algorithmique parallèle et partage de charge
ReMaP - Régularité et parallélisme massif
SIRAC - Systèmes informatiques répartis pour applications coopératives

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

iMAGIS - Modèles, algorithmes, géométrie pour le graphique et l'image de synthèse
MOVI - Modélisation, localisation, reconnaissance et interprétation en vision par ordinateur

OPÉRA - Outils pour les documents électroniques : recherche et applications
SHARP - Programmation automatique et systèmes décisionnels en robotique
SHERPA - Bases de connaissances à objets

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

BIP - Robot bipède

IDOPT - Identification et optimisation de systèmes en physique et en environnement

IS2 - Inférence statistique pour l'industrie et la santé

Les actions de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

VASY-RA - Validation de systèmes - Recherche & applications

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

AIRELLE - Représentations et langages

Unité de recherche INRIA Rocquencourt

INRIA Rocquencourt - B.P. 105 - 78153 Le Chesnay Cedex - France - +33 1 39 63 55 11

L'unité de recherche INRIA Rocquencourt fut la première unité créée par l'institut pour succéder au Laboria, le laboratoire de recherche de l'ancien IRIA.

Le site de Rocquencourt accueille aussi le siège de l'INRIA et une unité de service, l'unité de communication et information scientifique.

650 personnes travaillent sur ce site, 500 d'entre elles ont une activité de recherche scientifique, tandis que les autres participent directement au soutien et à la valorisation de cette recherche au travers de fonctions d'ingénieurs, de techniciens ou d'administratifs.

Les chercheurs de l'INRIA Rocquencourt dispensent des enseignements dans la plupart des formations doctorales des universités et des grandes écoles de la région parisienne.

Les projets et avant-projets de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

A3 - Analyse avancée appliquée à l'optimisation de code

HIPERCOM - Communication haute performance

MÉVAL - Modélisation et évaluation de systèmes informatiques

PARA - Parallélisme

REFLECS - Systèmes informatiques répartis temps réel et tolérant les fautes

SOR - Systèmes d'objets répartis

Thème 2 : Génie logiciel et calcul symbolique

ALGO - Algorithmes

CODES - Codes et protection de l'information

COQ - Spécifications et preuves de programmes

CRISTAL - Programmation typée, modularité et compilation

LOCO - Programmation logique avec contraintes

OSCAR - Outils syntaxiques pour la construction et l'analyse de programmes

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

AIR - Traitement d'image et données satellites dynamiques

ATOLL - Atelier d'outils logiciels pour le langage naturel

PSYCHO-ERGO - Psychologie ergonomique pour l'informatique

RODIN - Systèmes de bases de données

VERSO - Bases de données

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

ESTIME - Estimation de paramètres et modélisation en milieu hétérogène

FRACTALES - Approches fractales pour l'analyse et la modélisation des signaux

GAMMA - Génération automatique de maillages et méthodes d'adaptation

M3N - Multi-modèles et méthodes numériques

MÉTA 2 - Méta-automatique et méthodes de l'automatique

MOSTRA - Modélisation de matériaux nouveaux et structures adaptatives
ONDES - Modélisation, analyse, simulation des équations des ondes
PROMATH - Programmation mathématique
SOSSO - Applications et outils de l'automatique

Les actions de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

IPv6 - IPv6 - RSVP - ATM

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

ATGC - Action transversale génome et calcul

SODAS - Structures de classification ordonnées et discrimination : algorithmes et simulations

Unité de recherche INRIA Sophia Antipolis

INRIA Sophia Antipolis - B.P. 93 - 06902 Sophia Antipolis Cedex - France - +33 4 93 65 77 77

Au cœur de la plus grande technopole européenne, l'unité de recherche INRIA Sophia Antipolis représente un potentiel de 400 personnes, dont 140 sur poste budgétaire.

Cette unité entretient de nombreuses collaborations avec les laboratoires de la région ainsi qu'avec le milieu industriel comme peuvent en témoigner les quatre sociétés de technologie créées par d'anciens chercheurs du site.

Les projets et avant-projets de l'unité

Thème 1 : Réseaux et systèmes

MEIJE - Parallélisme, synchronisation et temps réel

MISTRAL - Modélisation en informatique et systèmes de télécommunication : recherche et applications logicielles

RODEO - Réseaux à hauts débits, réseaux ouverts

SLOOP - Simulation, langages à objets et parallélisme

Thème 2 : Génie logiciel et calcul symbolique

CROAP - Conception et réalisation d'outils d'aide à la programmation

PRISME - Géométrie, algorithmes et robotique

SAFIR - Systèmes algébriques formels pour l'industrie et la recherche

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

ACACIA - Acquisition des connaissances pour l'assistance à la conception par interaction entre agents

EPIDAURE - Imagerie et robotique médicale

ORION - Environnements intelligents de résolution de problèmes pour des systèmes autonomes

ROBOTVIS - Vision par ordinateur et robotique

Thème 4 : Simulation et optimisation de systèmes complexes

CAIMAN - Calcul scientifique, modélisation et analyse numérique

COMORE - Contrôle et modélisation de ressources renouvelables

ICARE - Instrumentation, commande et architecture des robots évolués

MIAOU - Mathématiques et informatique de l'automatique et de l'optimisation pour l'utilisateur

OMEGA - Méthodes numériques probabilistes

SINUS - Simulation numérique dans les sciences de l'ingénieur

SYSDYS - Systèmes dynamiques stochastiques

Les actions de l'unité

Thème 2 : Génie logiciel et calcul symbolique

LETOOL - Environnements de programmation orientés-objets et interfaces visuelles

Thème 3 : Interaction homme-machine, images, données, connaissances

AID - Gestion des connaissances pour l'aide à la conception coopérative

Les actions incitatives de la direction scientifique

Actions de recherche coopérative

1. Les principes des actions incitatives

L'organisation actuelle, où l'activité de recherche repose sur l'initiative des projets et leur dynamisme, reste le fondement du fonctionnement de l'INRIA. Les actions incitatives sont un moyen complémentaire de financement de la recherche qui permet d'attribuer un soutien spécifique, au niveau national, comme expression de la politique scientifique de l'institut. L'idée en est, soit de favoriser l'émergence rapide de certains sujets, soit de leur donner une ampleur particulière parce que l'institut y croit beaucoup. Ces moyens soutiennent des activités de recherche pendant deux ans.

Le système des actions incitatives de la Direction Scientifique représente une part faible des crédits de soutien à la recherche. En termes de budget, il est prévu 4 MF pour 1998. Au titre de l'appel à propositions de 1997, 2 MF ont déjà été attribués. Le présent appel concerne donc 2MF pour 1998 et 2MF pour 1999.

Il s'agit d'un soutien à des activités de recherche, donc des activités essentiellement scientifiques qui ne sont pas particulièrement liées à une idée de transfert. Autrement dit, la mise en place de partenariats industriels ou d'actions de valorisation n'est pas un préalable. En revanche l'espoir, à terme, d'applications significatives, reste un élément important d'appréciation.

Pour ce qui concerne la définition des thèmes d'actions, la politique proposée s'inspire de celle des conférences de bonne qualité. Un petit nombre de sujets préférentiels sont affichés chaque année. Toutefois, toutes les propositions sont examinées selon leurs mérites et les proposant sont invités à faire œuvre de créativité.

Les actions incitatives doivent permettre à l'institut de se lancer dans des actions de recherche qui ne seraient pas entreprises (ou difficilement) autrement. Lorsque des actions peuvent être naturellement financées au niveau d'une unité de recherche, il n'y a pas lieu pour la direction nationale d'intervenir. Les propositions multi-sites sont donc prioritaires, à partir du moment où elles sont justifiées sur le plan scientifique.

La participation d'individualités ou de groupes de recherche extérieurs en liaison avec les projets de l'INRIA (CNRS, Universités, par exemple) est bienvenue. L'INRIA voit dans ces actions incitatives un moyen de s'ouvrir vers de nouveaux partenariats de recherche.

2. Attribution

2.1 Date limite

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 17 Novembre 1997².

2.2 Dossier

Une demande explicite, de préférence électronique, est nécessaire. Elle doit comporter:

1. la signification des activités scientifiques envisagées
2. l'identité et le rôle des participants
3. le montant de la demande et la destination envisagée pour les crédits.
4. pour information, les budgets actuels des projets impliqués

Il ne faut pas avoir une procédure lourde, mais d'un autre côté il n'est pas possible de prendre une décision sans disposer de ces éléments. La première partie, décrivant les aspects scientifiques, peut être limitée à 3 pages.

La demande est à adresser à Gilles Kahn (Gilles.Kahn@inria.fr ; Tel : 01 39 63 51 22)

2.3 Procédure de décision

Un comité présidé par le Directeur scientifique se réunira 3 semaines après la date de réception des dossiers. Il comprendra les présidents de comités des projets et les chargés de mission prospective en tant que de besoin. Il produira une liste des actions à soutenir par ordre de priorité.

2.4 Dépenses financables

Il faut faire attention à deux éléments:

1. dans la mesure où il n'y a pas de financement d'origine contractuelle, il n'est pas possible de recruter des ingénieurs experts sur ces actions incitatives ;
2. il n'est pas raisonnable, pour la même raison et parce qu'en plus la durée de l'action est de deux ans, de financer des thèses sur cette base.

A priori, sont financables des équipements, des voyages, des post-doc (français ou étrangers), des stages, des workshops, des invitations et des séminaires.

² Ce document est parvenu trop tard pour le bulletin d'octobre 1997. Il nous a semblé que cependant il pouvait intéresser la communauté.

3. Suivi des resultats

Pour l'institut, ces actions représentent un effort spécial, et l'effet doit en être clairement appréciable. Bien que les financements soient prévus sur 2 ans, il sera nécessaire d'avoir un feu vert de continuation à mi-parcours. Par ailleurs, la fin de l'action devra être accompagnée d'une présentation des résultats pour apprécier le chemin accompli.

Lors des évaluations de programmes, une question spécifique devra être posée aux évaluateurs concernant le résultat des actions incitatives.

4. Axes privilégiés pour 98

Les directions générales suivantes sont données à titre indicatif. Les propositions seront évaluées sur leur caractère novateur, sur la possibilité de faire collaborer des équipes de manière crédible en faisant progresser les connaissances de chacun, et sur l'intérêt des résultats potentiels.

Developpement de logiciels certifiés. Toutes idées concernant la programmation fiable, éventuellement certifiée, d'applications embarquées, d'applications mêlant une partie numérique et une partie logique. Les contextes d'application liés aux transports ou à l'utilisation des cartes à puce sont particulièrement visés.

Developpements réseaux, applications de l'Internet. Ici on cherche des protocoles facilitant l'emploi de nouveaux supports, comme les mobiles ou les liaisons asymétriques, mais aussi des algorithmes qui rendent possibles des applications nouvelles, textuelles ou multimedia, par exemple dans le traitement des informations disponibles publiquement sur le réseau.

Informatique et Calcul Scientifique. On pense à la jonction entre calcul scientifique et informatique graphique, à la possibilité d'effectuer des calculs numériques approchés mais en temps réel, à l'utilisation intensive de l'informatique dans les problèmes de finance.

Applications à l'environnement. On souhaite notamment regarder des problèmes qui font appel à des couplages de compétences : lois physiques et lois biologiques, ou modélisation et imagerie par exemple.

Applications médicales. Essais thérapeutiques, serveurs d'information médicale, recherche efficace de nouvelles molécules.

5. Fonctionnement

Lorsqu'un projet est accepté, il désigne un correspondant principal qui est responsable du budget de l'action.

6. Les propositions qui ont été retenues

Les actions incitatives retenues pour 1997-1998

Voici les actions retenues à la suite de l'appel à propositions lancé début 1997. Ces actions sont données sous la forme : « Promoteur (Projet) : Titre de l'action proposée »

Claude Labit (Temis) : Transmission multipoints multimédia

Christèle Faure (Safir) : Mode inverse opérationnel

URL : <http://www.inria.fr/safir/SAM/Odyssee/mio.html>

Patrick Bouthémy (Vista) : Indexation de vidéo

Nicholas Ayache (Epidaure) : Modélisation d'organes pour la simulation en chirurgie

URL : <http://www.inria.fr/epidaure/AISIM/>

Bernard Philippe (Aladin) : FIABLE : outils pour un calcul numérique fiable

URL : <http://www.inria.fr/prisme/fiable/>

Serge Piperno (Caiman) : Interactions fluide/structures en génie civil et ingénierie biomédicale

URL : <http://www.inria.fr/caiman/AIIFS/>

Christian Barillot (Vista) : Ultrasons 3D

Michel Sorine (Sosso) : Analyse à court et moyen terme de la variabilité du rythme cardiaque

Yves Laprie (Dialogue) : Transformations du signal de parole

Les actions incitatives retenues pour 1998-1999

Voici les actions retenues à la suite de l'appel à propositions lancé en octobre 1997. Ces actions sont données sous la forme : « Promoteur (Projet) : Titre de l'action proposée »

Daniel Le Métayer (Lande) : Java Card, Sémantique, optimisations et sécurité

Michaël Rusinowitch (Protheo) : Preuves par réécriture de systèmes synchrones et asynchrones

Afonso Ferreira (Sloop) : Routage et handover pour les télécommunications mobiles

Hubert Garavel (Vasy-RA) : Verdon - Vérification et test de systèmes réactifs critiques comportant des données

URL : <http://www.inrialpes.fr/vasy/verdon.html>

Alain Girault (Bip) : Code réparti tolérant aux pannes pour systèmes embarqués

URL : <http://www.inrialpes.fr/bip/people/girault/Projets/Incitative/index-fr.html>

Christian Barillot (Vista) : Sur les applications médicales des ultrasons 3D

Loïc Pottier (Croap) : CFC - Calcul formel certifié

URL : <http://www.inria.fr/croap/CFC/>

Olivier Coulaud (Numath) : Simulation moléculaire complexe

Thierry Priol (Caps) : Support logiciel pour l'exploitation des réseaux à capacité d'adressage

URL : <http://www.irisa.fr/caps/rescapa/>

François Charpillet (Syco) : Résolution de problèmes avec limitation de ressources

Jean-Charles Gilbert (Promath) : OPINeL - Optimisation par Points Intérieurs Non Linéaire

URL : <http://www-rocq.inria.fr/promath/gilbert/opinel/opinel.html>

Agnès Sulem (Méta 2) : Développement d'une boîte à outils« Mathématiques financières »

Pour plus d'informations sur ces actions incitatives de la direction scientifique, vous pouvez contacter :

Gilles Kahn

Directeur scientifique

Tél. : +33 1 39 63 51 22

Gilles.Kahn@inria.fr

Françoise Weber

Assistante du directeur scientifique

Tél. : +33 1 39 63 52 19

Francoise.Weber@inria.fr

A propos d'enseignement

- La formation continue des informaticiens à l'université
- Compte rendu des journées nationales Specif Informatique dans le Deug sciences et technologies
- Spedago (<http://www.ove.fr/spd>)

La Formation Continue des Informaticiens à l'Université Journée d'échanges et de travail Université Paris Dauphine le 30 juin 1998

Nelly Bensimon

SPECIF est conscient des difficultés actuelles rencontrées par le monde professionnel pour l'embauche d'informaticiens. La démarche consistant à articuler demande et offre par une collaboration étroite entre entreprises et universités dans le souci d'élaborer une stratégie concertée de formation continue, nous semble un élément de réponse à cette préoccupation commune. Les universités représentent un potentiel unique par leur implantation géographique nationale et la diversité des formations qu'elles proposent déjà, mais aussi et surtout par leur capacité à innover pédagogiquement en s'adaptant aux évolutions technologiques.

Depuis la fin des années 60, les universités forment, aux métiers de l'Informatique, des techniciens supérieurs et des ingénieurs généralistes, tout comme de très nombreux diplômés exerçant des emplois dans des domaines émergents de notre branche professionnelle. Cependant, même si un grand nombre de ces formations sont ouvertes à la formation continue, force est de constater que les universités occupent une part très faible du marché de la formation professionnelle permanente en informatique.

Les universités ont la mission d'ouvrir leurs préparations diplômantes à la formation continue et elles envisagent de s'engager dans de nouvelles actions; elles souhaiteraient être bien informées sur les moyens actuellement à leur disposition pour servir de support à leurs initiatives. Le financement de la formation continue et le public auquel il est destiné sont en pleine évolution. Les sources de ce financement sont multiples et complexes, les appels d'offres de formations sont inégalement diffusés dans nos universités, notre partenariat avec le monde professionnel commençant seulement à se structurer et à prendre de l'ampleur, notre savoir-faire n'est pas assez largement porté à la connaissance des entreprises. Les stagiaires viennent opérer une conversion professionnelle sur une moyenne durée ou recherchent une mise à jour de leurs connaissances sur une très courte période.

A une période où les besoins de la profession en informaticiens sont pressants, il nous a semblé opportun de faire se rencontrer sur le thème de la formation continue à l'Université, entreprises et universitaires, afin de travailler l'adéquation entre notre capacité en offre de formation et la demande d'emplois avec l'éclairage donné par les ministères de tutelle en matière de formation professionnelle.

Nous organisons une journée d'échanges et de travail à l'Université Paris Dauphine, le 30 juin 1998, sur le thème de la *Formation Continue des Informaticiens à l'Université*. Elle réunira des représentants des ministères ayant en charge la formation technologique et professionnelle, des représentants des branches professionnelles, des universitaires et des organismes.

Programme prévisionnel de la journée du 30 Juin prochain

- 8.30 Accueil des participants
- 9.00 Introduction de la journée par Max DAUCHET, Président de SPECIF (ou Camille Bellissant)
- 9.15 Le Dispositif de la Formation Continue
 - Du point de vue du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie
 - Du point de vue du Ministère du Travail et de la Solidarité
 - La mise en oeuvre des Conseils Régionaux
 - Questions-Débat
- 10.45 Pause café

- 11.00 Le plan de formation des entreprises, comment se construit-il?
 - La demande en formation des entreprises
 - La demande en formation des demandeurs d'emploi
- 13.00 Déjeuner
- 14.30 La formation continue universitaire
 - DUT, DNTS et stages-post DUT
 - Les IUP
 - Les nouvelles formations d'ingénieurs
 - Le CNAM
- 16.00 Pause Café
- 16.15 Synthèse des interventions et Propositions d'actions
- 17. 30 Clôture de la journée par Max DAUCHET

Compte rendu des journées nationales Spécif Informatique dans le Deug sciences et technologies Lyon 26-28 novembre 1997

Ce compte rendu est disponible sur le web. Les textes soulignés correspondent aux liens hypertexte. Voir http://www.ifsic.univ-rennes1.fr/specif_deug_lyon97/compte_rendu.html

Avant-Propos

Dans la continuité des précédentes actions consacrées à l'enseignement de l'informatique dans les premiers cycles (Bordeaux 1981, Besançon 1988, Nantes 1990, Lille 1990, Nice 1994) se sont déroulées, sous l'égide de Spécif, des journées consacrées à l'informatique dans le Deug sciences et technologies.

Ces journées ont été organisées à l'université Claude Bernard (Lyon 1) ; elles ont été préparées par un comité d'organisation composé de Régine Raynaud (Toulouse 3), Jean-François Boulicaut (INSA Lyon), Daniel Herman (Rennes 1), Colin de la Higuera (Montpellier II), Odile Millet-Botta (Lyon 1), Jean-Marie Raviart (Valenciennes) et Pierre-Claude Scholl (Grenoble 1).

Le compte-rendu de ces journées est constitué de :

- du présent texte et d'un texte intitulé *plate-forme pour l'informatique dans le Deug sciences et technologies* qui vise à résumer la position de la communauté des informaticiens sur le sujet. Ces deux textes sont publiés dans le bulletin de Spécif et sont disponibles sous forme électronique ;
- de la liste des participants ;
- d'un tableau cherchant à donner une idée du nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'informatique dans divers établissements d'enseignement supérieur. Les chiffres contenus dans ce tableau ont été recueillis auprès des participants : ils n'ont pas un caractère officiel. Nous demandons au lecteur de bien vouloir excuser les erreurs ou imprécisions qu'il contiennent et nous sommes évidemment prêts à faire les rectifications nécessaires (courrier électronique à [Colin de la Higuera](mailto:Colin.de.la.Higuera)).

Sous forme électronique, ces quatre documents sont proposés au format html ([plate-forme](#), [compte-rendu](#), [participants](#), [chiffres](#)).

- des transparents qui ont servi de support aux exposés programmés dans les journées ;
- de transparents résumant les discussions qui ont eu lieu pendant les sessions en atelier ou les sessions plénières. Ces transparents ont été rédigés par le comité d'organisation après les journées.

Ces documents, de par leur forme, ne comportent qu'une information extrêmement appauvrie et donc forcément réductrice sans les commentaires qui les accompagnaient. Ils sont donc destinés en priorité aux participants.

Ils sont proposés au format acrobat (pdf). Le format acrobat est un format défini par la firme Adobe et il faut, pour le lire, disposer d'un logiciel, acroread, fourni gratuitement et dont il existe des versions pour de nombreuses plates-formes. La plupart du temps, acroread est déjà installé sur les postes de travail. Dans le cas contraire, on peut le télécharger, par exemple à partir de :

<http://www.adobe.fr/products/acrobat/download/readstep.html>

Les liens vers les transparents de chaque exposé ou atelier sont donnés ci-après, avec le rappel du calendrier.

Tous les documents électroniques proposés sont dans le [répertoire](#)

http://www.ifsic.univ-rennes1.fr/specif_deug_lyon97

Objectifs des journées

Ces journées, comme les précédentes sur le même sujet, ont été organisées pour permettre un maximum d'échanges pédagogiques sur l'enseignement de l'informatique en Deug.

Plus particulièrement cette année et dans la perspective de la nouvelle réforme universitaire, un objectif est de favoriser l'émergence d'une position de fond sur la place de l'informatique dans les différentes mentions du Deug sciences et technologies. À cette fin, et à l'initiative de Spécif, le comité d'organisation a préparé durant l'année 1997 un texte de proposition d'une plate-forme pour l'informatique dans le Deug sciences et technologies. Ce texte a été largement diffusé en juillet 1997 en particulier pour pouvoir être débattu au cours des journées et alimenter des thèmes de travail, parmi lesquels :

Thème 1 : Des questions à propos des contenus

- Objectifs de l'enseignement :
 - Qu'est-ce qu'une culture générale en informatique ?
 - Quels secteurs de l'informatique couvrir ?
 - Quelle répartition entre Méthodes / Pratique / Fondements ?
- Comment sortir d'une traditionnelle séparation entre informatique " disciplinaire " et informatique " outil " ?
- Programmes détaillés : sont-ils souhaitables ou non ? Est-ce réaliste ?
- Quels contenus pour quelles mentions ?

Thème 2 : Mise en oeuvre pédagogique

- Spécificité de l'enseignement en DEUG : nouveauté de la discipline, hétérogénéité du public
- Information, orientation des étudiants : les études, les métiers, la recherche en informatique
- A propos des enseignants :
 - Quels enseignants pour quels enseignements ?
 - L'enseignement en DEUG : comment le valoriser ? quelles motivations ?
- Ressources pédagogiques
 - Nécessité de rentabiliser les investissements
 - Utilisation de livres, impact des nouvelles technologies
 - Expériences originales par le contenu, l'approche

Thème 3 : Evaluation

- Evaluation des étudiants
 - Que faut-il évaluer et sous quelles formes ? Evaluation des activités pratiques ?
 - Organisation de l'évaluation dans un contexte de masse : préparation, validation, correction, notation ...
 - Contexte de l'évaluation : liens avec les autres disciplines, avec l'enseignement dispensé ?
- Evaluation des enseignements
 - Adéquation des contenus aux objectifs de la formation, aux ressources horaires disponibles, aux attentes des étudiants...
 - Evaluation de la mise en oeuvre : conditions matérielles, supports pédagogiques, participation des étudiants, activités pédagogiques proposées
 - Mise en place au sein de l'Université de l'évaluation prévue par les nouveaux textes.

Déroulement des journées

Les journées ont été organisées autour de divers types d'activités :

- Des ateliers en petits groupes, permettant aux participants d'échanger leurs expériences au travers d'un thème dominant.
- Des exposés apportant des informations d'intérêt général ou présentant des expériences pédagogiques nouvelles.
- Des sessions plénières de synthèse visant en particulier à amender le texte préliminaire de la plate-forme et à identifier des actions faisant suite aux journées.

Par ailleurs, un certain nombre de documents ont été mis à disposition (maquettes de Deug, matériel pédagogique, textes officiels), et une exposition de livres d'informatique a été organisée.

Calendrier

Mercredi 26/11

- 10h30 - 13h

- Exposés d'accueil : Yves Lemoigne, Vice président de l'université Lyon1, Michel Lamure, professeur à l'université Lyon 1, président de la 27^e section du CNU, Pierre Poncet, directeur du 1^{er} cycle de l'université Lyon1.
- Présentation de la CDUS (Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques des universités françaises) par son président, Jean-Pierre Borel, professeur à Limoges.
- [Présentation des journées et du texte préliminaire de la plate-forme](#) (Daniel Herman, Rennes 1)
- Discussion
- 14h30-16h30, répartition en deux groupes d'atelier ([atelier1](#) et [atelier2](#)) sur les mêmes thèmes :
 - Prise de contact des participants
 - Finalités de l'enseignement de l'informatique en Deug sciences et technologie (objectifs et contenus)
 - Conditions d'une bonne mise en oeuvre
- 17h-18h30, bilan des ateliers, mise en commun, discussion, choix des thèmes d'ateliers pour les jours suivants.

Jeudi 27/11

- 9h-10h30 : 3 ateliers en parallèle sur les sujets suivants
 - [Comment caractériser la discipline informatique](#) ?
 - [Comment définir des contenus](#) ?
 - Comment définir des contenus pour le [semestre d'orientation](#) ?
- 11h-11h45, expériences pédagogiques : deux exposés en parallèle
 - [Logique et programmation logique](#) (O. Millet Botta, Lyon 1)
 - [Informatique communicante](#) (André Aoun, Toulouse 3)
- 11h45-12h45 : bilan des ateliers, retour sur les exposés
- 14h15-15h45 : 3 ateliers en parallèle sur les sujets suivants
 - [Évaluation](#)
 - Questions de [mise en oeuvre pédagogique](#)
 - Comment définir les unités dites de [méthodologie](#)?
- 16h15-17h, expériences pédagogiques : 2 exposés en parallèle
 - [Calcul Formel](#) (Olivier Marguin, Lyon 1)
 - [Un enseignement spécifique pour la mention SM](#), niveau 2 (Paul Amblard, Grenoble 1)

Vendredi 28/11

- 9h-10h : bilan des ateliers du jeudi après-midi
- 10h-10h45, 2 exposés en parallèle
 - Présentation des textes fixant la réforme des Deug (Colin de la Higuera, St Etienne) ; les [textes officiels](#) ont été affichés sur le serveur ministériel
 - [Information, orientation des étudiants](#) (Farid Ouabdesselam, Grenoble 1)
- 11h15 - 13h, exposé et discussion générale
 - [Un serveur pédagogique en informatique](#) (Jean-Marc Fedou, Nice)
- 14h30-14h45, information
 - Information sur un groupe de travail du WG 3.2 de l'Ifip sur le thème *informatics (computer science) as a discipline and in other disciplines : what is in common* (Monique Grandbastien, Nancy 1)
- 14h45-16h, bilan des journées
 - Amendement du texte de la plate-forme
 - [Définition d'actions faisant suite aux journées](#)

Les actions envisagées

Au cours des journées, plusieurs groupes de travail se sont constitués pour avancer la réflexion sur certains thèmes. On trouvera ci-dessous pour chacun de ces groupes, le nom des personnes ayant déjà manifesté leur intention d'y participer et la personne que l'on peut contacter pour s'inscrire dans le groupe. Chacun de ces groupes s'organisera ensuite à l'initiative des inscrits.

*Enseignement sur le sujet **logique et programmation logique***

Contact : Odile Millet, Lyon 1

Première liste de participants : Jean-Paul Bahsoun (Toulouse), Michel Lévy (Grenoble), Christophe Mauras (Nantes), Eric Wegrzynowski (Lille)

Évaluation de l'enseignement

Contact : Jean-Pierre Peyrin, Grenoble 1

Première liste de participants : Marie-Christine Fauvet (Grenoble 1), Louis Massip-Pailhès (Toulouse 3), Jean-Marie Raviart (Valenciennes)

Les passerelles avec le Deug sciences et technologies

Contact : Nelly Bensimon, Orsay

Première liste de participants : André Aoun (Toulouse 3), Camille Bellissant (Grenoble 2), Madeleine Bonnet (Paris 5), Jean-Marie Raviart (Valenciennes)

Serveur pédagogique

Action plus générale menée par Spécif, contact : Jean-Marc Fedou (Nice)

Préparation d'un colloque sur l'enseignement de l'informatique en Deug

Contact : Régine Raynaud (Toulouse 3)

Première liste de participants : André Aoun (Toulouse 3), Jean-Paul Bahsoun (Toulouse), Camille Bellissant (Grenoble 2), Nelly Bensimon (Orsay), Christian Carrez (CNAM Paris), Marie-Christine Fauvet (Grenoble), Colin de la Higuera (Saint-Etienne), Jean-Pierre Jacquot (Nancy), Florence Maraninchi (Grenoble 1), Louis Massip-Pailhès (Toulouse 3), Christophe Mauras (Nantes), Sophie Robin (Rennes 1), Pierre-Claude Scholl (Grenoble 1), Karine Silini (Université du littoral côte d'Opale).

Spedago (<http://www.ove.fr/spd>)

par Jean-Marc Fedou

Le serveur pédagogique de Specif a maintenant trois mois. D'après les statistiques (<http://www.ove.fr/spd/stats>) le nombre de consultations augmente de jour en jour et cela prouve que le serveur répond à un réel besoin. Notre discipline est jeune, mouvante et nous savons tous que les cours que nous préparons aujourd'hui seront pour la plupart obsolètes demain ... autant en faire profiter le plus grand nombre.

Fin février, une trentaine de documents (polycopiés, transparents, TD, examens ...) étaient « en ligne », répartis de la manière suivante,

- Algorithmique (3)
- Architecture (1)
- Bases de données (0)
- Compilation (0)
- Génie logiciel (0)
- Informatique théorique (1)
- Interfaces graphiques (3)
- Langages de programmation (9)
- Outils (1)
- Réseaux (7)
- Systèmes d'exploitation (6)
- Systèmes d'information (0)
- Autre (1)

Chaque nombre entre parenthèse correspondant au nombre de documents dans chaque catégorie. Certains domaines sont pour le moment peu ou pas du tout représentés, mais il s'agit certainement d'un simple problème de mise en route et gageons que cette situation évoluera très rapidement. Il est vrai que les auteurs ont beaucoup de réticences à diffuser leurs oeuvres, et on les comprend : bien souvent, les documents pédagogiques que nous donnons à nos étudiants ne sont qu'un patchwork de nos différentes lectures que nous essayons de perfectionner sans trop jamais y parvenir.

Rappelons toutefois que le but du serveur est de diffuser des documents de type polycopié, donc susceptibles de ne pas être parfaits. De plus, il y a certainement moins d'antinomie entre le livre et le document électronique que l'on imagine... quelle meilleure publicité pour un livre que de proposer des transparents ou des feuilles de TD sur le web ? Rappelons enfin que vous pouvez soumettre des documents dont vous n'êtes pas l'auteur, mais que vous trouvez intéressants... il suffit qu'ils soient disponibles en ligne (www ou ftp).

Divers

- Société savante
- Extrait de l'organigramme du MENRT
- Qu'est-ce que l'Amisa?
- Événements planifiés
- Livres
- Annonce de MOVEP'98

Société savante

par Michel Israel

Historique

La disparition de l'AF CET pose le problème de l'existence d'une association française regroupant acteurs et partenaires dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information.

Depuis cette disparition plusieurs réunions ont eu lieu sur des bases très informelles entre des personnes concernées à des titres divers¹. Ce texte a pour but d'élargir ce débat, de le porter à la connaissance de toute la communauté et de solliciter des idées et des contributions.

Il propose la création d'une Association Française des Sciences et Technologies de l'Information sur des bases nouvelles. Ces bases sont ébauchées ci-dessous afin de fournir un point de départ à une large discussion.

Objectifs et Motivations

Il s'agit de mettre en place une structure fédérative qui donne visibilité et cohérence à l'ensemble de la communauté, tout en préservant l'identité et la vitalité des entités existantes.

Ces entités sont les associations qui animent actuellement, sur des plans différents, le débat scientifique dans des sous-domaines des Sciences et Technologies de l'Information.

Les objectifs d'une telle structure fédérative sont la communication et le dialogue entre et vers :

- les adhérents (directs, ou indirects via les associations participantes) en veillant tout particulièrement à ce que les jeunes s'intègrent d'emblée dans l'association et y trouvent naturellement leur place ;
- les autres associations nationales du même type relevant de domaines connexes aux Sciences et Technologies de l'Information
- les associations et fédérations internationales et européennes du domaine comme IFIP, IFACS, EURO, ACM, IEEE;
- les entreprises, leurs associations ainsi que le milieu industriel au sens large ;
- le milieu académique;
- les institutions et les agences non-gouvernementales ; les instances gouvernementales (ministères) et les agences qui y sont associées ;
- la Communauté Européenne.

On envisage des activités en trois niveaux, à organiser selon les cas avec ou par les associations spécialisées participantes :

- L'animation de groupes de travail intéressant les entreprises et/ou le milieu académique sur des sujets scientifiques et techniques, incluant la veille technologique et les questions relatives à la normalisation.
- L'organisation et/ou le patronage de colloques nationaux généralistes ou spécialisés.
- L'accueil en France de conférences internationales du domaine, et plus généralement la diffusion des informations les concernant.

¹ En particulier, étaient représentés SPECIF, EEA, la coordination des PRC, la SEE et des associations plus thématiques comme AFIA, AF:IHM, AFPL, INFORSID ainsi que des anciens de l'AF CET.

- L'animation et le soutien, en partenariat avec des éditeurs et d'autres associations, de revues scientifiques francophones.

Une des motivations essentielles est de rassembler les forces du domaine, de lutter contre les cloisonnements, qu'ils soient thématiques (sous-domaines spécialisés) ou sociologiques (académie/industrie), de fournir à tous et à toutes un maximum d'information scientifique et technique et d'aider à l'évaluation de celle-ci. L'évolution très rapide des Sciences et Technologies de l'information rend ce type d'activités stratégiques, aussi bien sur le plan scientifique qu'économique.

Un autre aspect extrêmement important est d'assurer l'homogénéité et l'unité des messages en termes de communication. De cette manière la communauté des Sciences et Technologies de l'Information se construira une image forte auprès des organes de réflexion et de décision ainsi qu'auprès des médias, passage obligé et relais d'opinions vers le grand public, de plus en plus concerné et intéressé par tout ce qui touche à l'information.

Cette proposition émane d'un collectif pour la constitution d'une Association Française de Sciences et Technologies de l'Information (AFSTI) dont la composition est indiquée ci-dessous.

Dernières nouvelles :

A l'issue de la réunion du 20 janvier il a été décidé de préparer une réunion des différentes associations liées aux domaines couverts par l'informatique afin de créer cette composante informatique et de discuter de l'opportunité de création d'une nouvelle association ou d'un regroupement au sein d'une structure existante.

Pour cela les participants à la réunion se sont répartis le travail de préparation afin d'une part d'identifier toutes les associations et, d'autre part de les contacter en vue de la préparation de la réunion du 4 mars.

Vos réactions, remarques, réflexions et propositions sont souhaitées et nécessaires, cette initiative ne pouvant réussir sans la participation de TOUS.

Le serveur W3 (<http://mars.lip6.fr/STI/>) sera ouvert à tous et permettra de rendre compte de la préparation de la réunion du 4 mars.

**La prochaine réunion se tiendra le mercredi 4 mars de 14h à 17h
à JUSSIEU (Tour 55-65, Salle 403)**

Extrait de l'organigramme de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'organisation du ministère. La structure complète est disponible sur: <http://www.education.gouv.fr/syst/organ.htm>

Direction de la technologie (DT)

Directeur : M. Pascal Colombani, Adjoint au directeur : Mme Élisabeth Dupont-Kerlan, Conseiller du directeur : M. Daniel Royer, Conseiller juridique : Mme Michèle Hannoyer

DT A 1 - Département espace, aéronautique: M. Joël Hamelin

DT A 2 - Département biotechnologies, médicaments, agro-alimentaire: Mme Geneviève Berger

DT A 3 - Département informatique, télécommunications: M. Laurent Le Grand de Mercey

DT A 4 - Département énergie, transports, environnement, ressources naturelles: M. François Jacq

B - Sous-direction des technologies éducatives et des technologies de l'information et de la communication

Mme Clara Danon

DT B 1 - Bureau des technologies de l'enseignement: N...

DT B 2 - Bureau des ressources multimédia: N...

DT B 3 - Bureau du développement des entreprises en technologies nouvelles: N...

C - Sous-direction de l'innovation et du développement technologique

M. Didier Coulomb, Adjoint au sous-directeur : M. Alain Vaniche

DT C 1 - Bureau de la coordination européenne et des relations internationales: Mme Jeanne Monfret

DT C 2 - Bureau des procédures d'aide à la recherche industrielle et à l'innovation: M. Alain Vaniche

DT C 3 - Bureau des affaires générales et financières: M. Frédéric Gaultier

DT C 4 - Bureau de la gestion de la formation et de l'emploi: M. Christian Brochet

Direction de la recherche (DR)

Directeur : M. Daniel Nahon, Adjoint au directeur : M. Bernard Dormy

DR A 1 - Département des mathématiques: M. Pierre-Louis Curien
DR A 2 - Département de la physique et des sciences pour l'ingénieur: M. Paul Clavin
DR A 3 - Département des sciences de la Terre et de l'univers: M. Jean-Pierre Gratier
DR A 4 - Département de la chimie: Mme Andrée Marquet
DR A 5 - Département biologie, médecine, santé: Mme Jacqueline Godet
DR A 6 - Département des sciences de l'homme et des humanités: Mme Claude Isabelle BreLOT
DR A 7 - Département des sciences de la société: M. François Dubet

B - Sous-direction des organismes de recherche et de la coordination du budget civil de recherche et de développement

M. Gérard Ghys

DR B 1 - Bureau des structures et de l'emploi scientifique: Mme Marie-Jacqueline Lauriau
DR B 2 - Bureau des organismes de recherche: Mme Martine Veyret
DR B 3 - Bureau du budget civil de la recherche et du développement: M. Jean-Pierre Charlemagne
DR B 4 - Bureau des relations internationales: Mme Françoise Rabain

C - Sous-direction de la recherche universitaire et des études doctorales

M. Jean-François Texier, Adjoint au sous-directeur chargé des ressources informatiques : M. Yves Maillaux

DR C 1 - Bureau des contrats pluriannuels: M. Francis Gallet
DR C 2 - Bureau des formations doctorales, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger: Mme Micheline Belin
DR C 3 - Bureau des allocations de recherche: N...
DR C 4 - Bureau des actions concertées et des affaires générales: M. Claude Guichard

D - Sous-direction des musées et de la culture scientifique et technique

M. Bernard Dormy, Adjoint au responsable de la sous-direction : M. Jean-Dominique Wahiche
DR D 1 - Bureau des musées et des établissements nationaux: Mme Juliette Raoul-Duval
DR D 2 - Bureau des actions régionales: N...
DR D 3 - Bureau de l'animation culturelle scientifique et technique: Mme Mireille Morelli-Kotsikos

Direction de l'enseignement supérieur (DES)

Directrice : Mme Francine Demichel, Adjoint au directeur : M. Alain Perritaz, Chargé de mission : M. Georges Royer, Responsable administratif : Mme Hedwige Cornet

A - Service des contrats et des formations

N..., Bureau des relations internationales: Mme Jeanne Lamoure

Sous-direction des projets des établissements et de la politique contractuelle

M. Jean-Pierre Korolitski, Adjoint au chargé de sous-direction : M. Philippe Imbert

DES A 1 - Bureau des établissements d'Ile-de-France: M. Jean-Claude Jacquemard
DES A 2 - Bureau des établissements du Nord et de l'Est : M. Daniel Brunet
DES A 3 - Bureau des établissements du Sud-Est : M. Gérard Aubert
DES A 4 - Bureau des établissements du Sud-Ouest : M. Gilles Boucher
DES A 5 - Bureau des établissements du Grand Ouest et de l'outre-mer : Mlle Pascale Saint-Cyr

Sous-direction de la vie étudiante et des formations post-baccalauréat

Mme Anne Giami

DES A 6 - Bureau de la vie étudiante : M. Philippe Desgouttes
DES A 7 - Bureau de l'orientation et de la rénovation du premier cycle (DEUG) : M. Vincent Geffrin
DES A 8 - Bureau des formations courtes professionnalisées (BTS- DUT- DEUST) : Mme Évelyne Liouville
DES A 9 - Bureau des classes préparatoires : M. Michel Le Mandat

Sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation

Mme Marie-Claude Baby

DES A 10 - Bureau des formations universitaires générales et technologiques : Mme Claudie Viatte
DES A 11 - Bureau des formations de santé : M. Claude Planchou
DES A 12 - Bureau des écoles d'ingénieurs : M. Jean-Luc Flora

DES A 13 - Bureau de la formation initiale des enseignants : Mme Isabeau Beigbeder

B - Service de l'organisation et des moyens

M. Alain Perritaz, Bureau des systèmes d'information et de l'analyse des coûts : M. Jean-Yves Touin (.../...)

Direction de l'enseignement scolaire (DESCO)

Directeur : M. Alain Boissinot (.../...)

Direction de la programmation et du développement (DPD)

Directeur : M. Michel Garnier (.../...)

Direction des personnels enseignants (DPE)

Directrice : Mme Marie-France Moraux, Adjoints au directeur M. Pierre-Yves Duwoye, Mme Claudine Peretti, Mission à la déconcentration Mlle Frédérique Gerbal, Mission des relations sociales N...

D - Sous-direction des personnels enseignants du supérieur

M. Hervé de Monts de Savasse

DPE D 1 - Bureau des affaires communes, des personnels des grands établissements et des personnels à statut spécifique :
M. Jacques Simon

DPE D 4 - Bureau des sciences : M. Michel Perros

(.../...)

E - Sous-direction du recrutement

M. Jean-Pierre Deloche

DPE E 4 - Bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur : M. Michel Maurage

(.../...)

Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE)

Directrice : Mme Béatrice Gille (.../...)

Direction des affaires financières (DAF)

Directeur : M. Michel Dellacasagrande (.../...)

Direction de l'administration (DA)

Directrice : Mme Hélène Bernard (.../...)

Direction des affaires juridiques (DAJ)

N... (.../...)

Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)

N... (.../...)

Qu'est-ce que l'Amisa?

L'AMISA (Association pour le Musée international du calcul de l'Informatique et de l'automatique de Valbonne Sophia Antipolis) est une association loi 1901.

L'objet de l'association, tel que défini dans les statuts, est de promouvoir la création, la mise en place, et ultérieurement de participer aux organes de direction d'une Fondation internationale et d'un Musée international du calcul, de l'informatique et de l'automatique, installés sur le territoire de Valbonne Sophia Antipolis.

En fait l'objectif est beaucoup plus ambitieux et correspond à un Projet de centre culturel dédié à l'informatique.

Les activités actuelles de l'A.M.I.S.A. sont de deux types :

- Le premier concerne la création du Centre, c'est-à-dire essentiellement les études préalables et leur suivi scientifique et technique. Une première étude, dite de validité, a été réalisée en 1993 : subventionnée par la D.A.T.A.R., elle a permis d'interroger d'une part quelques dizaines de personnes impliquées dans la filière informatique (créateurs, producteurs et utilisateurs), et d'autre part 1132 personnes par sondage "grand public". Le résultat de ces enquêtes a justifié la poursuite des études, notamment celles de programmation scientifique et muséographique. Celles-ci doivent être suivies par un Comité scientifique dont la constitution est en cours.
- Le second type d'activités correspond à une mission de transfert de connaissances liées à l'Histoire depuis les débuts du comptage et du calcul jusqu'à l'informatique et son développement actuel. Le transfert se fait par des expositions avec la collaboration de: Fédération des Equipes BULL, IBM Europe, IBM France, Musée National des

Techniques(CNAM) , ainsi que Palais de la Découverte. Elles sont intitulées "Le Calcul jusqu'à Pascal" et "L'informatique a 3000 ans". De fixes (Sophia Antipolis 1991, Palais de la Découverte 1992, CICA Sophia Antipolis 1993), elles sont devenues itinérantes (Bègles 1993, INRIA Sophia Antipolis 1994, Bourges et Saint-Etienne 1995, Clermont-Ferrand 1996).

Par ailleurs un micromusée du Calcul est en cours d'installation dans une partie rénovée de l'Abbaye Chalaisienne(XII ieme siècle) du village de Valbonne.

Consultez son site <http://socoa.inria.fr/amisa>

Événements planifiés

événement	date	lieu
EWCSMR'98 2nd Euromicro Working Confernece on Software Maintenance and Reengineering URL: http://www.dsi.unifi.it/~nesi/csmr98	8-11 mars 1998	Florence
6th reengineering forum URL: http://www.reengineering.org/ref98/		
ADPM'98, 3ème conférence internationale sur l'Automatisation des Processus Mixtes	19-20 mars 1998	Reims
RTA98 9th international conference on rewriting techniques and applications URL: http://www.score.is.tsukuba.ac.jp/rta98	30 mars-1 avril 1998	Tsukuba
Ré-ingénierie des systèmes d'informations URL: http://www.insa-lyon.fr/LISI/RSI	1-2 avril 1998	Lyon
TAPD'98 1st workshop on tabulation in parsing and deduction URL: http://pauillac.inria.fr/~clerger/tapd.html	2-3 avril 1998	Paris
wmATM Internatonal workshop on wireless mobile ATM implementation URL: http://members.aol.com/wmatm/watm98.htm	6-10 avril 1998	Hangzhou
ISORC'98 1st international symposium on object-oriented real-time distributed computing URL: http://dream.eng.uci.edu/isorc/	20-22 avril 1998	Kyoto
B'98 2nd internatinal B conference URL: http://www-lsr.imag.fr/B98/	22-24 avril 1998	Montpellier
JDIR'98 Journées Doctorales Informatique et Réseaux URL: http://www.rennes.enst-bretagne.fr/~bourges/jdir98	27-29 avril 1998	Paris
Colloque histoire de l'infomatique e-mail: fc@enseiht.fr	28-30 avril 1998	Toulouse
XVI° congrès INFORSID URL: http://sig1.irit.fr:8000/INFORSID	12-15 mai 1998	Montpellier
JFA'98 13èmes journées francophones sur l'apprentissage automatique URL: http://www.univ-artois.fr/jfa98	18-20 mai 1998	Arras
HCI-Aero'98 International conference on Human-Computer Interaction in Aeronautics e-mail: helen.wilson@oncert.fr	27-29 mai 1998	Montreal
EJCIMKB'98 8th european japanese conference on information modelling and knowledge base e-mail: kawaguch@kawa.comp.kyutech.ac.jp , hk@cs.uta.fi	26-29 mai 1998	Vammala (Finlande)
ECIS'98 6th european conference on information systems URL: http://www.iae.iae-univ-aix.fr/ecis98	4-6 juin 1998	Aix en Provence
Ada-Europe'98 conference, reliable software technologies URL: http://www.ada-europe.org	8-12 juin 1998	Uppsala
RenPar'10 Rencontres francophones du parallélisme des architectures et des systèmes http://icps.u-strasbg.fr/renpar	9-12 juin 1998	Strasbourg
ACM SIGPLAN LCTES'98 worshop on language, compilers, and tools for embedded systems URL: http://www.informatik.hu-berlin.de/~mueller/lctes98	19-20 juin 1998	Montreal
FTCS-28 the 28th annual international symposium on fault-tolerant computing	23-25 juin 1998	Munich

URL: http://www.chillarege.com/ftcs Journée Specif sur la formation continue email: bensimon@iut-orsay.fr	30 juin 1998	Paris
MOVEP'98 Modélisation et vérification des processus parallèles URL: http://www.ec-nantes.fr/movep/	6-9 juillet 1998	Nantes
Interworking'98 4ème symposium international sur l'interconnexion des réseaux URL: http://www.interworking98.com	6-10 juillet 1998	Ottawa
ICECCS'98 fourth international conference on engineering of complex computer systems URL: http://www.polimi.it/ICECCS98	10-14 août 1998	Monterey (California)
CSL'98 & MFCS Annual conference of the european association for computer science logic, and Mathematical foundations of computer science URL: http://www.dubai.tuwien.ac.at/CSL98 http://www.fi.muni.cz/mfcs98	23-28 août 1998	Brno (république Tchèque)
IFIP'98 15th world computer congress URL: http://www.ocg.or.at/ifip98.html http://www.njszt.iif.hu/ifip98.html	31 août - 4 septembre 1998	Vienne et Budapest
AFADL'98 approches formelles dans l'assistance au développement de logiciels URL: http://www.lisi.ensma.fr/afadl98/	30 septembre - 1 octobre 1998	Futuroscope
Euro-Par'98 URL: http://www.europar98.ecs.soton.ac.uk/	1-4 septembre 1998	Southampton
FroCoS'9! second international workshop on frontiers of combining systems URL: http://www.wins.uva.nl/~mdr/FroCoS98	2-4 octobre 1998	Amsterdam
CARI'98 4° colloque africain sur la recherche en informatique URL: http://www.cari98.sn	12-15 octobre 1998	Dakar
AiML'98 Advances in modal logic URL: http://www.wins.uva.nl/~mdr/AiML	16-18 octobre 1998	Uppsala
VSST'98 Veille stratégique scientifique et technologique URL: http://atlas.irit.fr	19-23 octobre 1998	Toulouse
NOTERE'98 Colloque international sur les nouvelles technologies de la répartition URL: http://www.IRO.UMontreal.CA/NOTERE	20-23 octobre 1998	Montreal
APMS'98 conférence internationale sur la modélisation et la simulation de la pollution atmosphérique URL: http://cermics.enpc.fr/manif/apms98/pres.html	26-29 octobre 1998	Champs sur Marne
MCSEAI'98 Maghrebien conference on software engineering and artificial intelligence URL: http://www.irsit.rnrt/	8-10 décembre 1998	Tunis
MSR'99 2ème congrès sur la modélisation des systèmes réactifs URL: http://www.lurpa.ens-cachan.fr/msr99/	24-26 mars 1999	Cachan
CFIP'99 colloque francophone sur l'ingénierie des protocoles URL: http://www.loria.fr/CFIP99/	26-29 avril 1999	Nancy

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- conférences de jeunes chercheurs: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word-binhex interpretable par un Mac, rtf, ou latex.
- autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintien de la liste sous la forme présentée ci-dessus. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: carrez@cnam.fr

Livres proposés a specif

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont Specif a eu connaissance. Il ne s'agit pas de commentaires, mais simplement de la "quatrième de couverture". Cependant, nous sommes prêts à publier ici les analyses de livres que vous nous feriez parvenir. N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez nous à la mettre à jour. CC.

Roger CHAPUIS, *ORACLE 7, WAN & LASER*, 1996. ISBN 2-910525-24-4. Ce cours vous permet d'acquérir les techniques et les concepts nécessaires à l'utilisation et à l'administration d'une base de données relationnelle. De nombreux exemples et exercices résolus, conçus sur une base de données présentée en annexe, permettent une mise en pratique immédiate des notions étudiées.

Conçu et rédigé avant tout pour les développeurs et concepteurs impliqués dans un projet incluant l'utilisation d'Oracle 7, il s'adresse aussi aux étudiants des cycles informatiques.

Nos rédacteurs-animateurs sont choisis non seulement pour leur expertise dans leurs domaines respectifs, mais également en raison de leur talent pour faire partager une expérience ou pour exposer clairement des concepts ou des techniques parfois complexes.

Avant parution, chaque guide de formation fait l'objet de tests intensifs auprès des élèves qui suivent les formations.

Ils sont régulièrement remis à jour et tiennent compte de l'évolution rapide des technologies et des suggestions des animateurs et des élèves.

Roger Chapuis est maître de conférences à l'IUT A de Lyon 1.

HOOD User's Group, Jean-Pierre ROSEN, *HOOD: an industrial approach for software design*, HOOD Technical Group, 1997. ISBN 2-9600151-0-X. This book is intended to present and explain the HOOD design method, and how it matches the constraints of industrial software development.

The book includes five parts. In the first one, the constraints of industrial software development are presented, and the fundamental notions of the method are introduced. The part concludes with a full design example that applies these notions in practice.

The second part takes a more formal view at the method, detailing how each concept is precisely represented in a rigorous description of the project's structure.

The third part addresses the methodological aspects; HOOD is more than just a notation, it includes a design process which drives the developer all along its tasks.

Part four is geared toward the project manager's concern, and multi-partners development. The book concludes with a full realistic example in the fifth part.

The book is written in a easy-to-read style, and is a main reference not only to HOOD developers, but also to project managers who want an easy introduction to HOOD in order to evaluate the method that best fits a given project. By encompassing all aspects of industrial software development, it is also invaluable to students and engineers who want to learn about software engineering as applied to large scale projects.

J.-P. ROSEN is consultant and experienced teacher in HOOD, object-oriented methodologies and Ada. The book has been developed under the close supervision of the HOOD Technical Group which is in charge of the maintenance of HOOD. (Rosen.AdaLog@wanadoo.fr)

HOOD User's Group (www.hood.be)

Ronald L. GRAHAM, Donald E. KNUTH, Oren PATASHNIK, Traduction de Alain DENISE, *Mathématiques concrètes*, International Thomson Publishing, 1998. ISBN 2-84180-981-1. Ecrit par des auteurs de renommée internationale, ce livre est consacré aux mathématiques qui sont à la base de l'informatique, et tout particulièrement en ce qui concerne la programmation avancée et l'analyse des algorithmes. Son but principal est de fournir une solide panoplie d'outils adaptés à la résolution des problèmes complexes, au calcul des sommes d'apparence très compliquée, à la découverte des relations subtiles dans les données d'un problème. C'est un ouvrage de référence, indispensable non seulement aux informaticiens — les auteurs eux-mêmes l'utilisent — mais aussi à tous ceux qui, quelle que soit leur discipline, ont besoin des mathématiques.

Les mathématiques concrètes sont un mélange de mathématiques CONTinues et de mathématiques disCRETES. « Plus concrètement, disent les auteurs, c'est l'utilisation d'un ensemble de techniques de manipulation de formules mathématiques en vue de résoudre des problèmes. ». Les notions présentées dans ce livre sont principalement une extension de la section « Préliminaires mathématiques » de l'ouvrage bien connu de Knuth, *The Art of Computer Programming*. Toutefois, elles sont présentées de façon plus accessible et certains sujets sont traités plus en profondeur, tandis que d'autres sont tout à fait nouveaux. Les auteurs retracent aussi l'histoire des résultats mathématiques les plus importants.

Ce livre contient plus de 500 exercices ainsi que leurs solutions. Seuls les « problèmes de recherche » ne sont pas corrigés. Cela en fait un excellent outil d'autoformation.

Les principaux thèmes abordés dans cet ouvrage sont: les sommes, la récurrence, les fonctions entières, les bases de la théorie des nombres, les coefficients binomiaux, les probabilités discrètes et le calcul asymptotique.

Les lecteurs apprécieront le style direct utilisé dans *Mathématiques concrètes*, et particulièrement les graffitis écrits par les étudiants qui ont suivi les cours basés sur ce livre. Graham, Knuth et Patashnik ne désirent pas seulement nous convaincre de l'importance des techniques présentées; ils veulent aussi que nous prenions plaisir à les apprendre et à les utiliser.

Ronald I. Graham est directeur adjoint de la recherche à la division des sciences de l'information des laboratoires AT&T Bell. Il est aussi professeur de mathématiques à l'université de Rutgers. Il a écrit cinq autres livres de mathématiques.

*Donald E. Knuth est professeur émérite en « l'Art de la Programmation » à l'université de Stanford. Ecrivain très prolifique, il est notamment l'auteur de *The Art of Computer Programming* (3 volumes) et de cinq livres sur les systèmes de composition de textes TeX et METAFONT conçus par ses soins.*

Oren Patashnik est chercheur au Centre de recherche sur les communications de La Jolla. Il est aussi le concepteur de BibTeX, un outil de gestion de références bibliographiques très largement utilisé.

Alain Denise est docteur en informatique de l'université de Bordeaux I. Il est maître de conférences à l'université Paris-Sud (Orsay) et membre du Laboratoire de recherche en informatique (LRI) où il effectue des recherches en algorithmique et combinatoire, des domaines à la frontière de l'informatique et des mathématiques discrètes. Vous pouvez le joindre par courrier électronique à Alain.Denise@lri.fr, et visiter sa page Web <http://www.lri.fr/~denise>.

Michele SORIA, Anne BRYGOO, Michelle MORCRETTE et Odile PALIES *Initiation à la programmation par Word et Excel, principes et macros*, International Thomson Publishing, 1998. ISBN 2-84180-112-8. En premier lieu destiné aux étudiants du premier cycle universitaire, ce livre intéressera aussi tous les curieux désirant comprendre les logiciels qu'ils utilisent. Il propose une façon originale de découvrir les notions fondamentales de l'informatique au travers des logiciels d'usage courant que sont le traitement de texte Word et le tableur Excel. Partant de l'observation du fonctionnement de ces logiciels, il aboutit à l'écriture de macros pour réaliser de nouvelles commandes.

Le premier objectif de cet ouvrage est de conduire le lecteur à acquérir une bonne expertise dans la pratique de Word et Excel. Il sera aussi amené à comprendre les principales fonctions de ces logiciels afin d'en exploiter pleinement les possibilités et d'utiliser facilement des logiciels voisins.

Le second objectif est de proposer une initiation à la démarche algorithmique et à l'écriture de programmes en utilisant les environnements offerts par Word et Excel.

Chaque thème traité est composé d'une partie cours, présentant les notions fondamentales, et d'une partie plus pratique, sous forme d'exercices d'application et de mise en œuvre sur machine.

Michele Soria est professeur à l'université Paris VI. Anne Brygoo, Michelle Morcrette et Odile Palies sont maîtres de conférences à l'université Paris VI. Toutes quatre enseignent l'informatique en premier et second cycle, en DESS et en DEA. Ce livre est issu de leur expérience pédagogique en première année de DEUG-MIAS. Par ailleurs, les auteurs s'intéressent à des domaines scientifiques allant de la didactique de l'informatique à l'intelligence artificielle, en passant par l'algorithmique et l'infographie.

MODÉLISATION et VÉRIFICATION des Processus parallèles (MOVEP'98) ÉCOLE D'ÉTÉ --- Nantes, 6-9 juillet 1998

Présentation : L'IRCyN (Nantes), l'IRISA (Rennes) et le LRI (Orsay) organisent une école d'été en **informatique et automatique** du 6 au 9 juillet 1998 à Nantes : MOVEP'98.

Le thème général concerne la *modélisation* et la *vérification* des systèmes informatiques destinés au contrôle des applications temps-réel et impliquant des processus qui s'exécutent en parallèle, sur des architectures centralisées ou réparties.

La modélisation qualitative consiste à élaborer un système formel qui décrit le comportement d'un processus physique complexe. Des aspects quantitatifs peuvent être introduits dans le modèle pour prendre en compte des données relatives à l'exécution des processus (par exemple, le temps). Cette abstraction du monde réel permet d'obtenir une représentation simplifiée sur laquelle il est possible d'étudier les processus à des fins de vérification. Ces deux phases sont essentielles dans la mise au point des logiciels fiables, particulièrement pour les applications de contrôle-commande en temps-réel.

L'objectif de cette école est donc de dresser un cadre théorique de cette application de l'informatique à l'automatique.

Les modèles présentés sont destinés à l'expression des caractéristiques comportementales et temporelles. La vérification porte sur l'analyse des propriétés de ces systèmes formels. Des applications provenant du domaine des systèmes dynamiques à événements discrets, des systèmes distribués et des systèmes hybrides illustreront les différentes méthodes de modélisation et de vérification.

Comité scientifique :

- A. ARNOLD (LaBRI, Bordeaux)
- A. BENVENISTE (IRISA, Rennes)
- J.P. ELLOY (IRCyN, Nantes)
- N. HALBWACHS (VERIMAG, Grenoble)
- C. JARD (IRISA, Rennes)
- M. NIVAT (LITP, Paris)
- A. PETIT (LSV, Cachan)
- O. ROUX (IRCyN, Nantes)
- B. ROZOY (LRI, Orsay)
- J. SIFAKIS (VERIMAG, Grenoble)
- R. DE SIMONE (INRIA, Sophia-Antipolis)

Organisation : Cette école, qui se déroulera à l'Ecole Centrale de Nantes (1 rue de la noë, 44321 Nantes Cedex) du lundi 6 au jeudi 9 Juillet 1998, est ouverte aux étudiants en doctorat, aux chercheurs et aux industriels. Elle sera organisée en 4 journées regroupant des tutoriels et des conférences (essentiellement en français), ainsi que des exposés d'étudiants doctorants, pour lesquels une place importante sera laissée.

Les actes constitués de textes accompagnant les exposés seront distribués aux participants.

Pour les étudiants, les droits d'inscription s'élèvent à 750 F et couvrent l'ensemble des frais de séjour. Les droits d'inscription sont de 1000 F pour les chercheurs confirmés, et de 1800 F pour les industriels.

Appel à communications pour les doctorants: Comme dans les précédentes éditions, des sessions spéciales seront consacrées à des exposés de doctorants. Nous incitons donc ceux-ci à préparer un exposé d'une vingtaine de minutes qui pourra comporter les parties suivantes: (1) sujet de la recherche et son actualité, (2) démarche adoptée, (3) premiers résultats en cours d'obtention. Les candidats sont invités à envoyer à Olivier Roux avant le 29 Mai 1998 une proposition d'exposé d'une demi-page, en précisant leur affiliation, l'équipe d'accueil et les encadrants, ainsi qu'un titre pour le programme final.

Comité d'organisation :

- F. CASSEZ (IRCyN)
- C. JARD (IRISA)
- O. ROUX (IRCyN)
- B. ROZOY (LRI)

Liste des conférenciers :

- H. ALLA (LAG, Grenoble)
- E. BABOUEL (IRISA, Rennes)
- A. BENVENISTE (IRISA, Rennes)
- J.-M. COUVREUR (LaBRI, Bordeaux)
- A. FINKEL (LSV, Cachan)
- S. GAUBERT (INRIA, Rocquencourt)
- N. HALBWACHS (VERIMAG, Grenoble)
- G. JUANOLE (LAAS, Toulouse)
- K. MAC MILLAN (Berkeley, E.U.)
- S. MERZ (TU-Muenchen, Allemagne)
- C. PAULIN (LRI, Orsay)
- M. RYAN (U. Birmingham, G.B.)
- J. SIFAKIS (VERIMAG, Grenoble)
- D. SANGIORGI (INRIA, Sophia-Antipolis)
- M. WONHAM (U. Toronto, Canada)

Renseignements:

Franck Cassez, IRCyN, 1 rue de la Noë, B.P. 92101, 44321 Nantes cedex 3

tel : (3310) 2.40.37.16.35

fax : (3310) 2.40.37.25.22

Franck.Cassez@lan.ec-nantes.fr

ou <http://www.ec-nantes.fr/movep/>

Libres opinions

- Extraits récents de la revue de presse de l' Ambassade de France a Washington.
- Frère William est gros (Brother Bill is BiG)

Extraits récents de la revue de presse de l'Ambassade de France à Washington.

(communiqué par Gérard Comyn)

Les retombées trébuchantes de la recherche universitaire

En 1996, les universités américaines et canadiennes ont perçu 592 millions de dollars provenant d'accords de licences et de cession de brevets, observe le SJMN¹. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 5 ans, passant de 222 millions en 1991 à 495 millions en 1995. Le groupement des universités californiennes remporte la palme avec 63 millions de dollars, devançant Stanford, 44 millions et Columbia, 41 millions. Au total, 2 741 licences ont été délivrées. Le développement et la mise sur le marché des produits issus de la recherche universitaire ont engendré en 1996 un chiffre d'affaires de 25 milliards de dollars et contribué à la création de 212 500 emplois aux États Unis et au Canada. Pourtant, cette évolution suscite des critiques : le renforcement des liens avec le secteur privé pourrait transformer les universités en laboratoires industriels, dont la recherche serait orientée uniquement sur les domaines à fort potentiel commercial.

Emplois qualifiés : les Etats-Unis dans la tourmente

La pénurie de main d'oeuvre qualifiée qui touche l'industrie américaine des hautes technologies, et plus spécifiquement l'industrie informatique, est aujourd'hui devenue un sujet d'intérêt national. Selon une étude de Virginia Tech publiée lundi et reprise par le San Jose Mercury News (SJMN) et le Financial Times (FT), ce sont près de 346 000 postes de développeurs qui, faute de candidats, sont aujourd'hui vacants aux États-Unis dans les entreprises de plus de 100 employés. Pire encore, les perspectives pour les 10 prochaines années ne laissent entrevoir aucune amélioration de la situation. L'économie américaine devrait au cours de cette période créer 1,3 million d'emplois dans le domaine des technologies de l'information, alors que les universités américaines ne « produiront » que 24 000 diplômés par an. Les industriels américains ont donc tiré le signal d'alarme face à une situation qui pourrait, selon eux, coûter aux États-Unis sa position dominante sur le marché des hautes technologies. Une réunion entre industriels et représentants de l'administration américaine, tenue lundi à Berkeley, a été l'occasion pour le gouvernement d'annoncer une série de mesures : au total ce sont près de 28 millions de dollars qui seront débloqués pour former les chômeurs et certaines minorités aux nouvelles technologies, pour créer un forum-emploi électronique et pour encourager les jeunes diplômés à orienter leurs études vers les technologies de l'information. Les propositions n'ont pas complètement satisfait l'industrie des hautes technologies qui milite, elle, pour un assouplissement des conditions d'immigration des cerveaux étrangers, mesure jugée « politiquement infaisable » par l'administration américaine.

Microsoft State University

C'est sur une photo de la plaque de la Humboldt State University, travestie par des étudiants facétieux en une Microsoft State University, que s'ouvre un article du New York Times (NYT) consacré à un énorme contrat entre un consortium privé et les universités de l'État de Californie. Celles-ci, qui constituent le plus important réseau universitaire des États-Unis, envisagent en effet de confier la maintenance de leur infrastructure réticulaire, la fourniture de matériels et de logiciels informatiques à GTE, le plus gros opérateur de télécommunication locale, Fujitsu, Hughes Electronics et Microsoft. Misant sur d'importantes économies d'échelle, les deux partenaires entendent minimiser le coût de la mise à niveau continue de l'infrastructure informatique et de télécommunication des universités de Californie. Le consortium, connu sous le nom de California Educational Technology Initiative (CETI), investira 300 millions de dollars et espère, en retour, engendrer 3 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 10 ans. Les critiques sont vives à l'endroit de ce projet qui, selon ses détracteurs, nuira au nécessaire besoin de diversité d'un environnement académique. Les promoteurs de ce partenariat, le plus important jamais envisagé, le défendent en expliquant qu'il n'existe pas d'autre solution économiquement viable pour maintenir le niveau technologique des universités compte tenu des restrictions budgétaires courantes. Ils notent que Microsoft est d'ores et déjà l'éditeur de logiciel favori des étudiants et du personnel, et précisent par ailleurs que ce partenariat ne constitue pas une obligation d'achat.

¹ San Jose Mercury News

Frère William est gros (Brother Bill is BiG)

par Yannis Delmas-Rigoutsos

Sans faire de la science-fiction, il est aujourd'hui clair que les supports de communication suivent, comme les services sur Internet, la voie de l'intégration et de la concentration. Il n'est que de voir la co-évolution de la télévision, du téléphone, cellulaire ou fixe, des organisateurs et autres assistants personnels. Il n'est pas douteux que les solutions de téléphonie par Internet et les nouveaux opérateurs de communication ne feront qu'amplifier ce phénomène.

Quelle serait alors la place du système d'exploitation Windows ? Demain votre chaîne Hi-Fi, votre voiture, votre communicateur (TV+web+téléphone) seront sous Windows CE, votre PC sous Windows 98, les serveurs de vos fournisseurs informatiques et de votre employeur sous Windows NT. Tout ce que vous verrez, entendrez, direz ou écrirez transitera par Microsoft, que vous soyez simple citoyen, dirigeant d'entreprise, mais aussi homme politique ou militaire.

Bien sûr la société de Seattle a surtout la réputation de produire des logiciels tout sauf fiables, d'user de pratiques commerciales ignorant la loi et, finalement, de mépriser l'"utilisateur final". Mais elle est aussi la cible des professionnels du logiciel qui l'accusent de se contenter de plagier ou de racheter toute nouveauté en vue de s'implanter au coeur du futur système (unique!) de communication (voir la déclaration de la SPA, principale association d'éditeurs de logiciel aux USA, 3 fév. 98, Le Monde du 5, Libération du 4).

La tentative (naïve) de s'approprier l'Internet via MSN fut un échec cuisant pour Bill Gates. Mais il ne fut pas long à s'apercevoir de l'inutilité d'une telle politique. Sa nouvelle stratégie, ouvertement monopoliste, est infiniment plus prometteuse. Reçu en chef d'Etat par la France, Bill Gates déclare vouloir concentrer entre les mains de sa firme les principaux logiciels bureautiques (Office), de communication (Explorer), mais aussi les CD-ROM culturels ou de référence (MSHome).

Par son seul poids financier, un tel homme est sans conteste capable de faire tomber un gouvernement, mais la raison la plus claire de nos courbettes tient surtout à l'espérance de la carotte plus qu'à la crainte du bâton : on espère quelques emplois et un peu de renommée.

Mais si Bill Gates réussit à s'imposer partout, que pourra bien faire notre industrie ? Nous serons d'abord achevés commercialement. Suivra alors la domination culturelle : les CD-ROM de jeux, éducatifs, culturels ou scientifiques seront produits industriellement aux USA comme c'est largement le cas dans le domaine cinématographique. A moyen terme c'est l'emploi de nos enfants qui est directement visé par ce type de concentration monopoliste. Au long terme c'est l'autonomie même de notre Etat et notre défense nationale qui sont en péril. Serions-nous capables de posséder la dissuasion nucléaire mais incapable de maîtriser nos outils de communication ?

Pour le cinéma l'aide de l'Etat est considérable pour tenter de compenser l'immense marée américaine. Depuis la dernière guerre l'Etat a acquis le contrôle des éléments vitaux pour sa défense. Mais où en sommes-nous pour les communications, cruciales à l'heure où nous voyons se développer la société du tout-information ?

La France agit en pays vaincu et reçoit son maître avec des couronnes de fleurs.

Doit-on déjà donner à Big Brother, seulement 14 ans après la date anticipée, les clefs de la République, les garanties de notre liberté, les bases de notre autonomie, un des futurs secteurs principaux de nos emplois ?

L'injure et la diabolisation ne sont d'aucun secours : les puissants s'en moquent. Les procès servent peu : comment appliquer la Loi à ceux qui sont au dessus des lois ? Le boycott ne serait efficace, dans l'état actuel des choses, que contre ses promoteurs,...

Que faire ?

Quelques mesures simples sont possibles.

La première est de prendre conscience du danger, d'observer, d'être en éveil. Contre un groupement possédant des armes, la vigilance existe ; existe-t-elle suffisamment contre ces mouvements sourds qui semblent n'être qu'économiques ?

Dans nos actes, nous devons d'abord regagner l'ouverture de notre avenir. Nous devons nous donner les moyens de n'être pas otages d'une société, particulièrement si elle s'est montrée par le passé peu respectueuse du contrat social. Cette indépendance passe par l'interopérativité des logiciels informatiques. Pour la gagner, les pouvoirs politiques (exécutifs et législatifs) doivent s'approprier la maîtrise des normes en imposant des formats et protocoles publics. Elle leur revient de droit,... et de devoir.

C'est ensuite à chaque citoyen de ne pas hésiter à utiliser des logiciels de meilleure qualité quand ils existent. Nos achats ne doivent pas être attirés par la lumière de la publicité. Les crédits informatiques devraient d'abord servir à former pour bien utiliser plutôt qu'à acheter et ne pas utiliser.

Alors Etats et sociétés commerciales pourront jouer sur un pied d'égalité avec les monopolistes, mais l'info-diversité devra se gagner de haute lutte.

Yannis.Delmas-Rigoutsos@LIFL.FR

Fonctionnement de l'association

- Calendrier des réunions
- Conseil d'administration du 28 novembre 1997
- Conseil d'administration du 22 janvier 1998
- Bulletin d'adhésion 1997
- liste des correspondants

Calendrier des réunions 1998

Bureau de Direction :	Jeudi 8 janvier, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 22 janvier, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 26 février, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 26 mars, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 14 mai, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 25 juin - de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 3 septembre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 1 octobre, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 5 novembre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Assemblée Générale :	Jeudi 10 décembre à Cachan (journée)
Conseil d'Administration :	Vendredi 11 décembre, de 9h à 17h

Les membres du conseil d'administration de Specif peuvent être contactés à l'adresse : ca.specif@inrialpes.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 novembre 97 (Lyon) Compte rendu

par Antoine Petit

Ont participé :

Membres: O. Baudon, C. Bellissant, N. Bensimon, C. Carrez, B. Coulette, P. Dagorret, M. Dauchet, B. David, J.M. Fédou, M.C. Gaudel, D. Hérin, D. Hermann, B. Heulloy, C. de la Higuera, D. Lugiez, O. Millet-Botta, A. Petit, P. Poncelet, M. Riveill, F. Sedes, J. Voiron

Excusés : A. Betari, P. Charpin, Y. Chiaramella, D. Krob, M. Habib.

0. Ordre du jour

- I Elections du bureau
- II Communication interne
- III Groupes de travail
- IV Calendrier

Le président remercie les membres sortants du conseil d'administration pour l'ensemble du travail effectué et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

I. Elections du bureau

Le conseil d'administration élit à l'unanimité son bureau constitué comme suit :

M. Dauchet (Président), M.C. Gaudel (Vice-président recherche), C. Bellissant (Vice-président enseignement), M. Riveill (secrétaire), F. Sedes (Trésorière), O. Baudon (Communication) et C. Carrez (Bulletins et archives).

II. Communication interne

M. Dauchet fait de la communication interne la priorité de son second mandat ce qui n'exclut pas, au contraire, d'amplifier les nombreux contacts développés cette année à l'extérieur (Ministères, industriels, autres sociétés type EEA ou AUM,...)

Une cellule fonctionnement constituée de M. Dauchet, A. Betari, C. Carrez, B. Heulluy, P. Poncelet, M. Riveill et F. Sedes, est mise en place. Ses principaux objectifs sont le suivi des adhésions, le bulletin, le serveur specif, les aspects administratifs (utilité publique, comptabilité, ...) et la communication. Une meilleure gestion des adhésions et une meilleure communication interne devraient contribuer à augmenter le nombre d'adhérents. Le conseil d'administration accepte la proposition de la cellule de fonctionnement de faire traiter tout le travail de masse de gestion et relance des adhésions par une société spécialisée privée.

Le conseil d'administration décide de lancer la campagne d'adhésions et ré-adhésions dès janvier 1998 selon le schéma suivant : lettre simple d'appel à cotisations aux adhérents 1997, lettre avec bilan des activités 1997 de Spécif aux adhérents 1996 et avant et qui n'étaient pas adhérents cette année et lettre avec présentation de Spécif aux nouveaux recrutés en 1997.

III. Groupes de travail

Le conseil d'administration décide de poursuivre l'organisation de ses activités en groupes de travail opérationnels de quelques personnes (membres du conseil d'administration ou pas).

Ces groupes peuvent bien entendu faire appel à d'autres personnes s'ils le jugent nécessaire. Ils rendent compte régulièrement au conseil d'administration de leurs activités. Les groupes de travail « Deug » et « Informatique dans le secondaire » sont maintenus. Il est créé par ailleurs les groupes suivants :

- Journées Formation continue du 20/03/98 (N. Bensimon, G. Jomier, M.J. Blin).
- Journée filières informatique / industrie (N. Bensimon, C. Bellissant, A. Aoun)
- Journée recherche (M.C. Gaudel, B. Coulette, D. Hérim)
- Services aux adhérents (D. Lugiez, M. Dauchet, C. de la Higuera)
- Doctrine des relations Spécif-Entreprises (M. Dauchet, N. Bensimon, C. Bellissant, C. Carrez).
- Serveur forums de discussion (O. Baudon, J.M. Fedou).
- Modalités de constitution des listes Spécif au CNU (M. Dauchet, P. Dagorret, A. Petit).

IV. Calendrier

Les réunions du conseil d'administration auront lieu de 10h à 17h les jeudis 22 janvier 1998, 26 mars 1998, 18 juin 1998, et 1er octobre 1998.

Les réunions téléphoniques du bureau se dérouleront de 16h à 18h les jeudis 8 janvier 1998, 26 février 1998, 14 mai 1998, 3 septembre 1998 et 5 novembre 1998.

L'Assemblée Générale se déroulera le jeudi 10 décembre 1998 (à l'ENS de Cachan ?) et sera suivie d'un conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 janvier 98

Compte rendu

par Michel Habib

Ont participé :

Membres: O. Baudon, C. Bellissant, A. Betari, N. Bensimon, C. Carrez, P. Dagorret, M. Dauchet, C. de la Higuera, J.M. Fedou, M.C. Gaudel, M. Habib, B. Heulluy, O. Millet-Botta, A. Petit, M. Riveill.

0. Ordre du jour

- I Informations du ministère
- II Sociétés savantes
- III Liens avec les industriels
- IV Informatique dans le secondaire
- V Adhésions
- VI Prix SPECIF de la meilleure thèse
- VII Communication
- VIII Logo SPeciF
- IX Serveur pédagogique SPECIF

I. Informations du ministère

Conformément à l'ordre du jour, le CA démarre par une discussion sur les informations qui nous proviennent du ministère. En particulier les conséquences de la décision de regrouper l'informatique avec les mathématiques sont étudiées en relation avec la direction technologique où l'on trouve: informatique et télécommunications.

L'idée qui domine est celle de préserver l'unité des informaticiens 27ème, en attendant d'en savoir plus sur la réorganisation du ministère.

II. Sociétés savantes

M. Dauchet nous fait part d'une lettre de J.M. Kaufmann qui lui a écrit au nom du Club EEA. Cette lettre précise que le Club EEA ne souhaite pas s'engager avec SPECIF dans la création d'une société savante d'informatique, mais souhaite la création d'une fédération des sociétés savantes du secteur SPI. Sur ce dernier point il est décidé de n'accorder qu'un soutien mesuré, car notre identité dans le SPI repose sur les méthodes mais notre secteur principal reste: Science et Technologie de l'Information (STI).

M. Dauchet, précise les difficultés rencontrées par M. Israel dans sa démarche vers les entreprises pour justifier la création d'une société savante de l'informatique.

Max Dauchet propose une rencontre avec la SEE dont le nouveau président B. Dubuisson serait prêt à une ouverture vers l'informatique.

La création d'une SIEE selon le modèle IEEE, regroupant la SEE et des sociétés savantes d'informatique est envisagée. Des réserves sont émises sur la SEE et son fonctionnement (association en perte de vitesse ?).

Une rencontre est prévue en début mars de toutes les sociétés savantes liées à l'informatique: Afia, Inforsid, Specif,... afin de mener cette discussion avec la SEE.

M. Habib, remarque qu'une fusion de l'informatique dans la SEE, pourrait restreindre le champ des applications actuelles de l'informatique (biologie, chimie,...).

Max Dauchet pense que la nouvelle structure devrait reprendre tous ces thèmes et constate encore une fois qu'il est difficile de créer une société savante ex nihilo.

III. Liens avec les industriels

C. Bellissant, M. Dauchet et N. Bensimon, font part leur rencontre avec les industriels et le ministère dans le cadre de la création de l'observatoire des métiers de l'informatique.

Une demande a été exprimée de former plus d'informaticiens (un chiffre de 20 000 a été avancé par le ministère!).

La demande par Microsoft d'organiser des certifications Windows NT en 3 mois pour certains étudiants au sein des universités a été évoquée.

Pour certains membres du CA, la prudence est de rigueur, car ces certifications Microsoft « formations à un produit avant l'embauche » paraissent contraires aux missions de l'université.

Pour d'autres membres du CA, ces formations peuvent être l'occasion de négocier l'acquisition de logiciels et matériels, car de tout façon nous devons acheter ces logiciels pour nos formations.

La discussion est vive sur ce sujet...

L'observatoire devrait être le lieu où l'on définit les cadres des collaborations entre les tutelles, les universités et les éditeurs de logiciels.

Nous soutiendrons donc sa création et y proposerons C. Carrez.

IV. Informatique dans le secondaire

A. Petit fait le point sur la question des CAPES-AGREG d'informatique.

Selon lui la situation paraît actuellement bloquée, la tendance du ministère étant actuellement aux concours bidisciplinaires. Deux mariages: math-info et bio-info ont été évoqués.

Il est décidé en attendant que la situation se clarifie au ministère de placer les documents réalisés lors des précédentes tentatives (programmes) sur notre site WEB.

V. Adhésions

Nous constatons une perte (100) des adhérents en 97. 35 % des adhérents 96 ne sont pas restés à SPECIF en 97.

La situation de l'AG en fin d'année provoque des adhésions mais rétroactives, ce qui fausse les statistiques.

VI. Prix SPECIF de la meilleure thèse

Là encore la discussion a été vive, car certains membres du CA auraient préféré sélectionner les dix meilleures thèses, considérant que la diversité thématique de l'informatique rendait les thèses incomparables.

Finalement il a été décidé, afin de donner la plus grande audience à cette distinction, de prendre contact avec un journal (Pour la Science, Libération ou le Monde) et de décerner le prix Specif-journal XXX, en laissant une certaine liberté au jury (incluant des journalistes) de décerner des accessits suivant l'impact médiatique et/ou les dossiers proposés.

A. Petit et M. Dauchet vont suivre cette affaire.

VII. Communication

Il est décidé de créer une rubrique « Entretiens » dans le bulletin, et de commencer par les informaticiens reconnus par nos institutions.

Nous proposerons à P. Charpin de faire un dossier sur le nouvel académicien G. Kahn.

Puis sur les membres de l'IUF (membres séniors: J.P. Haton, Demongeot). C. Bellissant prend en charge le dossier sur Demongeot et D. Mery celui de J.P. Haton.

Pour les membres juniors de l'IUF, voici la répartition du travail envisagée: O. Baudon pour Yves Metivier, O. Millet-Botta pour Y. Robert, M.C. Gaudel pour M.C. Rousset, A. Arnold pour O. Roux.

VIII. Logo SPeciF

C. Carrez nous présente les maquettes de la lettre SPeciF (4 pages, 4 numéros par an) et recueille quelques commentaires sur la proposition de logo.

IX. Serveur pédagogique SPECIF

J.M. Fedou fait le point sur le serveur et signale une augmentation du nombre de consultations mais aussi du trop faible nombre de documents encore proposés et des problèmes liés à la relecture (trop lente).

La possibilité de mettre sur le serveur des documents liés à l'administration des enseignements est évoquée (par exemple des modèles de fiches d'évaluation des enseignements par les étudiants, les textes des habilitations disponibles, les sites Web des UFR d'info...).

X. Divers

M. Dauchet évoque le bruit récurrent sur l'augmentation des services d'enseignement de 192h à 250h. Il est décidé de n'engager aucune action spécifique à l'informatique.

N. Bensimon évoque l'organisation d'une journée de présentation de nos formations dans un salon organisé par les industriels. Faut-il y mettre des stands ou y faire des exposés ?

Il paraît clair que les UFRs ne pourront pas prendre la solution de stands.

La discussion revient sur les besoins en formation d'informaticiens, sur les créneaux possibles. M. Dauchet rappelle la place de l'informatique dans l'emploi aux US.

M.C. Gaudel précise le projet des journées recherche SPECIF, en préconisant de mettre l'accent sur les nouveaux problèmes: Mobilité interopérabilité, sécurité, info et télécommunications,.... On peut trouver ces thèmes dans le 5ème programme cadre Européen. Mais toute suggestion est la bienvenue.

SPECIF - Bulletin d'adhésion 1998

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Bernard HEULLUY - Adhésions SPECIF
IUT de Metz - Département Informatique
Ile du Saulcy - 57045 METZ CEDEX 1
tél. +33 (0)3 87 31 55 93 fax. +33 (0)3 87 31 51 89 email : bernard@iut.univ-metz.fr
[http:// dept-info.labri.u-bordeaux.fr/ Specif](http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif)

Merci d'indiquer votre nom dans la fiche, et de ne la remplir entièrement **qu'en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.**

Adhésion en tant que : Personne Physique Personne Morale

M. Mme Mlle NOM :
Prénom :

Fonction (EnseignantChercheur...) :

Etablissement :

Laboratoire :

Adresse d'expédition du bulletin :

Attention, cette adresse est publiée dans l'annuaire de Specif **sauf** avis contraire de votre part.

S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O / N)

AD1 (Organisme) :

AD2 (Unité ou Département) :

AD3 (Bâtiment, rue, BP) :

AD4 (Code Postal et Ville) :

Téléphone(s) : Télécopie :

Adresse électronique :

Si vous **ne voulez pas** que votre adresse soit diffusée dans l'annuaire de Specif, signez ici :

Règlement adhésion année CIVILE 1998 :

Personne Physique : **200 F.** Personne Morale : **1000 F.**

S'agit-il : d'une Nouvelle adhésion d'un Renouvellement d'adhésion

Règlement à l'ordre de SPECIF : Montant : par Chèque CCP Bon de Commande

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX_3, AIX_IUP,AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, ARTOIS_LITTORAL, BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB, BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA_REUNION, LA_ROCHELLE, LANNION, LE_HAVRE, LE_MANS, LILLE, LIMOGES, LYON_1, LYON_3, LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARNE_LA_VALLEE, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_IUFM, MARTINIQUE, METZ,MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_IUT, ORLEANS, ORSAY_IUT,PACIFIQUE, PARIS_1, PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_LAFORIA, PARIS_6_LITP, PARIS_6_MASI, PARIS_7, PARIS_8, PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ECOLE_DES_MINES, PARIS_ENS, PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_IIE, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES_1, RENNES_INSA, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT_ETIENNE, SEVENANS, SOPHIA_INRIA, STRASBOURG, STRASBOURG_2, SUISSE, TELECOM_BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT, TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES. AUTRES :

Les CORRESPONDANTS de SPECIF au 14 juillet 1997 - tri par zone

Zone	Nom et prénom	Tél.	Fax.	Email
AIX 3	BARTOLI Jacques Andre	04 42 96 14 96	04 42 28 08 00	bartoli@romarin.univ-aix.fr
AIX IUP	EGEA Marcel			
AIX IUT	Daniel FENEUILLE	04 42 93 90 43	04 42 93 90 74	feneuille@romarin.univ-aix.fr
AMIENS	FERMENT Didier	03 22 82 76 86	03 22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	BOYER Jacques	02 41 73 53 85	02 41 73 53 52	jb@univ-angers.fr
AVIGNON	GILLES Phillippes	04 90 84 35 13	04 90 84 35 00	gilles@univ-avignon.fr
BAYONNE	DUBOUE Marcel	05 59 46 32 01	05 59 46 32 29	Marcel.Duboue@iutbay.univ-pau.fr
BELFORT	<i>correspondant recherché</i>			
BESANCON	TATIBOUET Bruno	03 81 66 64 54	03 81 66 64 50	tati@comte.univ-fcomte.fr
BORDEAUX 1	ZIELONKA Wieslaw	05 56 84 69 08		zielonka@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	05 56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	LAFON Pierre	05 56 80 63 36		Pierre.Lafon@labri.u-bordeaux.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	02 98 01 60 66	02 98 01 66 43	filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	02 31 45 59 66	02 31 45 58 14	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	VIGNOLLET Laurence	04 79 75 88 47	04 79 75 88 88	Laurence.Vignollet@lia.univ-savoie.fr
CLERMONT	SCHNEIDER Michel	04 73 40 74 35		schneider@cicsun.univ-bpclermont.fr
COMPIEGNE	CARLIER Jacques	03 44 23 44 89	03 44 23 44 77	jacques.carlier@utc.fr
CRETEIL	<i>correspondant recherché</i>			
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	03 80 39 58 81	03 80 39 50 69	chabrier@crid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	01 69 47 74 69	01 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MORAT Philippe	04 76 82 72 64	04 76 44 66 75	Philippe.Morat@imag.fr
GUADELOUPE	ADELAIDE Bertille	05 90 93 86 93	05 90 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Pierre	02 62 93 82 84/82	02 62 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	<i>correspondant recherché</i>			
LANNION	SIROUX Jacques	02 96 48 43 34	02 96 48 13 20	siroux@alba.iut-lannion.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	02 35 49 60 16	02 35 47 20 33	michel.coletta@iut.univ-lehavre.fr
LE MANS	VIVET Martial	02 43 83 32 11	02 43 83 35 65	martial@lium.univ-lemans.fr
LILLE	TOURSEL Bernard	03 20 43 45 36	03 20 43 43 35	toursel@lifl.fr
LIMOGES	GAUTHIER Michel	05 55 45 73 35	05 55 45 73 15	gauthier@unilim.fr
LITTORAL ARTOIS	LEFER Wilfrid	03 21 97 00 46	03 21 97 95 95	wilfrid.lefer@lil.univ-littoral.fr
LYON 1	LOUDIN Emmanuel	04 72 44 81 49	04 72 43 13 27	oudin@univ-lyon1.fr
LYON 3	<i>correspondant recherché</i>			
LYON ECL	DAVID Bertrand	04 78 18 64 43	04 78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr

LYON ENS	PAUGAM-MOISY Helene	04 72 72 85 04	04 72 72 80 80	Helene.Paugam-Moisy@ens-lyon.fr
LYON INSA	BOULICAUT Jean-François	04 72 43 89 05	04 72 43 87 13	jef@lisiocrin.insa-lyon.fr
LYON IUT	EYMARD Marie-France	04 78 94 88 50	04 78 93 51 56	Eymard@iutinfo.univ-lyon1.fr
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	04 91 10 61 26	04 91 10 61 02	omar@gyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	04 91 82 90 75	04 91 82 92 75	stephane.grancolas@lim.univ-mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	05 96 61 88 48	05 96 61 88 02	
METZ	HEULLUY Bernard	03 87 31 51 81	03 87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	COGIS Olivier	04 67 14 41 81	04 67 14 41 76	ocogis@lirimm.fr
MULHOUSE	DESCHIZEAUX Pierre	03 89 59 63 40		
NANCY	COULON Daniel	03 83 58 42 32	03 83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	02 40 37 16 28	02 40 74 14 06	jean.hameon@ec-nantes.fr
NICE ANTIPOLIS	Denis CAROMEL	04 92 96 51 09	04 92 96 51 55	caromel@unice.fr
NICE	GALLESIO Erick	04 92 94 51 53	04 92 96 51 55	eg@unice.fr
NICE IUT	CHIGNOLI Robert	04 93 21 79 11	04 92 94 28 96	chignoli@unice.fr
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	02 38 41 71 71	02 38 41 70 69	guillore@univ-orleans.fr
ORSAY IUT	HABERSTRAU Marianne	01 69 33 61 20	01 69 33 61 10	haberstr@iut-orsay.fr
PACIFIQUE	TALADOIRE Gilles	06 87 25 49 55	06 87 25 48 29	gt@ufp.nc
PARIS 1	ROLLAND Colette	01 40 46 27 85	01 40 46 31 77	rolland@masi.ibp.fr
PARIS 2	LABAT Jean-Marc	01 44 27 70 02	01 44 27 70 00	labat@laforia.ibp.fr
PARIS 5	COT Norbert	01 44 55 35 37	01 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT*	De SABLET Georges	01 44 14 45 18	01 44 14 45 50	sablet@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 LAFORIA	PERNY Patrice	01 44 27 70 04	01 44 27 70 00	Perny@laforia.ibp.fr
PARIS 6 LITP	RIOBOO Renaud	01 44 27 70 32	01 44 27 68 49	rioboo@posso.ibp.fr
PARIS 6 MASI	DERIEUX Anne	01 44 27 47 61	01 44 27 62 86	derieux@masi.ibp.fr
PARIS 7	BESTOUGEFF Hélène	01 46 33 44 65		
PARIS 8	LAVALLEE Yvan			
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	01 44 05 43 93	01 44 05 40 91	vdp@lamsade.dauphine.fr
PARIS 11	MOURLIN Fabrice	01 69 41 65 91	01 69 41 65 86	mourlin@lri.fr
PARIS 12	BEAUQUIER Danièle	01 45 17 16 44	01 45 17 16 49	beauquier@univ-paris12.fr
PARIS 13	SCHWER Sylviane	01 49 40 35 90	01 48 26 07 12	Sylviane.Schwer@lipn.univ-paris13.fr
PARIS CNAM	CAZES Alain	01 40 27 20 37	01 40 27 27 09	cazes@cnam.cnam.fr
PARIS ENS CACHAN	FINKEL Alain	01 47 40 22 74	01 47 40 24 64	finkel@lifac.ens-cachan.fr
PARIS ENSAE	<i>correspondant recherché</i>			
PARIS ENST	GERMA Anne	01 45 81 78 38		Anne.Germa@enst.fr
PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	01 69 36 73 32	01 69 36 73 05	BERTHELOT@IIE.cnam.fr
PARIS INA-PG	<i>correspondant recherché</i>			

PARIS INRIA	CHARPIN Pascale	01 39 63 56 93	01 39 63 56 98	Pascale.Charpin@inria.fr
PARIS SUPELEC	<i>correspondant recherché</i>			
PAU	HOCINE Amrane	05 59 92 31 96	05 59 84 16 96	Amrane.Hocine@univ-pau.fr
POITIERS	SIRIEIX Annette	05 49 45 39 89	05 49 45 39 89	sirieix@cri.univ-poitiers.fr
REIMS	BLOCH Simon	03 26 05 32 14	03 26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr
RENNES 1	GRAZON Anne	02 99 84 72 84/71 00		Anne.Grazon@irisa.fr
RENNES INSA	PAZAT Jean-Louis	02 99 84 72 14	02 99 38 38 32	pazat@irisa.fr
RODEZ	<i>correspondant recherché</i>			
ROUEN INSA	DIEUDONNE Robert	02 35 52 84 02	02 35 52 84 10	
ROUEN	LEONARD Martine	02 35 14 66 10	02 35 14 67 63	leonard@dir.univ-rouen.fr
SAINT-ETIENNE	LARGERON-LETENO Christine	04 77 42 16 77	04 77 42 16 84	largeron@univ-st-etienne.fr
SEVENANS	BENSLIMANE Abderrahim	03 84 58 31 26	03 84 58 30 26	Abder.Benslimane@utbm.fr
STRASBOURG 2	EYTAN Michel	03 88 41 74 29	03 88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	03 88 41 63 35	03 88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 826 556	41 37 826 551	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	02 98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr
TOULON	DAMOISEAUX Jean-Luc	04 94 14 22 23	04 94 14 24 48	jld@univ-tln.fr
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	05 61 63 35 63	61 63 37 98	sibertin@irit.fr
TOULOUSE 2	SEDES Florence	05 61 55 63 22	61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE 3 IUT	CASTAN Serge			castan@irit.fr
TOULOUSE 3	VIGNOLLE Jean	05 61 55 69 65	61 55 62 58	vignolle@irit.fr
TOULOUSE INPT	COULETTE Bernard	05 61 58 83 57	61 58 82 09	coulette@enseeiht.fr
TOURS	DI SCALA Robert	02 47 36 70 20		
TOURS E3I	MAKRIS Pascal	02 47 36 14 14	02 47 36 14 22	makris@univ-tours.fr
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	03 27 14 13 16	03 27 14 11 50	raviart@univ-valenciennes.fr
VANNES	DEVEAUX Daniel	02 97 46 31 75	02 97 63 47 22	Daniel.Deveaux@iu-vannes.fr
VERSAILLES	EMAD Nahid	01 39 25 40 73	01 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr

1. Les changements récents

CLERMONT Michel SCHNEIDER remplace Claude BONNEMOY

2. Correspondants recherchés

Les zones suivantes n'ont plus de correspondants. Nous invitons les collègues intéressés à se faire connaître auprès de Abdelkader Betari (betari@lim.univ-mrs.fr)
 tél.: 04 91 17 79 21 Fas.: 04 91 17 79 22

BELFORT
 CRETEIL

LA ROCHELLE
 LYON 3

PARIS ENSAE
 PARIS INA-PG

PARIS SUPELEC
 RODEZ